



je connais mon banquier je connais mon banquier

Rapport annuel

je connais mon banquier je connais mon banquier

2005

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

“L'économie va bien. La BCGE séduit plus que jamais. Le bénéfice 2005 bondit de 44%.”

Tribune de Genève, 2 mars 2006

“Die Banque Cantonale de Genève (BCGE) hat 2005 (...) eigentlich ganz gut gearbeitet.”

Neue Zürcher Zeitung, 2 mars 2006

“La BCGE triple son dividende.”

Le Temps, 2 mars 2006

Accessibilité optimale aux services financiers

Le rapport que vous avez entre les mains présente les résultats financiers 2005 du Groupe BCGE et décrit les activités principales d'une année particulièrement riche en événements et modernisations pour votre Banque. Ces résultats sont excellents en termes de croissance et d'amélioration de la rentabilité. De cet exercice très dense, la Banque ressort fortifiée, dynamisée et encore mieux à même d'offrir aux particuliers, aux entreprises et aux institutions de la région des services bancaires de premier ordre.

A Genève, la Banque s'illustre, entre autres, par son réseau de 25 agences et ses 67 Bancomat (voir pages 106-107). Elle offre ainsi le réseau d'agences le plus dense du canton. Porte d'entrée privilégiée vers les très nombreux services grand public de la Banque, (lesquels sont présentés de façon synthétique en page 4), ce réseau est complété par une offre à distance regroupant aussi bien le conseil par téléphone que des services bancaires performants par Internet.

Une telle densité de points de contacts avec la clientèle fait partie des avantages concurrentiels spécifiques des banques cantonales. Leurs 848 agences et 1'237 Bancomat dans le pays en témoignent. De nombreux experts s'accordent à le reconnaître: ainsi, l'agence de notation Standard & Poor's expliquait en mars 2006 que cette proximité contribue à ce que les banques cantonales helvétiques soient parmi les banques régionales les plus fortes d'Europe.

Cette année, nous avons choisi d'illustrer notre rapport par un reportage réalisé par le photographe genevois Philippe Schiller. Au long de ses pérégrinations saisonnières dans le canton à la rencontre de nos succursales, il a su les saisir avec un regard inédit, qui met en lumière leur activité quotidienne sous un angle spécialement esthétique. Guettant le passage du tram aux couleurs de la BCGE, il l'a présenté comme le trait d'union logique entre nos différentes arcades.

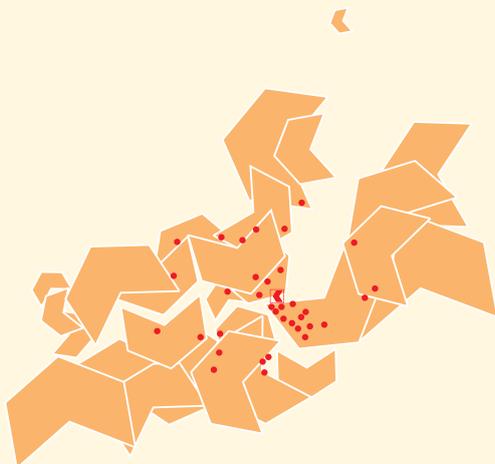
Nicolas de Saussure

Responsable Etat-major et Communication



Un groupe bancaire au service de la région

La Banque Cantonale de Genève et ses 25 agences



Sommaire

Le Groupe BCGE en bref	4	La BCGE et ses collaborateurs	34
Une région au cœur de l'Europe	7	Bilan éthique, social et environnemental	36
Organigramme	8	Revue de l'économie genevoise	39
Message du président du conseil d'administration	10	Revue des marchés financiers	42
Message du président de la direction générale	12	Rapport du réviseur des comptes consolidés	46
Marche des affaires en 2005	14	Comptes consolidés 2005	47
Les unités d'affaires	18	Gouvernance d'entreprise	73
Revue des unités d'affaires	20	Rapport de l'organe de révision	90
Gestion des Risques	26	Comptes annuels maison mère	91
Réalisations de l'année 2005 en bref	28	Statuts du 13 décembre 2005	100
La BCGE présente dans la vie de la communauté	33	Votre Banque à votre service près de chez vous	106



Le Groupe BCGE en bref

Une offre de services très complète et "made in Geneva"

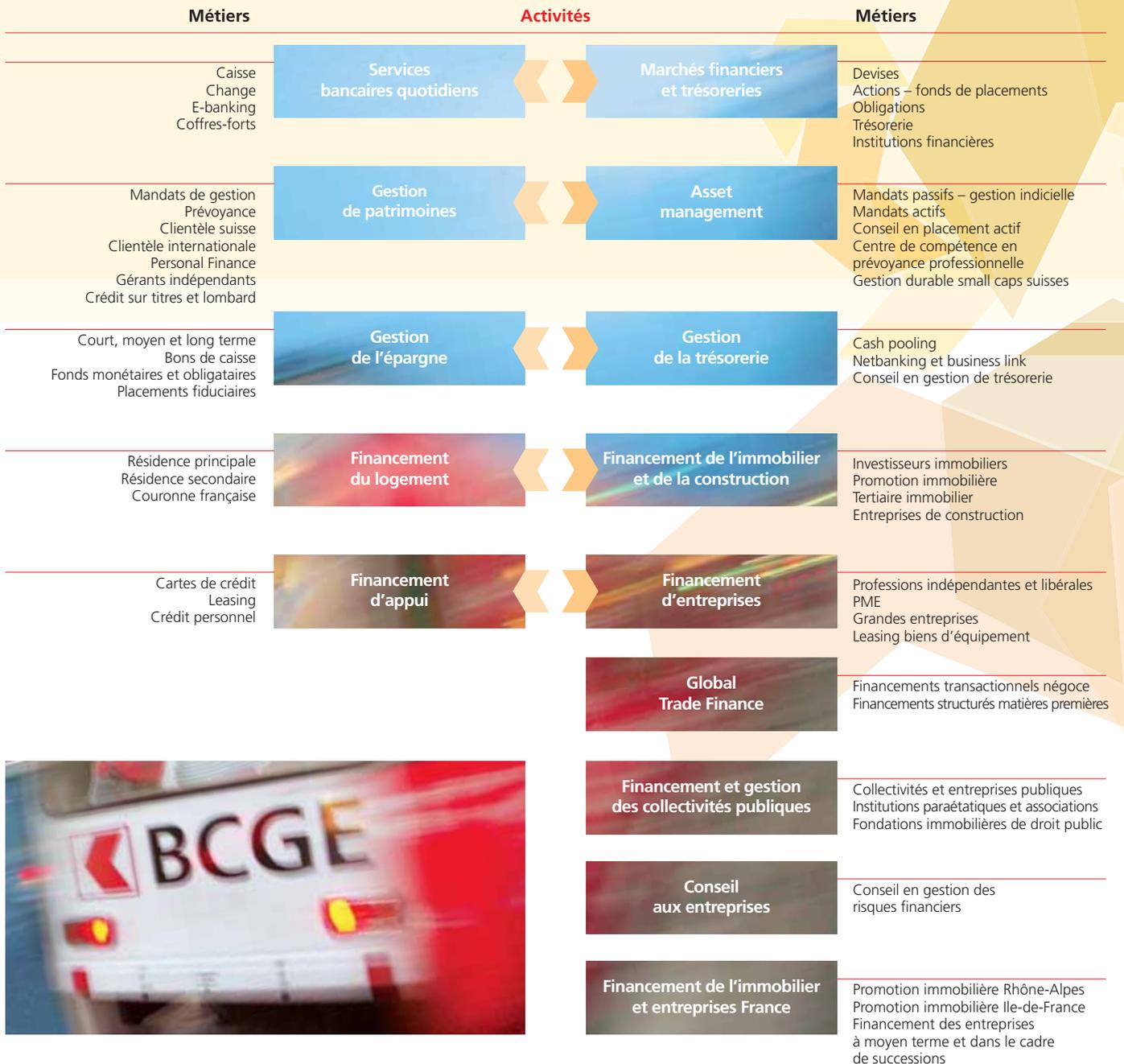
Groupe bancaire universel, BCGE offre une gamme complète de services bancaires, régulièrement adaptés aux besoins de la clientèle. Le portefeuille d'activités destinées aux particuliers et aux entreprises ou institutions est schématisé ci-dessous. Chaque domaine d'activité stratégique inclut plusieurs métiers bien spécifiques.

Particuliers

- La BCGE est un établissement ouvert à tous, de conseil et d'opérations financières. Le client y trouve des interlocuteurs qu'il connaît, accessibles et spécialistes de "l'essentiel de la finance"
- La BCGE recommande l'adoption d'un modèle financier individuel ou familial sécurisant et économique

Entreprises

- La BCGE est un établissement ouvert à toutes les entreprises de Genève et de la région. Elle met à leur service les compétences de spécialistes chevronnés de la finance des sociétés
- La BCGE facilite l'accès aux marchés du crédit et des capitaux. Elle conseille l'adoption de solutions à l'architecture ouverte, prudente et économique. Sa présence sur le marché constitue, pour les entreprises de la région, une alternative aux grandes banques, notamment en terme de conditions et d'adaptabilité des solutions



Chiffres clés consolidés du Groupe BCGE

	2005	2004	2003	2002	2001
Bilan en CHF millions					
Total du bilan	12'783	13'892	14'561	15'450	17'144
Avances à la clientèle	10'996	11'386	12'021	12'857	14'377
Dépôts de la clientèle et emprunts	11'569	12'782	13'254	13'607	13'775
Fonds propres	705	654	622	624	653
Résultats en CHF millions					
Résultat des opérations d'intérêts	183	179	171	173	161
Commissions	88	81	73	67	71
Résultat du négoce	14	9	18	13	12
Autres résultats ordinaires	10	9	14	7	15
Total des produits d'exploitation	295	278	276	260	259
Charges d'exploitation	195	199	200	190	191
Bénéfice brut	101	79	76	70	68
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions et pertes, et résultats extraordinaires	55	47	69	110	345
Résultat du Groupe en CHF millions	46	32	7	-28	-31
Effectif total en unités de travail à plein temps	763	773	829	847	888
Ratios en %					
Fonds propres/Total du bilan	5.5	4.7	4.3	4.0	3.8
Bénéfice brut sur fonds propres	14.3	12.1	12.2	11.2	10.5
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	6.5	4.9	1.2	-4.5	-4.8
Charges/Produits	65.9	71.6	72.5	73.1	73.7
Données par action au porteur en CHF					
Fonds propres	196	182	173	173	181
Résultat brut	28	22	21	19	19
Résultat net	13	9	2	-8	-9
Dividende	3*	1	-	-	-
Données boursières (maison mère)					
Cours extrêmes des actions au porteur en CHF					
- plus haut	197	198	173	170	225
- plus bas	182	174	115	115	143
- clôture	190	187	172	140	171
Capitalisation boursière en CHF millions	684	673	619	504	616
Nombre d'actions en milliers	5'721	5'721	5'721	5'721	5'721
Fonds propres comptables/nombre d'actions	200	187	179	177	

*Proposition soumise à l'assemblée générale du 15 juin 2006.



Le Groupe BCGE en bref

“Contribuer au développement du canton de Genève et de la région”

La mission générale du Groupe BCGE est de “contribuer au développement du canton de Genève et de la région” en proposant à tous ses résidents et à toutes ses entreprises ou institutions des services bancaires de haute qualité et durablement compétitifs. Elaborés par la Banque ou sélectionnés en toute indépendance, ils sont conformes aux spécificités et aux capacités d’un établissement régional.

Le Groupe BCGE est présent sur les marchés genevois, principalement, ainsi que suisse et français. Il propose des services bancaires à une clientèle de particuliers, d’entreprises et d’institutionnels au travers de ses quatre entités: la maison mère et ses trois filiales. Au total, le Groupe emploie 832 personnes (763 équivalent plein temps).

Quatre entreprises avec une mission commune



Banque Cantonale de Genève

1816

Genève

Banque universelle régionale, la **Banque Cantonale de Genève** met au service de la collectivité le réseau bancaire le plus dense du canton avec 25 agences et 67 Bancomat. Ses activités sont présentées à la page 4 du présent rapport. La BCGE offre également ses services bancaires par Internet (BCGE Netbanking) et téléphone. La BCGE est cotée à la Bourse suisse SWX Swiss Exchange (BCGE). Elle emploie 747 collaborateurs.



Banque Cantonale de Genève (France) SA

1994

Lyon

Avec son siège social à Lyon et une succursale à Annecy, la **Banque Cantonale de Genève (France) SA** est une filiale de la Banque Cantonale de Genève. Elle propose des activités de financement d’entreprises et d’immobilier à une clientèle d’entreprises, ainsi que de la gestion de patrimoines à une clientèle de particuliers. Elle prolonge le rayonnement régional du Groupe BCGE en France. Son bilan se monte à CHF 371.5 millions. Elle emploie 32 collaborateurs. (Plus d’informations en pages 22 et 89)

S|Y|N|C|H|R|O|N|Y
asset management

1996

Genève

Filiale de la Banque Cantonale de Genève, **Synchrony Asset Management SA** propose des solutions et conseils sophistiqués de gestion d’actifs financiers, intégrant une gestion quantitative, destinés à la clientèle institutionnelle. Ses actifs sous gestion se montent à CHF 2’701 millions. Elle emploie 17 collaborateurs. (Plus d’informations en pages 20 et 89)

Anker Bank
Authentic Swiss Private Banking

1934

Zurich

Filiale de la Banque Cantonale de Genève depuis 1997, **Anker Bank SA** contribue au développement de l’activité de gestion de patrimoines privés du Groupe BCGE sur le marché suisse. Son siège est à Zurich et elle dispose de succursales à Lausanne, Lugano et Genève. Son bilan se monte à CHF 239.9 millions. Les fonds gérés et administrés par Anker Bank s’élèvent à CHF 944 millions. Elle emploie 36 collaborateurs. (Plus d’informations en pages 23 et 89)



Une région au cœur de l'Europe

A Genève

- Particuliers domiciliés dans le canton et / ou y exerçant une activité
- Entreprises suisses et internationales
- Collectivités publiques
- Sociétés de commodity trading
- Banques et institutionnels suisses et étrangers

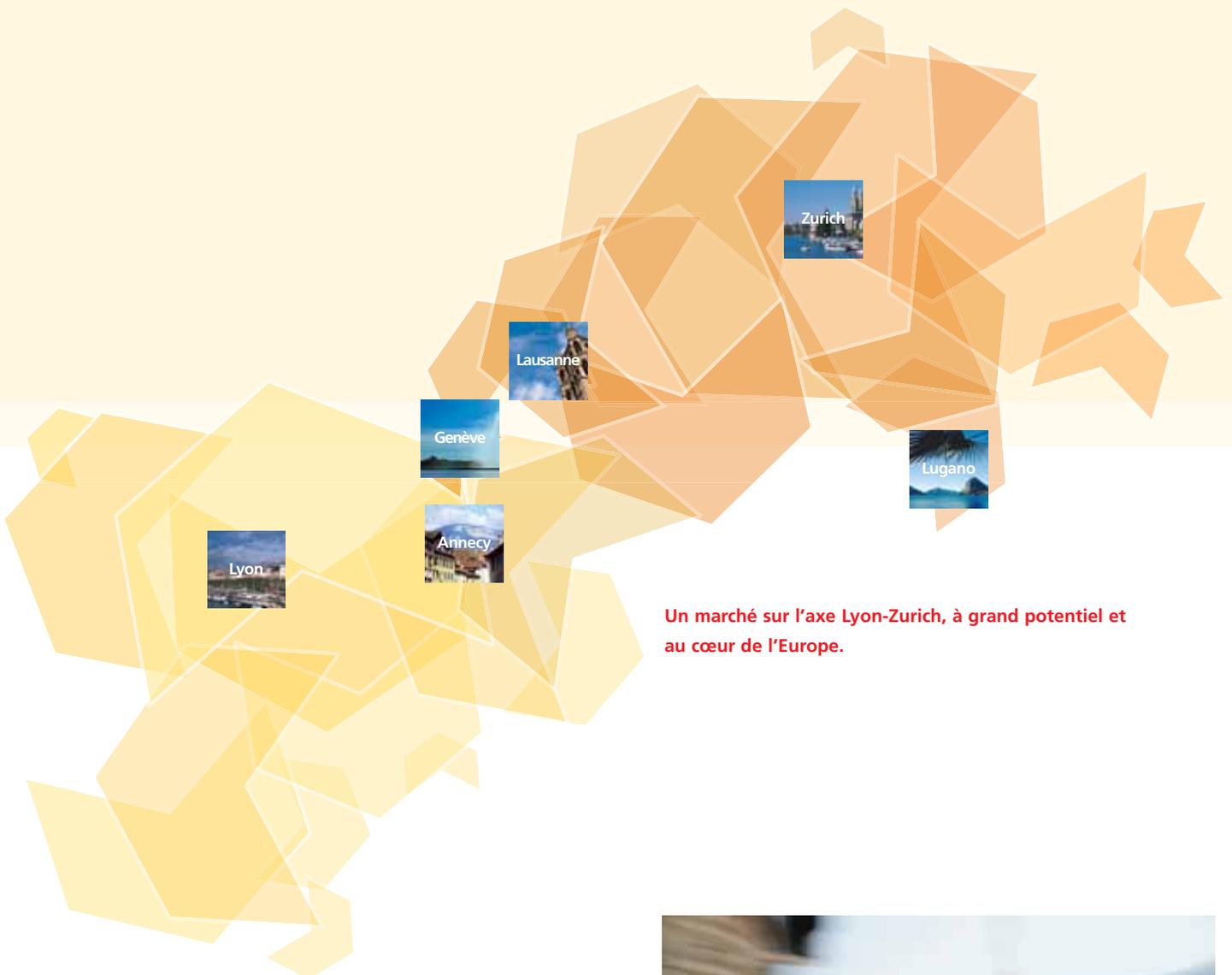
En Suisse

- Particuliers suisses et internationaux en gestion de fortune et financements privés
- Institutionnels

En France

- Communautés d'affaires et entreprises de la région Rhône-Alpes
- Entreprises suisses opérant en France
- Particuliers en gestion de patrimoines et en financements privés

Le Groupe BCGE propose ses prestations et accompagne ses clients à Genève, en Suisse et en France:



Un marché sur l'axe Lyon-Zurich, à grand potentiel et au cœur de l'Europe.



Organigramme

Au 1^{er} mars 2006



Président de la direction générale
Blaise Goetschin
 PDG ☆ □ ✕



Grand Public et Réseaux
Johan B. A. Kroon
 MDG □ △



Entreprises
Claude Bagnoud
 MDG ☆ □ △



Gestion de Patrimoines Privés
Alain Spadone
 MDG ○ □



Etat-major et Communication
Nicolas de Saussure



Crédits Entreprises Grand Public
François Kirchoff
 ☆



Entreprises Suisse
Christian Turbé
 ☆



Clientèle Suisse
Franco Furcolo



Marketing
Fabien Rei



Gestion du Réseau d'Agences
Johan B. A. Kroon a.i.



Entreprises France
Jérôme Monnier



Clientèle Internationale
Amin Khamsi
 ○



Ressources Humaines
Elisabeth Ray Tang



Secteur Centre
Alexandre Scala



Entreprises Internationales
Pierre-Olivier Fagnière



Personal Finance
Misha Nagelmackers-Voinov



Juridique
Felice Graziano



Secteur Nord
Giovanni Lo Bué



Immobilier & Construction
Jos von Arx
 ☆



Stratégie de Placement et Etudes Financières
Jean-Luc Lederrey
 ○



Secteur Ouest
André Frossard



Collectivités Publiques
Ronald Labbé



Gestion Centralisée
Urs Buser
 ○



Secteur Est
Andrew Gilbert



Gérants indépendants Reporting et Support Gestion
Philippe Bailat

Filiales du Groupe BCGE



BCGE (France) SA
 Filiale 100% BCGE
Alain Bochet
 Président du directoire



Anker Bank SA
 Filiale 100% BCGE
Gilbert Pfaeffli
 Directeur général
 ○



Finance et Gestion des Risques

Eric Bourgeaux
MDG □ ▲ ✕



Opérations et Contrôles

Emile Rausis
MDG ☆ ◆ ▲



Organisation et Technologies de l'Information

Jean-Marc Joris
MDG ✕



Audit interne

Monique Seiss Baudry



Marchés Financiers et Trésorerie

Max Baertsch
○ □



Contrôle Crédits

François Grimm
☆ ◆



Organisation

Claudia Hurther
✕



- ☆ Membre du comité des crédits
- Membre du comité de stratégie de placement
- Membre du comité ALM
- ◆ Membre de la commission des risques crédits
- ▲ Membre du comité des risques
- ✕ Membre du comité de stratégie informatique

Institutions Financières

François Julia



Contentieux et Workout

Bernard Matthey
◆



Technologies de l'Information

Christian Kemper
✕



Comptabilité Générale

Yvan Nicolet



Administration Crédits

Hans-Joerg Frey



Evolution du Système d'Information

Jean-Marc Joris
a.i.



Contrôle de Gestion

Marc Doerks
□



Opérations de Marché

Catherine Million



Gestion des Risques et Compliance

Michel Maignan
□ ▲ ✕



Administration des Clients et Prestations

Audrey Wiesmann



Trafic des Paiements

Claude Regamey



Logistique

Christophe Marin



Synchrony Asset Management SA
Filiale 100% BCGE

Constantino Cancela
Directeur général



Message du président du conseil d'administration

La BCGE poursuit sa mission sur des bases solides

Depuis quatre ans notre établissement construit patiemment son retour à la normalité sans grands éclats mais avec une persistance remarquable. Aujourd'hui nous pouvons apprécier le chemin parcouru et le travail accompli avec une légitime fierté. Nous pouvons désormais tourner notre regard avec résolution et confiance vers un avenir prometteur.

En effet, la Banque Cantonale de Genève a maintenant retrouvé une solide santé économique et une capacité bénéficiaire durable. En témoignent les résultats 2005 du Groupe qui se soldent par un bénéfice net consolidé de CHF 45.8 millions et un résultat intermédiaire de CHF 58 millions, avant attribution d'une somme de CHF 10 millions aux réserves pour risques bancaires généraux. Ainsi nous nous rapprochons peu à peu de l'objectif fondamental que nous nous sommes fixé de réaliser un rendement sur fonds propres de 10%. Tout aussi significatif est le bénéfice brut qui franchit à nouveau la barre des CHF 100 millions, en forte progression.

Ces résultats réjouissants sont le fruit des efforts consacrés à une reconstruction patiente mais déterminée et durable de la BCGE. Comme dans une équipe sportive il ne suffit généralement pas de disposer de talents, de compétences et d'enthousiasme pour réussir. Il faut aussi pouvoir compter sur la "grinta", cette rage de vaincre qui permet parfois de réaliser le geste voire l'exploit que plus personne n'ose espérer. Je peux vous assurer que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre institution rassemble la totalité de ces qualités indispensables pour continuer à battre tous les records déjà atteints. J'en profite donc pour leur adresser mes remerciements et mes félicitations, car sans eux nos brillants résultats comme nos ambitions futures ne seraient pas possibles.

Plus de 6'150 actionnaires

Le conseil d'administration adresse aussi ses remerciements aux clients toujours plus nombreux et fidèles, ainsi qu'aux actionnaires de la Banque, dont le nombre ne cesse de croître, témoignant d'une adhésion forte de la communauté genevoise à la BCGE. Au 31 décembre 2005, 6'154 clients de la Banque possédaient des actions BCGE, dont les deux tiers environ détenaient moins de 25 titres.

Versement d'un dividende ordinaire de 3%

Compte tenu des excellents résultats réalisés en 2005, le conseil d'administration a décidé de recommander à la prochaine assemblée générale le versement d'un dividende de 3% de la valeur nominale, correspondant donc à 3 francs par action au porteur et à un montant global de CHF 10.8 millions. Ce dividende constitue une progression spectaculaire puisqu'il représente le triple de celui versé pour l'exercice 2004 qui était le premier depuis la crise.

Cette quotité de distribution permet de récompenser la fidélité de nos actionnaires et de donner un message sur notre titre resté discret en 2005 sur le marché boursier, tout en consacrant une somme significative à la solidification des fonds propres.

Remboursement pour la Fondation de valorisation

Le paiement du dividende susmentionné s'accompagne d'une attribution spéciale de CHF 2.2 millions en faveur de l'Etat de Genève au titre du remboursement des avances faites par le canton à la Fondation de valorisation des Actifs de la Banque cantonale de Genève. Il s'agit en fait de la première application de l'art. 34 des nouveaux statuts de la BCGE (ancien art. 38), approuvé par la dernière



assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005 et par le Grand Conseil dans sa séance du 16 septembre 2005. Ces dispositions traduisent l'accord passé avec l'Etat de Genève sur le mécanisme de remboursement progressif des frais de fonctionnement de la Fondation. Par ce paiement, la Banque prend sa part à la réparation des dommages subis par l'Etat en 2000, sans pour autant que cela perturbe la politique de distribution à l'ensemble des actionnaires ni la constitution des réserves nécessaires.

Réforme des structures de gouvernance

L'année 2005 aura aussi été marquée par une réforme des institutions de la Banque Cantonale de Genève et une modernisation de sa structure de gouvernance. Le conseil d'administration a contribué au projet de réforme qui a conduit à la modification de la Loi cantonale sur la Banque Cantonale de Genève, acceptée par le Grand Conseil le 23 juin 2005. Cette nouvelle disposition législative a amené la Banque à réviser ses statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2005. Ceux-ci ont été ratifiés par le Grand Conseil au cours de sa séance du 16 mars 2006.

Suppression du comité de banque

Pour rappel, le comité de banque est supprimé. En effet un conseil d'administration bicaméral représentait un handicap dans le fonctionnement homogène de nos organes, les administrateurs non présents au comité de banque ne disposant pas des mêmes fréquences et intensités d'informations, alors qu'ils avaient la même responsabilité que leurs collègues vis-à-vis des tiers.

Réduction du nombre d'administrateurs et définition de leurs compétences

Le deuxième point le plus important de cette réforme statutaire est constitué par la réduction du nombre d'administrateurs associée à une meilleure définition des compétences requises pour exercer ces fonctions. Le passage à un conseil d'administration restreint (11 administrateurs au lieu de 15 à 18) est sans aucun doute un gage de bonne gouvernance et une adaptation rendue indispensable par un environnement bancaire de plus en plus complexe et technique.

Remerciements

Je tiens à exprimer mes remerciements à tous mes collègues du conseil d'administration pour la qualité du travail fourni. Ils s'adressent plus particulièrement cette année à celles et ceux qui ont atteint le maximum de mandats prévus par la loi ou qui ne sont pas rééligibles pour d'autres raisons telles que l'âge ou l'incompatibilité avec d'autres fonctions.

Je tiens aussi à exprimer une reconnaissance toute particulière à M. David Hiler, qui a assumé la vice-présidence de la Banque jusqu'au jour de son élection au Conseil d'Etat en novembre dernier. Sa contribution et son apport ont été d'une grande valeur au cours des années de sauvetage et de redressement de la Banque. Je forme tous mes vœux pour l'accomplissement de sa charge et des lourdes responsabilités, qu'il a souhaitées dans la continuité du service à la communauté.

Grâce au travail de tous – administrateurs, membres de la direction, cadres et collaborateurs du Groupe – la Banque Cantonale de Genève est à nouveau sur le chemin du succès. Elle dispose incontestablement des forces, des capacités et des instruments nécessaires pour relever de nouveaux défis et contribuer à la poursuite de l'amélioration constante des résultats que nous enregistrons année après année. C'est sur cette note résolument optimiste que je conclus ce message avec la conviction que 2006 – qui s'annonce sous les meilleurs auspices – tiendra toutes ses promesses.



Michel Mattacchini

Président du conseil d'administration



Message du président de la direction générale

Vers une croissance sélective et ciblée

Genève: cas si particulier. Genève: immense par sa renommée internationale, excellente de par ses fleurons exportateurs et financiers et vaste par la grandeur du paysage qui la délimite. Genève: minuscule par ses 282 km², modeste par ses 434'000 habitants et privée d'espaces de croissance par les circonstances de l'histoire. Genève est un marché inhabituel pour une banque cantonale. 45'081 frontaliers, 123'367 confédérés, 12'809 fonctionnaires internationaux, environ 150 entreprises multinationales créent des flux et des potentialités financiers multiples et fractionnés, qui s'ajoutent à une économie déjà dynamique. Un brassage culturel unique en Suisse avec 40% d'étrangers de toute provenance. Autant d'habitudes et de préférences bancaires auxquelles faire face au travers d'une stratégie idoine. Adaptation aussi à une compétition vive puisque près de 150 banques comptent à Genève 17'000 collaborateurs. C'est dans ce contexte que la BCGE a repris le chemin de la croissance, accompagnée d'une profitabilité élevée.

Quelles réponses stratégiques donner dans un tel marché pour assurer la continuité de cette croissance? Nous en aborderons brièvement trois, pour lesquelles nous avons investi ces dernières années et qui se concrétisent aujourd'hui.

Se distinguer par une conception inédite du conseil financier

La finance est devenue une industrie. Une industrie par ses procédures et ses méthodes de production, une industrie par sa recherche et son développement dynamique, mais une industrie aussi par sa manière de s'adresser et de conseiller la clientèle, notamment le grand public.

Une industrie fabrique des produits, qu'elle pense pouvoir écouler au travers de canaux de distribution. Dans cette logique, un entretien entre

le banquier et son client devient l'enjeu d'une vente, plus que d'un conseil. C'est le "product push", fruit du marketing des années quatre-vingt, dont l'assurance était le grand maître avec de talentueux imitateurs dans le domaine bancaire. Ce temps a vécu. C'est pourquoi la BCGE effectue une mutation copernicienne de son activité de conseil. Elle a déterminé les champs principaux de préoccupation et d'attente de ses clients et elle a conçu une approche de gestion financière personnelle originale.

La création d'une telle capacité de conseil est de longue haleine, tant il est parfois complexe de résoudre des énigmes financières personnelles ou familiales. Quel montant maintenir en épargne? Quelle répartition des avoirs entre prévoyance et gestion de fortune? Quel équilibre entre endettement hypothécaire et portefeuille géré? Pour citer les "dilemmes essentiels de la finance" que nos conseillers doivent tenter de résoudre avec leurs clients bien avant toute décision sur le ou les produits financiers, produits maison ou produits de tiers, répondant au mieux à chaque situation.

La BCGE a conçu un modèle financier personnel de base fondé sur sa doctrine financière. Il sert de modèle d'inspiration aux conseillers, qui guident ensuite chaque personne ou famille vers une solution intégrant chaque particularisme. Cette nouvelle doctrine financière accroît considérablement la valeur ajoutée par la Banque et fait de chaque conseiller un banquier au sens plein.

Cette réforme se développe par paliers car elle est accompagnée par un effort considérable de formation, une adaptation des outils et une communication appropriée. Elle constitue un pôle exceptionnel de développement.



Valoriser une capacité d'expansion sur les marchés suisse et rhône-alpin

Au plus fort de la crise, la BCGE aurait pu suivre une stratégie de "réduit cantonal" et renoncer à toute activité en direction des deux grandes zones économiques qui l'entourent: le marché suisse et l'économie rhône-alpine.

C'est au contraire une stratégie de préservation des structures extérieures et de réorientation de celles-ci qui a prévalu. Au travers de la banque Anker, qui a été entièrement réorganisée, et de la BCGE France à Lyon, qui a redéfini ses axes d'intervention précis, un dispositif existe sur lequel une croissance, certes mesurée, est maintenant possible et déjà engagée.

Les potentialités ainsi sauvegardées sont substantielles. La croissance recherchée, tant sur le marché suisse que français, résulte pour l'essentiel d'opérations s'intégrant dans le réseau actuel de la clientèle de la BCGE et se fondera sur les flux ou opérations intéressants Genève de près ou de loin. Il peut s'agir de particuliers ou d'entreprises genevois à accompagner sur le marché suisse ou français ou au contraire de la facilitation d'opérations ou de la localisation d'activités à Genève.

Cette expertise transfrontalière est une force de la BCGE qui bénéficie du savoir combiné de nos équipes suisses et françaises. Non seulement il y a un gisement de croissance, mais en plus cette activité se fonde sur une compétence interne, qui solidifie la BCGE sur son marché principal au service de tous les Genevois.

Conquérir les Genevois au sens large

Genève essaime dans la périphérie et dans le monde. Alors qu'il y aurait plus de Valaisans à Genève qu'à Sion, on peut se demander s'il n'y aura pas bientôt plus de Genevois hors de Genève qu'en ses murs. Les Genevois du dehors, ouverts sur le monde, comprenant notamment ces non-résidents qui travaillent, qui opèrent ou qui séjournent dans la *regio genevensis*, font partie des clients que la BCGE privilégie et recherche. Nos services s'orientent vers ces diverses communautés et groupes socioprofessionnels qui, malgré leur mobilité (9 millions de passagers par années à l'Aéroport International de Genève) et leur éloignement (50'000 frontaliers et 25'000 pendulaires franchissent la frontière cantonale chaque jour), contribuent au Grand-Genève. On découvre d'ailleurs une attente et un attachement marqués pour la banque cantonale au sein de cette communauté.

Des brochures en plusieurs langues, une version bilingue de notre site web, les premières présentations en anglais matérialisent les adaptations de notre offre en direction des résidents étrangers.

Une mise à disposition de solutions de financement hypothécaire pour des résidences hors du canton, notamment, démontre notre capacité et notre volonté d'accompagner nos clients dans leurs projets au-delà des frontières. Une offre bancaire complète pour la personne travaillant à Genève, mais résidant dans d'autres cantons suisses rencontre un grand succès. Enfin, de nombreuses entreprises étrangères, et même des banques, établies à Genève, nous confient le traitement de leurs affaires grand public et de détail, permettant à leurs collaborateurs d'être servis dans des conditions d'excellence et de complétude, qui satisfont les directeurs des ressources humaines les plus exigeants.

Cette conquête de clientèles si diverses et si hétérogènes, qui forment la Genève locale et internationale, constitue un programme à la fois fascinant pour nos collaborateurs et riche de potentiel pour notre établissement.

Après quelques années de patientes et profondes réorientations des stratégies, des processus et des esprits, la BCGE est en position pour exploiter un potentiel de croissance important qui est à sa portée.

Les collaborateurs et les cadres sont aujourd'hui bien organisés et outillés pour mener campagne sur un marché très concurrentiel. Il faut les remercier et s'en réjouir. Les unités de travail, divisions et départements, sont structurés en entreprises, avec pour chacune, front ou support, un plan stratégique et financier. Le sans faute 2005 a un effet motivant auprès des équipes qui ont consenti des efforts remarquables ces dernières années. C'est bien dans cette détermination, intellectuelle et morale, que la BCGE trouve ses forces et c'est là que réside son plus grand capital.



Blaise Goetschin

Président de la direction générale



Marche des affaires en 2005

Croissance de tous les domaines d'activité et forte progression du bénéfice en 2005

La Banque Cantonale de Genève a atteint ses objectifs financiers stratégiques 2005: une croissance de l'ensemble de ses activités et une amélioration sensible de la profitabilité. Le bénéfice net s'élève à CHF 45.8 millions, progressant de 43.8% par rapport au résultat net de 2004. Le résultat intermédiaire, avant attribution aux réserves pour risques bancaires généraux de CHF 10 millions, a bondi de 137.9%, à CHF 58 millions.

Ces résultats permettent au conseil d'administration de proposer à l'assemblée générale le versement d'un dividende de 3% du nominal, triplé par rapport à celui versé pour l'exercice 2004, ainsi que le versement de CHF 30 millions à la réserve générale.

Les produits d'exploitation totaux augmentent de 6.5%, à CHF 295.5 millions. Les revenus sont bien diversifiés et progressent de manière parallèle dans les principaux secteurs d'activité (+2.4% pour les opérations d'intérêts, +8.7% pour les opérations de commissions et +54.5% pour les opérations de négoce). Les charges sont contenues à CHF 194.8 millions (en baisse de 1.9% par rapport à 2004).

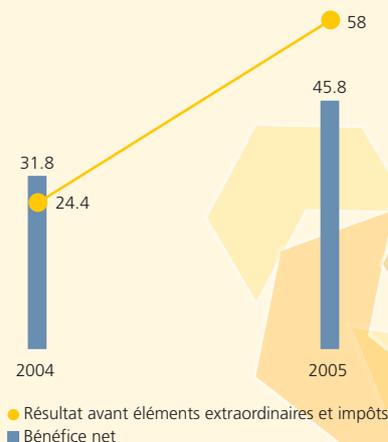
Le bénéfice brut franchit ainsi un cap important, pour s'établir à CHF 100.7 millions, en hausse de 27.6%. Au 31 décembre 2005, l'effectif des collaborateurs du Groupe s'établissait à 763 (773 en 2004) équivalent plein temps.

Bénéfice net en forte progression de 43.8%

Les résultats de l'exercice 2005 du Groupe BCGE attestent d'un renforcement accéléré de la capacité bénéficiaire de la Banque. Ainsi, le bénéfice net de CHF 45.8 millions s'inscrit en hausse de CHF 14 millions, soit une progression de 43.8%, par rapport au bénéfice net de 31.8 millions de l'exercice 2004. Pour sa part, le résultat intermédiaire (avant éléments extraordinaires et impôts) a augmenté de CHF 33.6 millions, à CHF 58 millions, soit un bond de 137.9% par rapport au résultat opérationnel 2004.

Bénéfice net en forte progression

en CHF millions

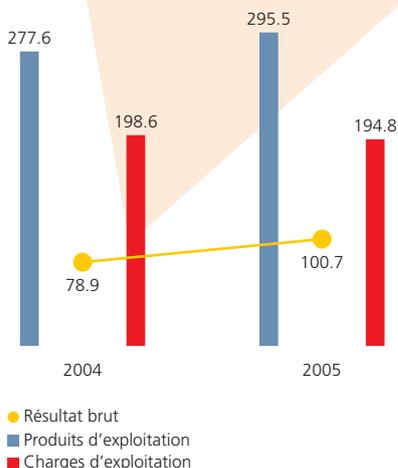


Croissance de 27.6% du bénéfice brut

Le bénéfice brut dépasse le cap des CHF 100 millions, à CHF 100.7 millions exactement, en progression de CHF 21.8 millions ou 27.6% par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat provient principalement d'une augmentation des produits d'exploitation qui se fixent à CHF 295.5 millions, en hausse de 6.5% sur 2004. Il découle aussi d'une diminution continue des dépenses, qui ont baissé de 1.9%, à CHF 194.8 millions, grâce à l'impact positif des mesures mises en place ces dernières années pour améliorer la productivité.

Croissance de 27.6% du bénéfice brut

en CHF millions



Accroissement sensible de la productivité

Une nouvelle fois, le Groupe BCGE a enregistré une amélioration du rendement des fonds propres (return on equity), qui passe de 4.9% en 2004, à 6.5% en 2005. Pour sa part, le ratio coûts / revenus (cost / income ratio) diminue fortement, passant de 71.6% à 65.9%. Cette amélioration reflète les résultats obtenus par les projets de modernisation lancés dès 2001. Ces changements vont se poursuivre à un rythme soutenu au travers de plusieurs programmes actuellement en cours de réalisation, dans les domaines informatique, marketing et formation.

Excellente progression du rendement sur fonds propres



Nette baisse du ratio coûts / revenus, principalement grâce à la hausse des recettes



Hausse de tous les produits d'exploitation

Tous les principaux produits d'exploitation de la BCGE ont connu en 2005 une croissance réjouissante.

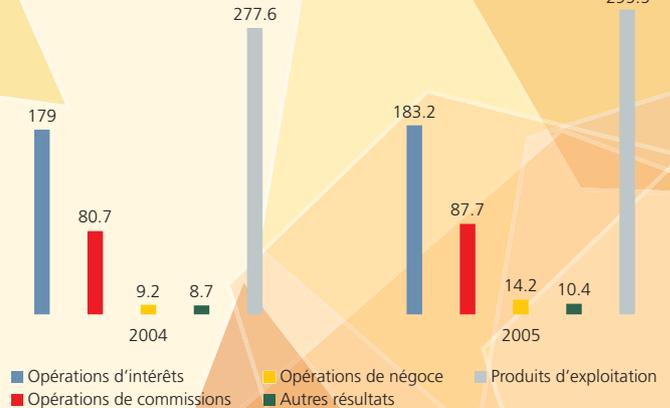
Ainsi, les opérations d'intérêts ont augmenté de 2.4%, à CHF 183.2 millions. Les opérations de commissions et les prestations de service ont enregistré une nouvelle progression marquée de 8.7%, à CHF 87.7 millions. Cette évolution favorable provient d'une croissance parallèle des deux principaux piliers des revenus de commissions.

D'une part, les commissions sur opérations de gestion de patrimoines ont augmenté de 14.2%, à CHF 38.1 millions. D'autre part, le dynamisme du financement aux entreprises, notamment dans le secteur négoce international, a eu une incidence favorable sur les commissions des opérations de crédits, en hausse de 13%, à CHF 35.3 millions.

Quant aux opérations de négoce (titres et devises), elles ont connu une évolution très favorable en 2005, avec un bond de 54.5%, à CHF 14.2 millions.

Tous les produits d'exploitation sont en hausse

en CHF millions



Amélioration de la productivité des intérêts

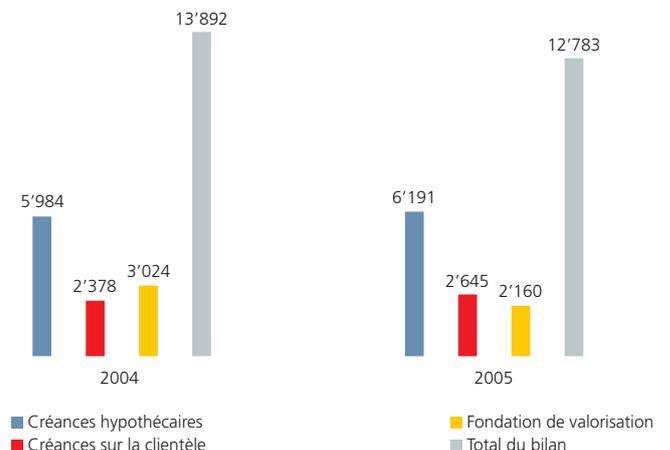
La marge d'intérêt a continué de progresser grâce à une gestion ALM performante et bien adaptée au marché des taux. La réorientation du passif du bilan et son dispositif de couverture, engagée depuis quelques années, produit d'excellents résultats et positionne la Banque de manière optimale pour accompagner son développement à long terme.

Nette progression des affaires de crédit

La reprise de la croissance des créances hypothécaires et commerciales se traduit par une progression des prêts hypothécaires de CHF 207 millions ou 3.5%, à CHF 6.2 milliards. Pour leur part, les créances sur la clientèle (hors Fondation de valorisation, voir plus loin) ont connu une évolution encore plus marquée avec une hausse de CHF 267.5 millions ou 11.2%, à CHF 2.6 milliards. La concentration du bilan à CHF 12.8 milliards provient essentiellement de la réduction marquée et réjouissante de l'encours sur la Fondation de valorisation des Actifs de la Banque cantonale de Genève pour un montant de CHF 864.5 millions, soit une baisse de 28.6% sur un an. Sur les CHF 5.3 milliards initiaux, cette créance ne s'élevait plus qu'à CHF 2.2 milliards au 31 décembre 2005.

Reprise de la croissance des créances hypothécaires et commerciales hors Fondation de valorisation

en CHF millions



Marche des affaires en 2005

Croissance de tous les domaines d'activité et forte progression du bénéfice en 2005

La structure du refinancement améliorée

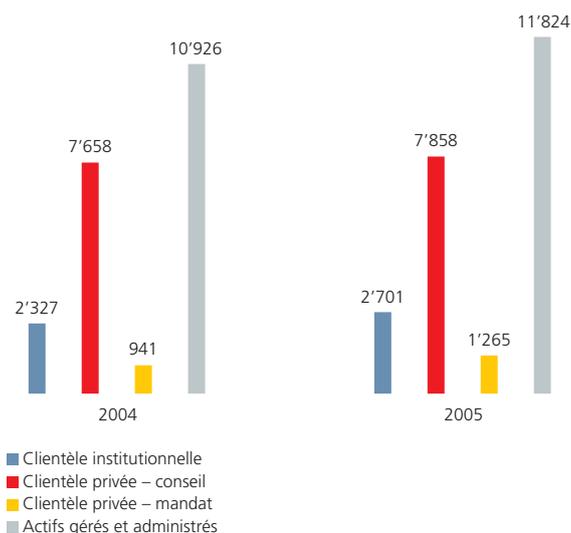
Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements représentaient ainsi CHF 4.9 milliards, en hausse de CHF 15.9 millions ou 0.3%. Cette stabilité reflète aussi l'attrait des formes alternatives de placements recommandés par la BCGE, notamment au vu du contexte du marché des taux et des valeurs boursières. Toutefois, la part du refinancement par l'épargne augmente ainsi à 38%, contre 36.8% à fin 2004. On doit aussi relever la bonne couverture des prêts hypothécaires par l'épargne, puisque cette dernière représente 78.5%. En baisse de CHF 717.9 millions, à CHF 3.6 milliards, le refinancement à long terme a pu être réduit en profitant de bonnes conditions de taux. Quant aux engagements envers les banques, qui s'élèvent à CHF 314 millions, ils se maintiennent désormais dans une fourchette optimale.

Succès de la gestion de fortune

Les fonds gérés et administrés ont connu une nette progression de 8.2%, à CHF 11.8 milliards. En partie justifiée par l'excellente année boursière enregistrée en 2005, les fonds de la clientèle privée sous gestion discrétionnaire ont augmenté de 34.4%, à CHF 1.3 milliard. Cette évolution est liée au succès remporté par la gamme des mandats discrétionnaires BCGE Best of. De son côté, la masse sous gestion de la clientèle institutionnelle, administrée par la filiale Synchrony Asset Management, a progressé de 16.1%, à CHF 2.7 milliards. Quant aux fonds gérés et administrés par Anker Bank, la filiale de gestion privée, ils progressent de CHF 107.1 millions ou 12.8%, à CHF 944 millions.

Progression des actifs gérés et administrés (+8.2%)

en CHF millions

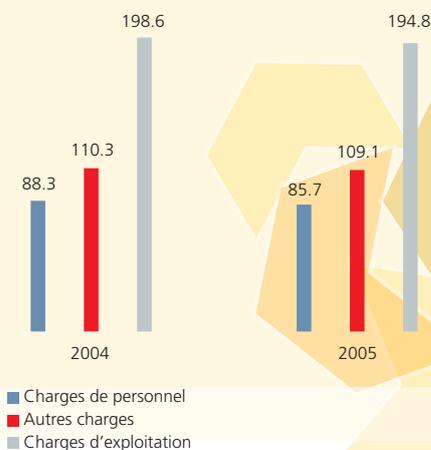


Maîtrise des charges opérationnelles

La réduction des charges suit son cours, avec une nouvelle baisse de 1.9%, à CHF 194.8 millions. Les charges du personnel ont diminué de 1.1%, à CHF 109.1 millions, reflet d'une légère réduction des effectifs, qui s'élevaient au 31 décembre 2005 à 763 unités équivalent plein temps. La contraction des effectifs est plus marquée dans les activités de support, alors que le front a été renforcé par des compétences nouvelles. Les programmes de productivité ont continué à produire des effets réjouissants, puisque les autres charges d'exploitation ont baissé de 3%, à CHF 85.7 millions.

Diminution des charges

en CHF millions



Provisions en ligne avec le budget

La dotation aux correctifs de valeurs, provisions et pertes est en ligne avec le budget des risques, à CHF 29.5 millions en 2005, contre CHF 31.2 millions pour l'exercice précédent.



Solidité financière confirmée

Les fonds propres comptables s'élèvent à CHF 682.2 millions (après dividende et attribution spéciale proposés), ce qui représente 5.3% du total du bilan. A 140%, le taux de couverture des fonds propres atteste que la BCGE a retrouvé aujourd'hui une situation financière solide.

La légère correction à la baisse du taux de couverture est liée à l'arrivée à échéance des emprunts subordonnés, ce qui est positif dans la mesure où ces derniers sont légèrement plus coûteux que les autres formes de refinancement. La solidité financière de la Banque Cantonale de Genève est aussi attestée par la notation de Standard & Poor's (A- / A-2 / stable) confirmée le 17 février 2006.

Plus de 6'150 "clients actionnaires"

La BCGE se réjouit de la poursuite de l'augmentation du nombre d'actionnaires privés, qui atteste d'une adhésion forte de la clientèle et de la communauté genevoise à la Banque. Au 31 décembre 2005, 6'154 personnes possédaient des actions de la BCGE, dont les deux tiers environ étaient des porteurs détenant moins de 25 titres. Ce chiffre ne tient compte que des actions déposées auprès de la BCGE elle-même (actions au porteur).

Versement d'un dividende ordinaire de 3%

Compte tenu des excellents résultats 2005, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le versement d'un dividende de 3% du nominal, représentant CHF 3 par action au porteur et un total de CHF 10.8 millions. Conformément à l'art. 38 des précédents statuts de la Banque Cantonale de Genève, une attribution spéciale de CHF 2.2 millions en faveur de l'Etat de Genève sera versée à titre de remboursement des avances faites par l'Etat à la Fondation de valorisation des Actifs de la Banque cantonale de Genève.



Les unités d'affaires

Les divisions de la BCGE



Blaise Goetschin (CEO)



Eric Bourgeois (CFO)



Johan Bernard Alexander Kroon

Etat-major

La division a pour mission de fournir des services transversaux à l'ensemble du Groupe BCGE. Elle appuie le président de la direction générale dans ses tâches de conduite, de planification et de contrôle de l'entreprise et de ses filiales. Elle prépare et documente ses relations avec les organes supérieurs et de régulation ainsi qu'avec les institutions et clients. Elle est en charge du marketing ainsi que de la banque à distance par Internet et téléphone. Elle comporte également la conduite des ressources humaines et la formation, ainsi que les dossiers juridiques, la communication institutionnelle et les investor relations.

Finances et Gestion des Risques

La division a pour mission d'assurer un cadre financier adapté à la stratégie et aux objectifs de la Banque, en recherchant un financement sûr et économique. S'appuyant sur une gestion aguerrie des risques, elle pilote le bilan de façon dynamique. Grâce à l'une des rares salles de marché en Suisse romande, la division Finances et Gestion des Risques assure à la clientèle de la Banque le meilleur service pour toutes les opérations sur titres et sur devises. L'ingénierie financière de la BCGE propose des solutions innovantes aux entreprises et institutions en matière de risques de taux et de devises.

► p. 20

Grand Public et Réseaux

La division Grand Public et Réseaux est au service de tous les Genevois et résidents de la région. Elle couvre l'ensemble des besoins financiers des particuliers, des petites entreprises et des professions libérales. Dans ces segments, la Banque est en relation avec un habitant du canton sur deux. Au travers de son réseau de 25 agences, de ses espaces 24h/24 et de ses 67 Bancomat, la division propose une banque proche du domicile ou du lieu de travail, offrant une gamme de produits et de prestations complète, ainsi qu'un conseil professionnel de haute qualité à des prix concurrentiels.

► p. 21





Claude Bagnoud



Alain Spadone



Emile Rausis



Jean-Marc Joris

Entreprises

Partenaire des entreprises et des collectivités publiques du canton et de la région, la division Entreprises est en relation avec quelque 10'000 sociétés ou administrations clientes, apportant une contribution déterminante à la vie économique genevoise. Par une offre large de produits de financement, elle fait crédit aux entreprises pour leur fonds de roulement et leurs projets, de même qu'elle accompagne les clients dans leurs opérations d'acquisition et de transmission d'entreprises. La division assure le financement de projets immobiliers et des entreprises de la construction. Elle est active aussi sur le marché français à travers un département spécialisé et en étroite coordination avec BCGE France.

► p. 22

Gestion de Patrimoines Privés

La division est en charge de la clientèle privée genevoise, suisse et étrangère. Elle appréhende la situation patrimoniale des clients et leur propose les solutions de placement les mieux adaptées à leur profil. Quelque 3'000 clients ont confié à la Banque un mandat de gestion discrétionnaire BCGE Best of, totalisant plus d'un milliard de francs. La division offre un service spécifique dédié aux aspects successoraux et à l'analyse patrimoniale globale. Elle accompagne la stratégie d'investissement du Groupe, également appliquée avec succès par Anker Bank SA, filiale spécialisée dans la gestion de fortune.

► p. 23

Opérations et Contrôles

La division a pour mission la gestion administrative de l'activité de crédits, le suivi et le contrôle des risques qui leur sont liés, ainsi que le traitement des dossiers en difficulté au travers du contentieux et du workout. Elle gère les immeubles à usage non bancaire qui sont destinés à la revente et assure la gestion des immobilisations financières non stratégiques. Depuis février 2006, la division inclut également les départements Logistique, Trafic des paiements, Opérations de marchés ainsi qu'Administration clients et prestations.

► p. 24

Organisation et Technologies de l'Information

La division gère les technologies de l'information, en relation avec le fournisseur externe Unicile, ainsi que l'organisation. Jusqu'à fin janvier 2006, elle s'occupait également des activités opérationnelles de la Banque, en plus de toutes les questions liées à l'informatique et à l'organisation.

Depuis février 2006, la division a été concentrée sur les tâches d'organisation et d'évolution du système d'information, afin de relever les importants enjeux informatiques actuels et futurs.

► p. 25



Division Finances et Gestion des Risques

Les faits marquants de 2005

Succès de la stratégie financière d'optimisation du bilan

En 2005, la division Finances et Gestion des Risques a poursuivi la réorientation du bilan de la BCGE, tout en augmentant sa rentabilité grâce à une gestion ALM particulièrement réussie. Les engagements envers la Banque ont diminué de près d'un milliard de francs, en grande partie en raison des remboursements des prêts à la Fondation de valorisation pour un montant de CHF 864.5 millions, bien meilleurs que le rythme prévu par le plan décennal. Cela constitue une excellente nouvelle pour la communauté genevoise, l'Etat en particulier, mais cela représente évidemment également un défi pour la Banque, qui doit ainsi redéployer son bilan sans augmentation significative des risques. La BCGE a également pu rembourser plusieurs emprunts à long terme, pour un total d'environ CHF 717.8 millions, dont les taux étaient moins intéressants que les conditions actuelles du marché.

Bon niveau de couverture des fonds propres

A 140%, le taux de couverture des fonds propres comptables a légèrement baissé. Ce fléchissement s'explique par des raisons techniques, la Banque ayant restreint le recours au financement par des emprunts subordonnés en 2005. Rappelons que les emprunts subordonnés, plus coûteux, sont partiellement pris en compte dans les fonds propres et amortis progressivement.

Accord trouvé avec l'Etat pour le remboursement des frais de la Fondation de valorisation

Un accord a été conclu en 2005 avec l'Etat de Genève au sujet des modalités de remboursement des frais de fonctionnement de la Fondation de valorisation. Cet accord équilibré, qui respecte les intérêts de chaque partie, prévoit une attribution spéciale dans le cadre de la répartition annuelle du bénéfice correspondant à 20% du total des dividendes ordinaires et supplémentaires. Il a été approuvé par l'assemblée générale du 3 mai 2005.

Confirmation du rating de Standard & Poor's: A- / A-2 / stable

A fin 2004, la BCGE avait obtenu son premier rating officiel. Cette excellente nouvelle confirmait la crédibilité retrouvée et la solidité de la Banque, son potentiel de développement ainsi que la qualité de son actionariat. Cette notation a été confirmée pour 2005, ce qui contribue à consolider l'image de la Banque, ainsi qu'à réduire son coût de refinancement.

Salle des marchés: au service des centres de décisions financières de la place de Genève

La BCGE est l'une des seules banques cantonales – et l'une des rares banques à Genève – à faire profiter ses clients d'une salle des marchés. Elle a présenté son fonctionnement aux médias en 2005 lors d'un point de presse sur le thème "Stratégie financière, trésorerie et marchés financiers: l'expertise de la BCGE au service des entreprises et des collectivités publiques".

Réorganisation de la Gestion des Risques et du Compliance

La section "Compliance" a rejoint le département Gestion des Risques. Cette nouvelle structure permet une gestion globale et intégrée des risques, une concentration des savoir-faire de contrôle et d'investigation pour la gestion des différents types de risques, en conformité avec les nouvelles règles de la Commission Fédérale des Banques (CFB) et de Bâle II. A ce sujet, la BCGE a été une des banques sélectionnées pour effectuer le protocole d'étude préparatoire QIS-5; une contribution appréciée au développement de ces nouvelles pratiques (voir page 26).

Synchrony Asset Management SA

Synchrony Asset Management a connu un développement réjouissant de la masse sous gestion, notamment dans les mandats indiciels. La gestion balancée s'est très bien développée sous l'égide du concept "Synchrony Finest of". Cette filiale, spécialisée dans la gestion institutionnelle, a également développé en 2005 la gestion active de valeurs secondaires suisses. L'objectif est d'investir dans les 20 ou 25 meilleures valeurs de ce segment, sélectionnées en fonction de critères à la fois financiers, mais aussi environnementaux et sociaux. Synchrony Asset Management SA est ainsi en mesure d'offrir au marché un produit de gestion de type SRI (Socially Responsible Investment) basé sur une méthodologie qui lui est propre. La société a également modifié son image et adopté un nouveau logo (voir page 32).

Poursuite d'un partenariat étroit avec Swisscanto

La BCGE a poursuivi son étroite collaboration avec Swisscanto. Cet organisme commun aux banques cantonales suisses est spécialisé dans le développement et la distribution de produits de prévoyance et de placement destinés aux clients privés et institutionnels. Il occupe une position dominante parmi les gérants de fonds de placement sur le marché suisse.



Eric Bourgeaux

Membre de la direction générale



Grand Public et Réseaux

Les faits marquants de 2005

Renforcement de la part de marché en 2005

Dans un environnement plus compétitif que jamais, la division a renforcé sa position en parts de marché, notamment en matière de financement immobilier, d'épargne, de placements, de prévoyance et de crédits personnels. La qualité du conseil, le nombre et la fidélisation des clients ont significativement progressé.

Succès de la marque BCGE Simplissimmo

La marque BCGE Simplissimmo, qui offre des solutions hypothécaires simples, rapides et avantageuses, liées à une connaissance unique du marché régional, a rencontré un succès sans précédent auprès des Genevois. La grande flexibilité de cette offre permet le panachage des taux fixes, variables, Libor et forward.

Hypothèques en France voisine

Avec une offre adaptée à ce marché (flexibilité et conditions), la BCGE poursuit l'accompagnement de ses clients dans le financement de leurs projets immobiliers dans la couronne française.

Les PME et les indépendants

La division Grand Public & Réseaux dispose d'un département spécialement dédié aux petites entreprises et aux professions libérales. Il compte actuellement plusieurs milliers de clients, ce qui représente une part importante de ce marché. La BCGE les accompagne dans leur développement, sans s'écarter d'une politique prudente de gestion des risques.

Personnalisation accrue du service et des conseils

La division accorde une place privilégiée à la formation. Afin de garantir la polyvalence et l'excellence en matière de conseil à la clientèle, elle a renforcé les programmes de formation et de certification destinés à ses collaborateurs du réseau d'agences. La formation s'est axée tout particulièrement sur les crédits hypothécaires, la gestion de patrimoines et la prévoyance.

Développement réjouissant de l'épargne et des placements

La Banque a conservé son leadership sur le marché de l'épargne, en s'appuyant notamment sur le programme BCGE Avantage service qui propose une rémunération complémentaire de l'épargne au travers d'un plan de fidélité très attractif. 40'000 bénéficiaires ont obtenu des primes d'intérêt substantielles. Les conseillers du réseau d'agences ont développé davantage l'activité de conseil patrimonial, avec un nombre record de mandats BCGE Best of et de souscriptions au BCGE Rainbow fund.

Refonte complète de l'offre BCGE pour les jeunes

Depuis le lancement de la nouvelle gamme de prestations pour les jeunes (voir page 28), les ouvertures de comptes ont progressé de 20%.

Retraits gratuits aux Bancomat

La BCGE dispose d'un grand parc de Bancomat. Par ailleurs, la BCGE continue à ne pas facturer à ses clients les retraits qu'ils effectuent aux Bancomat des autres établissements, contrairement à une pratique de plus en plus répandue.

Echanges fréquents avec nos clients au moyen de conférences spécialisées

Afin de faire profiter ses clients de son expertise locale unique dans les domaines du financement de l'immobilier, de la gestion de fortune, de la transmission de patrimoines et de la prévoyance, la BCGE a organisé un grand nombre de conférences et colloques sur ces thèmes, notamment avec la contribution de spécialistes internes et externes.



Johan Bernard Alexander Kroon

Membre de la direction générale



Entreprises

Les faits marquants de 2005

Croissance dans un environnement très concurrentiel

Dans l'ensemble, la division Entreprises a enregistré une croissance de l'ensemble de son activité, malgré un environnement concurrentiel et le plafonnement ou la syndication de certaines positions en fonction de leur profil de risque. Elle a aussi réalisé plusieurs nouvelles opérations d'envergure, en particulier des montages financiers sophistiqués, pour répondre aux besoins complexes de certaines entreprises, attestant ainsi des connaissances pointues des spécialistes de la BCGE dans le domaine du corporate banking.

Succès des séminaires "BCGE L'essentiel de la finance"

Plus de 150 chefs d'entreprises ont pris part aux séminaires "BCGE L'essentiel de la finance", organisés en septembre en collaboration avec une grande fiduciaire internationale sur les thèmes de la transmission et du financement des entreprises. Ce séminaire a permis non seulement de démontrer l'expérience de la Banque dans ce domaine complexe, mais aussi de confirmer son rôle d'acteur local de premier plan pour les entreprises du canton et de la région.

Partenaire idéal des collectivités publiques

En 2005, la BCGE a assuré une présence continue et dense auprès des collectivités publiques du canton. La division Entreprises a notamment accompagné les communes et les fondations immobilières communales dans le cadre de leur développement, en proposant des solutions personnalisées visant les meilleurs choix en matière de stratégie financière et de maîtrise des risques. Enfin, la BCGE a optimisé ses relations financières avec l'Etat de Genève, notamment en contribuant à la centralisation et à la gestion de ses flux de trésorerie.

Quelques beaux succès dans un marché immobilier étroit

Grâce à la sophistication de ses conseils et à sa connaissance du terrain, la BCGE a réussi à tirer son épingle du jeu dans un marché où les grandes promotions sont restées rares.

Environnement favorable aux affaires de négoce international

Le marché des matières premières a offert en 2005 un environnement favorable au financement des affaires de négoce international. Les résultats solides et récurrents dégagés par cette activité sont supérieurs aux attentes. Ils constituent une source de diversification stratégique dans un des principaux piliers de l'économie genevoise des services et de la finance.

Développement harmonieux de l'axe Suisse-France

Le département Entreprises France a œuvré en 2005 à développer les affaires communes de la maison mère et de sa filiale française. La présence active de la BCGE en France et en Suisse a permis d'accompagner des clients transfrontaliers dans les différentes phases du cycle d'investissement. En outre, les deux véhicules financiers d'investissement immobilier – Compagnie Foncière Franco-Suisse SA et Dixence SAS – détenus conjointement avec d'autres investisseurs, dont le groupe suisse Karl Steiner, ont réalisé d'excellentes performances, en raison notamment de la qualité des objets développés dans la région Rhône-Alpes et en Ile-de-France.

Banque Cantonale de Genève (France) SA

BCGEF a pour mission de prolonger le rayonnement du Groupe BCGE en région Rhône-Alpes et en France. Ses résultats 2005 constituent une excellente performance dans l'ensemble des métiers. Durant l'année, le Groupe a poursuivi l'intégration de sa filiale française dans le processus de gestion du risque crédit. Le développement de l'activité de gestion privée, notamment le lancement du mandat BCGEF Best of Life International s'est déroulé de manière très réjouissante. Cet instrument de gestion de fortune "on-shore" est devenu particulièrement attractif pour les résidents dans un pays de l'Union européenne grâce à une variante basée sur l'assurance-vie.

En matière de refinancement, BCGEF a continué de bénéficier, comme par le passé, du soutien de sa maison mère.



Claude Bagnoud

Membre de la direction générale



Gestion de Patrimoines Privés

Les faits marquants de 2005

Un millésime exceptionnel pour le marché des actions

Les affaires de la division Gestion de Patrimoines Privés se sont développées de manière très réjouissante, soutenues par les bonnes performances de la doctrine BCGE Best of et la progression des indices boursiers. Plus de 3'000 clients ont confié un mandat discrétionnaire à la Banque pour gérer au mieux leur patrimoine, ce qui représente une croissance annuelle de plus de 30%. Le montant global des fonds sous gestion discrétionnaire a dépassé le milliard de francs.

Très belles performances des mandats BCGE Best of

Soutenu par la croissance des bourses mondiales, notamment suisse et européenne, le BCGE Best of a enregistré une rentabilité exceptionnelle en 2005 dans toutes ses variantes. Ainsi, le BCGE Best of en francs suisses a enregistré des performances nettes de 18.72% (profil dynamique), 11.22% (équilibré) et 4.53% (défensif). Les mandats en euros et en livres sterling ont également affiché de solides performances.

Nouveau mandat BCGE Best of 100% actions

La division a préparé en 2005 l'extension de la gamme BCGE Best of, au sein de laquelle il convient de citer le BCGE Best of Equity World, avec une allocation 100% actions, qui sera proposé dès le printemps 2006 dans les quatre devises CHF, EUR, USD et GBP. Pour la filiale française, le BCGE Best of a été lié à une assurance-vie.

BCGE Rainbow fund: CHF 170 millions investis

Le BCGE Rainbow fund, répondant depuis 15 ans aux intérêts croissants d'une clientèle souhaitant investir des montants limités, a enregistré en 2005 une forte progression. Le profil dynamique "Diamant" a franchi la barre des CHF 100 millions en fortune nette, alors que le profil défensif "Saphir" s'élève à quelque CHF 70 millions. Un nouveau fonds en euros est également en cours de développement et sera introduit dans le courant de l'année 2006. Il est destiné plus particulièrement à la clientèle souhaitant obtenir un rendement dans cette devise.

Protections conçues par l'ingénierie financière de la Banque

La division a bénéficié de nouveaux certificats de protection des portefeuilles contre des risques tels que chute des cours boursiers, baisse des devises ou hausse des taux d'intérêt. Au nombre de douze, ces certificats sont déclinés en quatre devises (CHF, USD, EUR et GBP) et trois profils de risques (défensif, équilibré et dynamique). Ces produits s'adressent en priorité aux clients sous mandat de gestion.

Création d'un nouveau département "Personal Finance"

Au début de l'automne 2005, un nouveau département, dénommé "Personal Finance", a été créé pour offrir une approche patrimoniale globale et spécifique à une clientèle de personnalités et de dirigeants économiques ou politiques..

La BCGE publie le premier PIB cantonal

L'analyse prospective de la conjoncture mondiale, suisse et genevoise, réalisée par le département des Etudes Financières de la BCGE, a fait l'objet d'une présentation à la presse et d'une publication innovante. En effet, première genevoise, la Banque a complété son analyse avec des données relatives à l'évolution de la situation économique à Genève fournies par l'institut BAK, notamment une évaluation du produit cantonal brut de 1980 à 2012.

Bonne croissance d'Anker Bank SA

L'année 2005 a été marquée par une forte amélioration des activités d'Anker Bank SA, grâce à un renforcement des équipes à Zurich et Lausanne. Le développement commercial d'Anker Bank s'est poursuivi, notamment grâce à la dynamique de la doctrine BCGE Best of. L'établissement bénéficie aussi pleinement désormais des effets induits par la migration informatique et opérationnelle menée en profondeur. Adossée à une structure de back office renforcée et commune à celle de sa maison mère, Anker Bank se consacre aujourd'hui pleinement au conseil à valeur ajoutée, fidèle à sa devise: "Authentic Swiss Private Banking".



Alain Spadone

Membre de la direction générale



Opérations et Contrôles

Les faits marquants de 2005

Automatisation du processus d'octroi des crédits

2005 représente la première année pleine de l'automatisation du processus d'octroi de crédits avec le nouvel outil informatique. Les résultats de cette réforme, initiée en 2004, sont positifs tant pour la division Grand Public et Réseaux que pour la gestion administrative des crédits. Une amélioration constante de l'application informatique est gérée par le département Contrôle Crédits, qui en assure par ailleurs le développement, la formation et la maintenance. L'application, destinée à automatiser les processus d'octroi et de modification des prêts hypothécaires et des crédits commerciaux, permet de rationaliser et standardiser les produits de crédit de la Banque.

Dernier exercice du département Workout

Le département Workout, qui assure le suivi des dossiers commerciaux et immobiliers en difficulté, a connu une réduction importante de ses affaires, qu'il s'agisse de financements à des entités en difficultés temporaires ou des participations détenues par la Banque. Durant l'exercice 2005, la BCGE a pu vendre cinq participations non stratégiques, dont les plus importantes sont les entreprises Sécheron SA et Hasler Rail AG. Dans ce dernier cas, il est à relever que, depuis 2000, cette entreprise avait considérablement amélioré sa situation financière et commerciale, au point de verser des dividendes. De plus, elle a pu être transmise, dans d'excellentes conditions, avec un potentiel intact et prometteur, à des acquéreurs suisses expérimentés et réputés. Compte tenu de cette réduction réjouissante de son activité, ce département a été intégré au département Contentieux en janvier 2006.

Gestion dynamique du département Contentieux

Au cours de l'exercice 2005, plus de CHF 2.5 millions ont pu être recouvrés en matière de créances amorties, dont CHF 926'000 résultent des efforts réalisés par le département Contentieux dans la gestion active des actes de défaut de biens.

En matière immobilière, les conditions favorables prévalant sur le marché genevois ont permis la revente de quatorze objets avec des bénéfices globaux de près de CHF 400'000, tandis que le rachat aux enchères publiques n'a été nécessaire que dans trois cas. Le stock des actifs immobiliers destinés à la revente s'est ainsi établi à CHF 6.6 millions, ce qui est un signe de bonne maîtrise pour un groupe dont le portefeuille hypothécaire s'élève à CHF 6.2 milliards.

Provisions en ligne avec le budget

La dotation aux correctifs de valeurs, provisions et pertes est en ligne avec le budget des risques, à CHF 29.5 millions en 2005, contre CHF 31.2 millions pour l'exercice précédent.



Emile Rausis

Membre de la direction générale



Organisation et Technologies de l'Information

Les faits marquants de 2005

Centralisation des activités de production bancaire

La division Organisation et Technologies de l'Information gérait jusqu'ici de façon centralisée l'ensemble de l'activité de production bancaire. Elle s'est aussi concentrée sur les ambitieux projets de modernisation de l'informatique de la Banque, centrant ses efforts sur la définition et la préparation des projets d'évolution du système d'information, dont l'étude est en phase finale et dont les conclusions seront connues en 2006. Le département Organisation a poursuivi l'inventaire et la documentation détaillés des processus de la Banque et leur optimisation, ce qui permet des réductions de coûts et une amélioration sensible de la productivité.

Optimisation de la gestion des titres en 2005

Courant 2005, la division a amélioré l'organisation des activités d'administration des titres, afin de les concentrer sur un site et de gagner en productivité. Dans ce contexte, la Banque a concentré ses titres auprès d'un dépositaire unique, afin de simplifier les procédures et générer des économies. Dans le même esprit, une concentration des systèmes d'information financière de la Banque a été réalisée et de nouveaux modules informatiques ont été introduits pour améliorer et simplifier les transactions sur les marchés monétaires.

Nouvelles prestations BCGE Netbanking

BCGE Netbanking a mis à la disposition de ses utilisateurs de nouvelles prestations, dans le cadre d'un environnement sécurisé. D'une part, Inbox (messagerie sécurisée) permet d'échanger des messages personnalisés avec un conseiller BCGE Netbanking, ainsi que de recevoir des informations régulières de la Banque. D'autre part, E-factures permet de recevoir et de payer directement ses factures de fournisseurs depuis le site Internet. Enfin, une nouvelle fonctionnalité a été élaborée pour permettre aux clients de recevoir leurs relevés bancaires en format électronique au lieu de papier. Cette nouvelle prestation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, présente l'avantage d'être très rapide, sûre et complètement gratuite. Elle contribue activement à la protection de l'environnement (économie de papier et d'énergie). Ces modifications ont été pilotées par le département Marketing, dans le cadre de l'amélioration des services à la clientèle.

Fiscalité de l'épargne de l'Union européenne

La fiscalité de l'épargne de l'Union européenne, entrée officiellement en vigueur le 1^{er} juillet 2005, a nécessité une importante mise à jour du programme Osiris. Dans la majorité des cas, le système détermine automatiquement si le client est soumis à la fiscalité européenne en fonction du type de prestation et des informations de domicile fournies.

Programme de rénovation des agences

La BCGE a poursuivi son programme de rénovation systématique des agences. Cinq d'entre elles ont été complètement modernisées ou agrandies en 2005. A cette occasion, des zones de conseil ont été réaménagées dans les agences de Florissant, Servette et de Meyrin, alors qu'un nouvel espace de conseil à la clientèle a été ouvert à Bellevue. Partout dans le canton, les travaux effectués dans les locaux de la Banque renforcent ainsi l'identité visuelle commune, en même temps qu'ils améliorent le confort et la qualité de l'accueil à la clientèle.



Jean-Marc Joris

Membre de la direction générale



Gestion des Risques

Au cœur de la stratégie de la Banque

La politique de protection contre les risques de la BCGE est détaillée en pages 54 et 55 ci-après. Les lignes qui suivent présentent les orientations suivies dans le développement de cette activité en 2005.

Banque universelle du fait de sa mission, la BCGE se doit de développer une gestion des risques particulièrement adaptée à la complexité des métiers de la banque, ceci pour se prémunir contre la diversité des risques susceptibles d'affecter l'ensemble de ses activités. Cette exigence requiert de placer le contrôle des risques au cœur de sa gestion.

La BCGE s'appuie sur l'expertise de sa division Finances et Gestion des Risques afin d'établir et de mettre en œuvre un concept global d'identification, de prévention et de gestion de toutes les composantes du risque auxquelles la Banque est exposée directement ou indirectement. Elle dresse un inventaire évolutif des risques et de leurs impacts potentiels, en fait la synthèse, les priorise et recherche continuellement des moyens de prévention.

La stratégie relative au risque à la BCGE a pour but de déterminer l'équilibre entre un niveau de risque acceptable et une rentabilité optimale. Elle est inspirée par la prudence et la priorité accordée à la pérennité de l'établissement, de ses affaires et de celles de ses clients.

La gestion des risques occupe une position centrale dans l'élaboration de la stratégie de la Banque. La révision annuelle du plan stratégique et financier prend en compte l'évolution constante des risques et leur hiérarchisation. Le cas échéant, la Banque procède aux modifications des stratégies commerciales et opérationnelles qui s'imposent.

Renforcement du compliance

Fidèle à son principe de gestion des risques globale, la BCGE a rattaché l'activité compliance au département Gestion des Risques, afin de développer une meilleure symbiose et de mieux répondre à l'importance grandissante du contrôle de conformité.

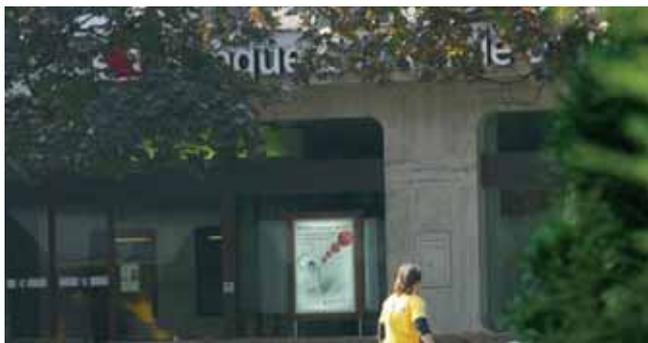
La Banque a poursuivi le renforcement de sa fonction compliance, notamment en augmentant les effectifs de cette unité et en améliorant la formation de ses collaborateurs. Ainsi, des cours de formation ont été dispensés sur le fonctionnement d'antennes compliance dans chaque division du front, ainsi que sur l'étude de routine des mouvements insolites.

Programme d'économie des risques

Dans une optique d'amélioration continue de sa rentabilité, la Banque a déployé un programme intitulé "Economie des risques" qui consiste à développer une culture et des méthodes fortement imprégnées par la prévention et l'anticipation des risques, à l'aide de scénarios, de simulations et de méthodes probabilistes avancés. Elle permet d'analyser les risques avérés et les mesures correctives à prendre, ainsi que le suivi des évolutions des différents risques par catégorie et par métier avec un objectif de meilleure anticipation. Cette évolution vise une répartition optimale des fonds propres de la Banque.

Adaptation aux normes "Bâle II"

La Banque a poursuivi, en 2005, la mise en conformité de ses procédures avec les exigences de "Bâle II", dont l'application permettra de mieux appréhender les risques de défaillance et les risques opérationnels au niveau du système bancaire. Elle intègre les nouveaux modes de calculs de risques et de fonds propres. La BCGE a réalisé avec succès la simulation QIS-5 (Quantitative Impact Statement) de la Commission Fédérale des Banques (CFB). Les travaux d'installation de logiciels et d'optimisation de la consommation de fonds propres se poursuivent en 2006.



Analyse des risques de crédit

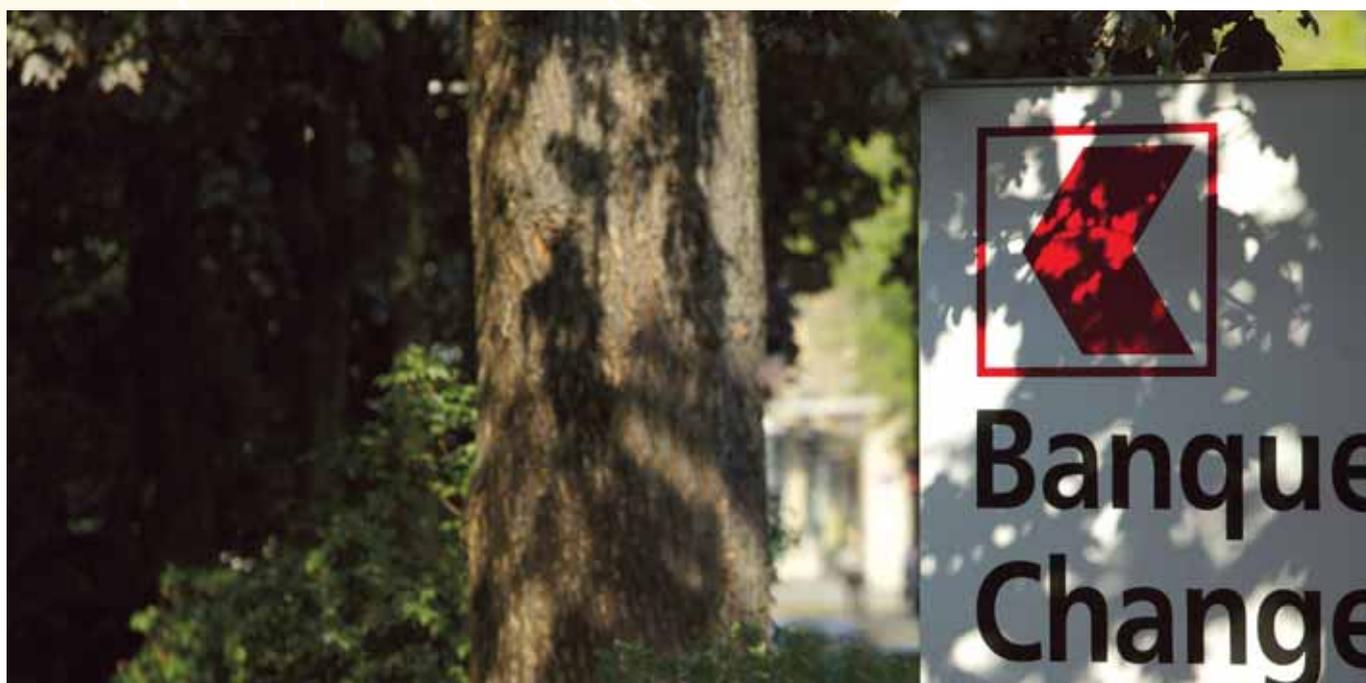
La Banque a renforcé une approche de gestion du risque qui préconise une attribution précise des responsabilités de l'analyse et du suivi du risque, en commençant par le chargé d'affaires direct et en remontant au niveau des lignes hiérarchiques et des organes compétents pour approuver les affaires de crédit. Cette philosophie est appliquée par toutes les entités du Groupe. Trois modèles de ratings, propres au Groupe BCGE, sont utilisés pour les entreprises, les particuliers et les sociétés de négoce. Les ratings des contreparties publiés par les agences reconnues sont privilégiés. A défaut, des ratings internes sont attribués. De même, les ratings "pays" se réfèrent aux normes internationales. Le système de limites par pays a été révisé, des améliorations ayant été apportées pour le suivi des risques directs selon les pays.

Contrôle interne et risques opérationnels

Divers travaux et projets ont permis un contrôle accru des divers risques opérationnels liés aux métiers de la Banque. Parmi ceux-ci, il faut relever une étude approfondie des procédures dans le domaine de la comptabilité, utilisant la même méthodologie que celle appliquée à la Salle des marchés depuis 2004. L'accent a été mis sur les interfaces entre systèmes et sur le suivi transactionnel. Les entités du Groupe ont respecté de manière constante les critères réglementaires imposés en Suisse quant aux risques de liquidité. La politique en matière de risque concernant les marchés financiers est demeurée prudente. L'allocation de fonds propres dans ce domaine est restrictive. Le niveau de risques juridiques est resté stable tout au long de l'année 2005. Aucun risque majeur n'a surgi dans ce domaine pendant l'année. Enfin, différents travaux ont été entrepris pour améliorer le système de contrôles internes de la BCGE, ainsi que des filiales. Un suivi et une adaptation aux nouveaux règlements sont repris par la fonction compliance.

Risques de taux et gestion ALM

La gestion des risques de taux a été complétée et approfondie de manière significative. Les nouvelles tendances souhaitées par les clients, comme les prêts à départ décalé, qui leur permettent de se protéger contre une éventuelle hausse de taux, ont été prises en compte. L'analyse de la sensibilité des éléments hors bilan a également été affinée. De même, l'analyse des composantes de la valeur économique des fonds propres a fait l'objet d'amélioration. Les dérivés utilisés pour la couverture des risques sont suivis de manière spécifique. Les principaux indicateurs de risques, selon la définition de la Directive 99/2 de la CFB, demeurent bien maîtrisés.



Réalisations de l'année 2005

En bref

Dynamisation de l'offre pour les jeunes

Une gamme de prestations innovantes et très concurrentielles, destinées aux 11-30 ans, a été lancée en juin 2005. Elle est notamment composée de 3 comptes: BCGE Latitude pour les 11-18 ans qui veulent s'initier au monde bancaire, BCGE Nomade pour les 15-25 ans qui veulent gérer leurs revenus à des conditions avantageuses et BCGE Formation pour les étudiants de 18 à 30 ans qui suivent une formation supérieure.



Succès des conférences sur la planification successorale

Plus de 350 personnes ont participé aux conférences BCGE sur la planification successorale. Les exposés et débats, animés par des spécialistes BCGE et des intervenants externes, ont permis à chacun de se renseigner sur les meilleures solutions de prévoyance en fonction de sa situation personnelle.



Assemblée générale ordinaire

4'953'988 droits de vote, soit 80.53% du capital, telle a été la participation à la 11^e assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005. Les actionnaires ont approuvé, à une large majorité, les comptes annuels consolidés et maison mère 2004 et ont salué le retour aux dividendes. En particulier, ils ont adopté le mécanisme de remboursement à l'Etat de Genève des frais de fonctionnement de la Fondation de valorisation. L'assemblée générale a donné décharge au conseil d'administration pour son activité au cours de l'exercice 2004.



Assemblée générale extraordinaire

Faisant suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la BCGE, l'assemblée générale a été convoquée le 13 décembre 2005 pour approuver les statuts qui en découlent, ce qui fut fait à une très large majorité. M. Pierre Mirabaud, président de l'Association Suisse des Banquiers, a honoré l'assemblée de sa présence et a félicité la BCGE pour le parcours accompli. M. David Hiler, conseiller d'Etat en charge du Département des finances, s'est également exprimé sur l'évolution réjouissante de la Banque.



Remboursement des frais de fonctionnement de la Fondation de valorisation

Ayant retrouvé une bonne capacité bénéficiaire, la BCGE procède désormais au remboursement progressif des frais de fonctionnement de la Fondation de valorisation des Actifs de la Banque cantonale de Genève, avancés depuis 2000 par l'Etat de Genève. Ce remboursement se fait par le biais d'une attribution spéciale dans le cadre de la répartition annuelle du bénéfice, correspondant au 20% du total des dividendes ordinaires et supplémentaires.

Communication financière dans les médias

Tout au long de l'année, la BCGE a publié chaque jour dans la *Tribune de Genève* une chronique boursière reflétant l'activité des marchés suisses des actions, des obligations et des changes. Depuis janvier 2006, Anker Bank poursuit sur cette lancée et rédige une chronique quotidienne dans *Le Temps*, se concentrant particulièrement sur le SMI et les valeurs secondaires.



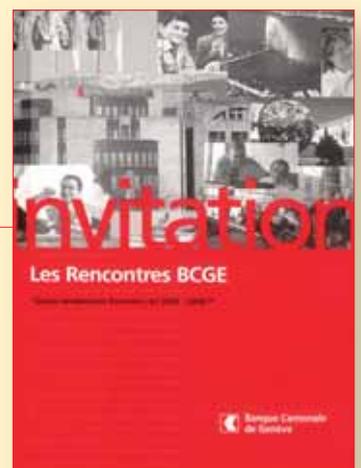
6'000^e client actionnaire

Le nombre de clients actionnaires de la BCGE est passé de 3'625 en octobre 2002 à 6'154 en décembre 2005, soit une hausse de 67% en un peu plus de trois ans. Ces chiffres ne tiennent compte que des titres déposés auprès de la BCGE. L'Etat de Genève détient 49.8% du capital-actions, la Ville de Genève 20.9% et les autres communes du canton possèdent une participation de 7.4%. Les 6'154 actionnaires privés se partagent 21.9% du capital-actions. La majorité d'entre eux sont des petits porteurs, qui détiennent moins de 25 titres.



Les Rencontres BCGE: une participation record!

"Comment investir en 2005?", tel a été le thème des Rencontres BCGE 2005, qui ont remporté un grand succès. Ce cycle de conférences, organisées dans divers lieux du canton, a pour but de présenter la stratégie de placement de la Banque au grand public. Première en 2005, une Rencontre a été organisée en anglais, répondant ainsi aux souhaits de notre clientèle anglophone.



Réalisations de l'année 2005

En bref

BCGE Rainbow fund Diamant: CHF 100 millions

Pour la première fois dans l'histoire du Groupe BCGE, les fonds sous gestion dans le profil équilibré du BCGE Rainbow fund sont passés au-dessus des CHF 100 millions en fortune nette. Le BCGE Rainbow fund est un fonds de placement créé par la BCGE en 1990. Il s'adresse aux clients qui souhaitent investir en bourse des montants dès CHF 5'000, à moyen ou long terme. Le BCGE Rainbow fund dispose de deux profils, en francs: Saphir (défensif, créé en avril 2004) et Diamant (équilibré).



BCGE L'essentiel de la finance

Comment se distinguer de la concurrence?, Préparer sa succession, Les besoins des Genevois en logements, Collaborations intercommunales et régionalisation. Tels ont été certains des thèmes développés avec nos partenaires entrepreneurs, responsables de collectivités publiques ou administrateurs d'entreprises par le biais de forums qui ont accueilli plusieurs centaines de participants professionnels.



Première publication du PIB cantonal genevois

Pour la seconde année consécutive, la BCGE a fait connaître ses prévisions conjoncturelles, notamment par le biais d'une brochure distribuée dans ses agences et à ses partenaires. Nouveauté de l'édition 2005, la publication du produit cantonal brut, une donnée statistique non disponible à ce jour. Cet indice a notamment été complété d'un historique depuis 1980 et d'une estimation de son évolution jusqu'en 2012.



Cerner les besoins en logements des Genevois

Disponible sur www.bcge.ch, l'étude *Habiter à Genève, où, quand, comment?* analyse les attentes des Genevois en matière de logement. Basée sur un échantillon de 812 interviews approfondies, elle donne une vision qualitative des souhaits de la population, en matière de location et de vente.



Partenaire du symposium sur la microfinance

La BCGE a participé en tant que partenaire au symposium "Investing Private Capital in Micro & Small Business Finance" qui s'est tenu les 10 et 11 octobre à Genève, à l'occasion de l'année internationale des Nations Unies pour le microcrédit. Organisé par la Fondation Genève Place Financière et le Centre for Applied Studies in International Negotiation (CASIN), ce colloque a accueilli plusieurs centaines de financiers du monde entier.



Nouveau département "Personal Finance"

Le département Personal Finance a été créé en septembre afin d'offrir des services de gestion patrimoniale globale (gestion, planification, transmission) à une clientèle de personnalités et dirigeants résidant à Genève. Il est placé sous la responsabilité de Mme Misha Nagelmackers-Voinov.

Vente de Sécheron SA et de HaslerRail SA

Conformément à sa stratégie de désengagement du contrôle de sociétés industrielles, la BCGE a confié les rênes des entreprises Sécheron SA et HaslerRail SA à un groupe d'industriels suisses, dans d'excellentes conditions. Après en avoir permis le bon développement durant dix ans, la Banque a privilégié des partenaires industriels désireux de poursuivre et développer à long terme l'activité industrielle des entreprises sur leurs sites actuels.



BCGE Simplissimmo

Le nouveau concept de publicité BCGE Simplissimmo a été plébiscité par les Genevois. C'est ce qui ressort des analyses de marché réalisées en 2005. Il en va de même de l'offre d'automne "Gagnez 1 ans sur votre taux hypothécaire". Affiches, annonces dans la presse et spots radio ont entouré d'autres actions promotionnelles, au titre desquelles figure un cadeau de bienvenue pour chaque nouveau client: une maisonnette pour oiseaux réalisée pour la BCGE par les ateliers d'intégration professionnelle Epsetera La Combe.



Réalisations de l'année 2005

En bref

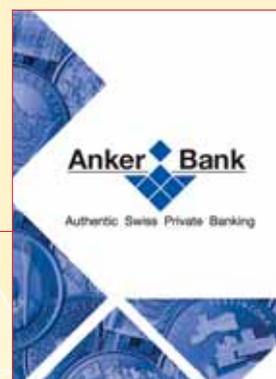
Lancement des relevés bancaires électroniques

L'introduction des avis bancaires transmis par voie électronique améliore sensiblement les prestations de BCGE Netbanking: plus rapides, plus écologiques, plus économiques et aisément archivables.



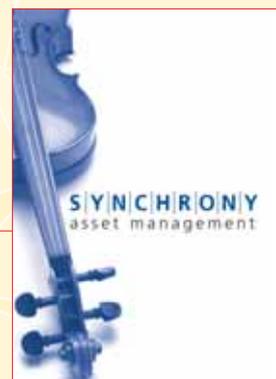
Renouveau à Anker Bank Lausanne

M. Racheleano Mecozzi a été nommé responsable de la succursale lausannoise d'Anker Bank. Au service du Groupe BCGE depuis 28 ans, dont 10 ans dans la gestion de fortune, M. Mecozzi a participé avec succès à l'introduction et au déploiement des mandats discrétionnaires BCGE Best of, fer de lance de la philosophie de gestion de fortune du Groupe, également proposés par Anker Bank à sa clientèle.



Nouveau logo pour Synchrony

Synchrony Asset Management SA s'est doté d'un nouveau logo exprimant son dynamisme et mettant mieux en valeur la marque Synchrony. Plus simple, mieux structuré, ce logo améliore la lisibilité et la reconnaissance de la société spécialisée dans la gestion institutionnelle.



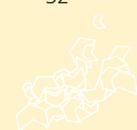
Une banque sans fumée

La BCGE a introduit l'interdiction de fumer dans ses locaux le 1^{er} septembre 2005. Cette mesure, qui fait suite à un sondage réalisé au sein de la Banque, a été très bien perçue par les clients et les collaborateurs.



BCGE Netbanking

On dénombre, en 2005, plus de trois millions de paiements par Internet et 7'687 nouveaux utilisateurs BCGE Netbanking ont été enregistrés, ainsi que quelque 11'500 nouveaux utilisateurs Open-line (serveur vocal).



La BCGE présente dans la vie de la communauté

La BCGE est présente dans un grand nombre d'organisations économiques, d'associations professionnelles et d'organismes de formation au niveau régional et suisse.

Organismes des banques cantonales

Union des Banques Cantonales Suisses (Bâle)

Défense des intérêts communs et encouragement à la collaboration entre les 24 banques cantonales suisses.

Blaise Goetschin – Membre du comité du conseil d'administration
www.ubcs.ch

Centrale de Lettres de Gage (CLG), (Zurich)

Prêts à long terme sur lettres de gage pour banques cantonales.

Blaise Goetschin – Vice-président du conseil d'administration
www.pfandbriefzentrale.ch

Finarbit (Zurich)

Société de courtage spécialisée dans la négociation de produits du marché monétaire et dérivés.

Max Baertsch – Membre du conseil d'administration
www.finarbit.ch

Swisscanto SA (Bâle)

Conseil et gestion d'institutions de prévoyance du personnel.

Johan Bernard Alexander Kroon – Membre du conseil d'administration

Swisscanto Fondation de libre passage (Bâle)

Johan Bernard Alexander Kroon – Membre du conseil de fondation

Swisscanto Holding SA (Berne)

Services financiers, conseils en placements et prévoyance.

Alain Spadone – Membre du conseil d'administration

Swisscanto Supra Fondation collective (Bâle)

Johan Bernard Alexander Kroon – Membre du conseil de fondation

www.swisscanto.ch

Groupements professionnels bancaires

SwissBanking (Association Suisse des Banquiers)

Valorisation et protection des intérêts de la place financière suisse.

Blaise Goetschin – Membre du conseil d'administration
www.swissbanking.org

Fondation Genève Place Financière

Promotion de la place financière genevoise. Programmes de formation.

Blaise Goetschin – Membre du conseil de fondation
www.geneva-finance.ch

Organisations économiques genevoises

Chambre de Commerce et de l'Industrie de Genève

Promotion de l'économie genevoise et facilitation de l'entreprise.

Blaise Goetschin – Membre du conseil
www.ccig.ch

Fondation du Palais des Expositions

Centre d'expositions et de congrès.

Claude Bagnoud – Membre du conseil de fondation
www.geneva-palexpo.ch

Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG)

Coordination des associations patronales genevoises et représentation de leurs intérêts.

Claude Bagnoud – Membre de la commission technique
www.uapg.ch

PME et jeunes entreprises

Fondation Start PME

Soutien à l'économie, à la création et au maintien de l'emploi à Genève.

Christian Turbé – Membre consultatif du conseil de fondation

Genilem

Organisme de partenariat et de conseil pour créateurs d'entreprises.

Narcisse Moix – Membre du conseil de fondation
www.genilem.ch

Office Genevois de Cautionnement Mutuel

Cautionnement de crédits commerciaux bancaires pour nouvelles entreprises.

Luca Bonaiti – Membre du conseil d'administration

Tanguy De Jaegere – Membre du conseil d'administration
www.ogcm.ch

Immobilier

Chambre Genevoise Immobilière

Représentation et défense des intérêts des propriétaires.

Jos von Arx – Membre du comité et trésorier
www.cgionline.ch

Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier (CRCI)

Cautionnement immobilier pour particuliers.

Jos von Arx – Membre du conseil d'administration
www.crci-hbw.ch

Fondation Parloca (ex-Locacasa)

Logements économiques au régime de l'aide fédérale.

Jos von Arx – Membre du conseil de fondation

Instituts de formation

Institut d'Etudes Immobilières

Formation postuniversitaire pour dirigeants dans le secteur immobilier.

Jos von Arx – Membre du conseil de fondation
www.iei-geneve.ch

Institut Supérieur de Formation Bancaire

Formation professionnelle spécialisée au niveau bancaire et gestion de fortune.

Blaise Goetschin – Vice-président

Tanguy De Jaegere – Membre du comité scientifique
www.isfb.ch

Société d'Etudes Economiques et Sociales (Lausanne)

Etude des questions économiques et sociales.

Office de liaison Université – milieux économiques.

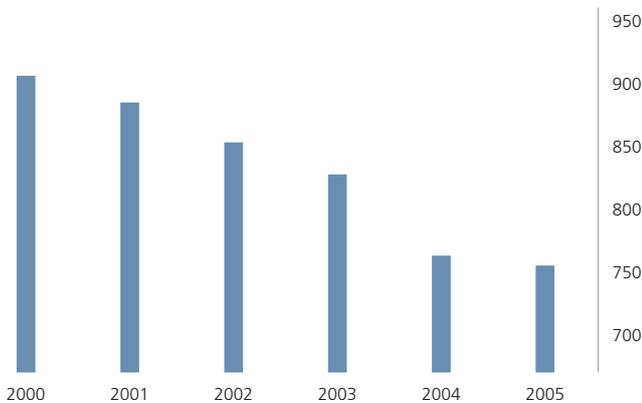
Blaise Goetschin – Membre du comité
www.hec.unil.ch/sees

La BCGE et ses collaborateurs

Evolution des effectifs et synergies

Les effectifs du Groupe BCGE ont été quasiment stables en 2005 avec un total de 832 personnes en fin d'année (763 postes équivalent plein temps). L'année a surtout été consacrée à adapter les effectifs et les compétences à l'évolution des activités consécutives à la réorganisation de certains processus de travail. Par ailleurs, la sous-traitance de certaines activités de support de la filiale Anker Bank SA a été menée sans augmentation des effectifs et à son entière satisfaction. Celle-ci peut aujourd'hui profiter des compétences pointues d'une plus grosse structure.

Les collaborateurs du Groupe BCGE en équivalent plein temps



Nouvelle responsable

En août, la responsabilité du département Ressources Humaines a été confiée à Mme Elisabeth Ray Tang, membre de la direction.

Annualisation du temps de travail

En 2005, le décompte quotidien des heures de travail a été remplacé par une gestion du temps de travail sur base annuelle. Ce système donne une grande souplesse aux équipes, qui peuvent ainsi mieux prendre en compte les volumes de travail cycliques inhérents à leur activité. Pour leur part, les collaborateurs ont plus d'autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et gèrent leur horaire d'entente avec leur supérieur hiérarchique en fonction de la charge de travail et du temps de travail annuel requis.



La BCGE valorise l'esprit d'innovation entrepreneuriale de ses collaborateurs par des prix récompensant la créativité et la mise en place de processus novateurs (annonces parues dans la Tribune de Genève)

Fixation des objectifs et évaluation

Chaque collaborateur agrée de façon précise ses objectifs individuels avec son supérieur hiérarchique à un rythme annuel. A la fin de l'exercice, ils en évaluent le niveau d'atteinte et déterminent ensemble les besoins en formation. Chaque collaborateur dispose ainsi de ses objectifs personnels à moyen terme, incluant les moyens de perfectionnement et de développement. Cette procédure permet également de s'assurer que la Banque dispose des compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs prioritaires.

Rémunération

La politique de rémunération évolue dans le sens d'un encouragement de la performance individuelle. Néanmoins, la BCGE entend maintenir une politique donnant une valeur importante aux performances des équipes et de la Banque en général. La Banque entretient une politique de rémunération égale entre hommes et femmes.



Commissions d'incitation

La Banque encourage et remercie ses collaborateurs qui contribuent activement à développer les affaires, ainsi qu'à recruter de nouveaux talents. Elle a ainsi mis en place plusieurs systèmes de commissionnement, qui sont expliqués en détail dans le règlement du personnel et s'adressent à l'ensemble des collaborateurs, à l'exception des membres de la direction générale.

Ergonomie

Avec la vente, en 2004, du bâtiment de la Corraterie, l'attribution des espaces et des bureaux a subi une complète réorganisation en début d'année. Ainsi, de nombreux bureaux paysagers ont été créés, modifiant largement les habitudes et les manières de travailler. Le bilan en est aujourd'hui très positif.

Accompagnement de carrières et formation

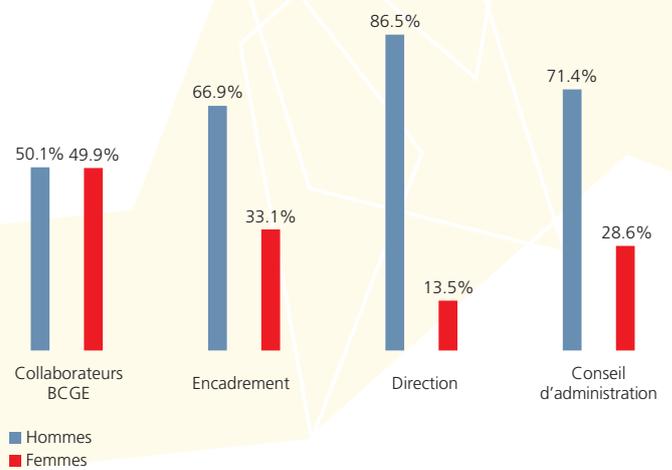
En 2005, les priorités de formation ont été orientées sur les métiers de front. Les collaborateurs du réseau d'agences ont largement profité de programmes étendus de perfectionnement, dans le domaine de l'accueil, de l'identification des besoins des clients et du développement de compétences bancaires toujours plus élevées. Dans cet esprit, la BCGE a développé un programme de formation et de certification exigeant et de haut niveau, en particulier dans le domaine du financement de l'immobilier et de la gestion de fortune. Deux programmes de formation du management ont été mis en œuvre, en 2005, sur une douzaine de sessions d'une demi-journée chacune. Ces programmes se sont adressés aux responsables des départements de front et de support.

Répartition hommes-femmes

La BCGE emploie une proportion égale de femmes (49.9%) et d'hommes (50.1%) dans l'ensemble de son effectif. Au niveau de l'encadrement, la proportion de femmes est de 33.1%. Cinq femmes figurent parmi les responsables de département (13.5%), proportion qui devrait progresser ces prochaines années. Ainsi, parmi les personnes ayant été promues à cette responsabilité en 2005, quatre sur sept sont des femmes. Au niveau du conseil d'administration, la proportion de femmes s'élève à 28.6%, ce qui est plutôt élevé comparativement.

Répartition hommes-femmes

Chiffres au 1^{er} mars 2006



Bilan éthique, social et environnemental

La BCGE dispose d'une charte d'éthique qui guide ses activités. Ratifié par l'assemblée générale et par le Grand Conseil de la République et canton de Genève, ce document est au centre de la stratégie de la Banque. Il prévoit un compte rendu régulier, notamment dans le rapport annuel, de l'intégration de ces valeurs dans l'organisation de l'entreprise.

En marge de l'accomplissement de sa mission et dans le strict respect des obligations réglementaires, la Banque a adopté cinq principes éthiques – intégrité, équité, loyauté, indépendance et transparence – qui s'appliquent à l'ensemble de ses partenaires et s'est engagée à respecter le principe du développement durable. Le présent chapitre dresse un bilan et rend compte des principales actions conduites en 2005 dans ce domaine.

Envers la clientèle

Facilité d'accès pour les clients

La BCGE développe son accessibilité à l'égard de tous ses clients, notamment par le biais du réseau d'agences et de Bancomat le plus dense du canton. La BCGE offre également un grand nombre de prestations à domicile ou sur le lieu de travail de ses clients via le BCGE Netbanking. Afin d'encourager l'utilisation de ces services, la Banque introduit, en 2006, une aide didactique à l'utilisation de la "banquique", notamment à l'attention des aînés. Plusieurs aménagements ont été réalisés afin d'améliorer le confort d'accueil de la clientèle, notamment par le biais de création de zones conseil supplémentaires et par la modernisation des locaux.

Soutien à la création d'entreprises

La BCGE offre des prestations performantes à l'ensemble des résidents du canton, quelle que soit leur situation. Parmi ces spécificités figure notamment un rôle particulièrement actif dans l'aide à la création d'entreprises. Elle assure notamment la gestion administrative de la Fondation Start-PME, fondation genevoise de droit public visant la création et le maintien de l'emploi par le biais d'aides financières, de garanties de crédit et de prises de participation. Par ailleurs, elle est le partenaire bancaire unique, et seul actionnaire aux côtés de l'Etat, de l'Office Genevois de Cautionnement Mutuel (OGCM), qui a pour objectif de permettre à des commerçants, artisans et aux PME d'accéder au crédit commercial afin d'ouvrir, reprendre ou agrandir une entreprise.

Indépendance: principe fondateur de la gestion de patrimoines

La philosophie de gestion de fortune de la Banque garantit une grande indépendance et une grande transparence. En effet, les mandats BCGE Rainbow fund, BCGE Best of et Synchrony Finest of font appel à une sélection rigoureuse des meilleurs fonds de placement qui exclut les fonds "maison".

Communication et partage de compétences

Depuis 2003, la BCGE invite ses clients à des séminaires intitulés BCGE L'essentiel de la Finance, dans le but d'étudier des thématiques utiles au développement de l'économie, avec l'aide de spécialistes internes et externes. Ces séminaires favorisent la réflexion entrepreneuriale et soutiennent l'esprit d'innovation. En marge, plusieurs publications sont éditées, qui mettent les grandes thématiques de ces séminaires à disposition du grand public. En 2005, cinq séminaires ont été tenus, qui ont donné le jour à trois publications: Habiter à Genève, où, quand, comment? Les prévisions conjoncturelles 2006 de la BCGE (voir p. 30) et Comment améliorer la gouvernance des entreprises? A côté de ces séminaires, plusieurs conférences ont été données sur des thèmes tels que la conjoncture économique, la gestion de fortune, la prévoyance ou les financements hypothécaires. Des conférences ont également été présentées hors du canton, à l'initiative d'Anker Bank SA et de Synchrony Asset Management SA, ainsi qu'à Lyon par BCGE (France) SA.

Egalité de traitement

La Banque pratique une politique de frais équitable en offrant les mêmes conditions à tous les clients, indépendamment de leur situation patrimoniale.

BCGE Club CFO

En marge des prestations financières courantes, la Banque a développé le BCGE Club CFO, un service d'ingénierie financière de haut niveau mis à disposition des entreprises et collectivités publiques pour leur permettre d'optimiser leur gestion financière et leur maîtrise des risques. Ce faisant, la Banque partage avec ses clients les services qu'elle a développés pour ses propres besoins. En 2005, le BCGE Club CFO a connu un déploiement important qui se poursuivra à l'avenir sous la forme d'un véritable "club".



Participation des clients au capital

Grâce à son programme de fidélité BCGE Avantage service, la Banque encourage ses clients à devenir actionnaires et à s'associer ainsi davantage au développement de l'entreprise. L'an dernier, 867 nouveaux "clients actionnaires" ont ainsi marqué leur confiance dans l'établissement.

Envers les fournisseurs

Transparence des relations d'affaires

En 2005, la Banque a édicté des directives internes de sélections et relations avec les fournisseurs. Ce document définit avec précision les règles à suivre, notamment en matière d'appel d'offres, d'élaboration de contrats, de facturation et de paiement. Ces directives donnent également des garanties au fournisseur, notamment en matière de paiement, délai de règlement et de clauses contractuelles. Ces normes internes contribuent au développement de relations commerciales équitables et loyales avec tous les fournisseurs répondant aux critères de l'appel d'offres. Il assure chaque entreprise d'un traitement juste et objectif des soumissions. Il est garant de conditions et de délai rapide de paiement.

Fournisseurs respectueux de l'environnement

Les directives internes de la Banque contiennent des conditions générales d'achat, signées par le fournisseur par lesquelles ce dernier s'engage à effectuer ses prestations dans le respect de critères qualitatifs et économiques, mais également sécuritaires, éthiques et environnementaux.

Elles précisent que les fournisseurs encourageant le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement seront privilégiés.

Envers les collaborateurs

Partenaires des collaborateurs

Pour répondre aux problèmes professionnels et privés, la Banque donne accès à ses collaborateurs à plusieurs entités en marge de la hiérarchie et du département des Ressources Humaines. Ainsi, la commission du personnel, constituée de neuf membres, collaborateurs des différentes divisions de la Banque, fait office d'organe de liaison avec la direction générale. Elle traite de cas particuliers et se fait également l'écho de préoccupations plus générales auprès du responsable des Ressources Humaines et du président de la direction générale.

La BCGE propose également un accès aux assistants sociaux du Service Social Interentreprises dont elle est membre et qu'elle finance avec d'autres entreprises de la place.

Enfin, une antenne de médiation externe à la Banque a été mise en place en 2005. Elle dispense un soutien psychologique et peut assister un collaborateur à régler un éventuel différend avec son employeur.

Engagement dans la formation des jeunes à Genève

Malgré les exigences toujours plus pointues auxquelles sont soumis les employeurs dans la formation des jeunes, la BCGE n'a pas réduit son engagement et se positionne à Genève comme l'un des acteurs majeurs de la relève bancaire.

Ainsi, au 31 décembre, 23 apprentis poursuivaient leur formation au sein du Groupe, soit près d'un quart des apprentis du canton dans le secteur bancaire, dont le nombre total a été considérablement réduit ces dernières années. Dans la plupart des cas, les apprentis ayant terminé leur formation poursuivent leur activité au sein de l'établissement. La BCGE propose également six places de formation commerciale par année à des porteurs de maturité ou équivalent et huit places de stage de 18 mois à des jeunes licenciés universitaires.

Sports et loisirs

La BCGE met également à disposition de ses collaborateurs les infrastructures sportives et de loisirs de son centre de formation. Dans un parc magnifique, en bordure de ville, les collaborateurs ont la possibilité de profiter, avec leur famille, de courts de tennis et d'une piscine, entre autres, ainsi que d'un restaurant de grande qualité.

Envers l'environnement

Développement des programmes d'éco-efficacité

Conformément à ses engagements en faveur du développement durable, la BCGE dispose d'un plan d'éco-efficacité à moyen terme contenant une liste de dix-sept projets d'envergure dans ce secteur. Ce plan est conduit sous la responsabilité du département Logistique. A ce jour, neuf projets ont déjà été réalisés, quatre sont en cours, trois n'ont pas encore été finalisés et un a dû être abandonné pour des raisons d'impossibilité technique.



Bilan éthique, social et environnemental

En collaboration avec la société SwissElectricity, spécialisée dans l'optimisation de la dépense énergétique (électricité, eau, gaz) auprès d'entreprises renommées, la BCGE a intensifié ses efforts dans l'analyse de ses coûts énergétiques, incluant les puissances de raccordements et la qualité de ses énergies.

Parallèlement, la BCGE a établi une requête pour bénéficier des mesures d'accompagnement relatives à un "audit énergétique préalable" auprès du ScanE (service cantonal de l'énergie). Cet audit sera réalisé en 2006 sur ses deux bâtiments principaux. En fonction des recommandations, une décision sera prise pour réaliser un audit énergétique complet, permettant de mettre en place des mesures d'économie complémentaires.

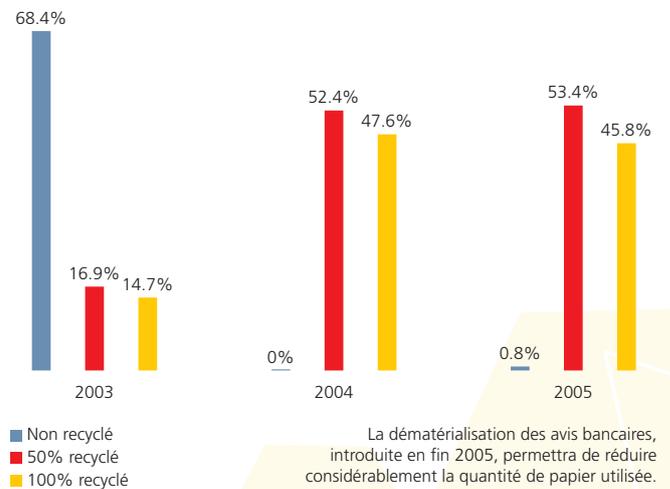
Programme complet de recyclage

Depuis 2003, la Banque a développé un programme complet de recyclage. Le volume des piles recyclées a pu être réduit, grâce à la suppression des équipements fonctionnant à piles et à l'utilisation de chargeurs de batteries. Le recyclage des canettes en aluminium a chuté, passant de 1.2 tonne à 21 kilogrammes, car ces récipients ont été supprimés des distributeurs de boissons. La collecte est toutefois maintenue pour l'usage privé des employés de la Banque. Plus d'une tonne de PET est récupérée et 90 tonnes de papier. 1'363 cartouches d'imprimantes ont été recyclées en 2005, contre 834 en 2004.

Achat de papier recyclé

La Banque achète et consomme presque exclusivement du papier recyclé ou partiellement recyclé. Sur 65.5 tonnes, seul 0.76% du papier utilisé ne provient pas du tout de la récupération, 30 tonnes de papier sont entièrement recyclées et 35 tonnes sont recyclées à 50%.

Achats de papier (hors Unicible)



Développement de la banque à distance

Ces dernières années, un effort important a été consenti dans le développement de la banque à distance, par Internet (BCGE Netbanking) et téléphone. Les principales innovations de 2005 dans ce secteur sont la dématérialisation des avis bancaires, qui génère une importante économie de papier, contribuant ainsi à la protection de l'environnement, et le déploiement d'un service de conseil bancaire en ligne très performant (022 317 27 27).

Encouragement des transports publics

Le règlement du personnel de la Banque prévoit que les trajets professionnels doivent s'effectuer dans la mesure du possible au moyen des transports publics.



L'année 2005 est caractérisée par une conjoncture économique globalement bonne et s'est terminée sur une tendance dynamique. Après un premier semestre de transition, émettant des signaux positifs, la seconde partie de l'année a été marquée par une franche reprise.

Croissance démographique ralentie

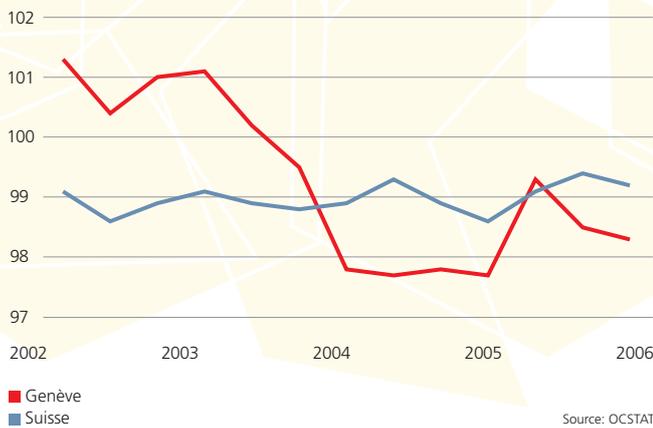
Le ralentissement de la croissance de la population, qui s'est amorcé en 2004, s'est confirmé, avec une progression de 2'499 personnes en 2005, contre 4'010 en 2004. Il résulte de la baisse du gain migratoire des étrangers et de l'accroissement du déficit migratoire des Suisses. Le gain migratoire total (+814 personnes) repose donc toujours uniquement sur la migration étrangère. Cependant, pour la première fois depuis 1997, l'excédent des naissances sur les décès (+1'685) est le principal facteur d'augmentation de la population. A fin décembre 2005, la population du canton s'élevait à 440'982 habitants, dont 38.7% d'étrangers.

Légère reprise sur le front de l'emploi

En fin d'année 2005, le nombre d'emplois était en hausse de 0.5% par rapport à la même période de 2004 (contre une baisse de 2.4% une année auparavant). La progression enregistrée n'était toutefois ressentie que dans le secteur secondaire (+8.3% entre fin 2004 et fin 2005), le tertiaire continuant à perdre des emplois (-0.8%).

Indice du total des emplois

Indice: 3^e trimestre 2001 = 100

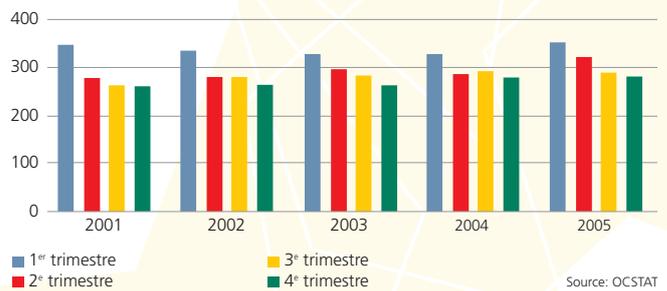


Belle progression de la masse salariale

Pour l'ensemble de l'année 2005, la masse salariale a progressé de 4.8% en termes nominaux, contre 1.4% seulement en 2004. En termes réels, l'augmentation est de 3.4% (contre 0.2% un an plus tôt). Rappelons que les indemnités de chômage, évaluées à CHF 498 millions pour l'ensemble de l'année 2005, ne sont pas comprises dans le calcul de la masse salariale. En les incluant, on enregistrerait une progression de 4.5% en termes nominaux et de 3.1% en termes réels.

Masse salariale versée dans le canton de Genève

Indices trimestriels¹ - Indice (1980 = 100)



¹ L'indice du 1^{er} trimestre de chaque année subit entre autre l'influence du versement des primes de fin d'année. Rupture de série entre 2000 et 2001 après ajustements dus à des changements réglementation. Il en résulte que les valeurs 2001 et 2002 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

Main-d'œuvre étrangère et frontaliers

Sur les 17'472 immigrés étrangers (-6.4% par rapport à 2004), 9'941 (57% du total) se sont installés à Genève pour exercer une activité lucrative. Parmi ces derniers, on dénombre 4'541 fonctionnaires internationaux (dont 27.6% originaires des 25 pays de l'Union européenne) et 5'400 titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement (dont 82% de l'UE). La majorité de ces personnes soumises à permis est active dans les banques, les assurances, les agences-conseils ainsi que dans le commerce et l'hôtellerie-restauration. Au cours de l'année 2005, 7'516 nouveaux permis de frontalier ont été délivrés, contre 6'885 en 2004, soit une augmentation de 9.2%. A fin décembre 2005, 51'316 personnes sont titulaires d'un permis frontalier (+13.8% sur un an).

Stabilité apparente du marché de l'emploi

Etabli à 7.3% fin 2004 comme fin 2005, le taux de chômage semble être resté stable durant l'année 2005. La réalité est cependant plus nuancée. En effet, lors du premier semestre, le nombre de chômeurs inscrits a augmenté (+3.6% de janvier à juin). La décision de la Confédération de



ramener, pour les chômeurs de moins de 50 ans, le nombre de jours d'indemnisation à 400, contre 520 précédemment, a provoqué une diminution artificielle du nombre de chômeurs au cours des mois de juillet et août. Par la suite, le taux de chômage a augmenté à nouveau.

L'industrie connaît une bonne reprise dès la fin de l'année

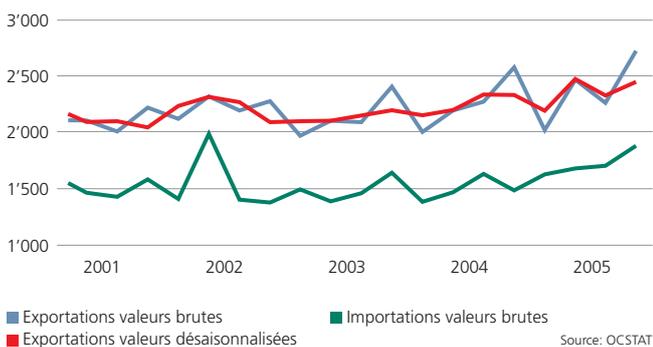
Demeurant largement satisfaisante en 2004, la marche des affaires de l'industrie genevoise peine à maintenir son dynamisme au cours de l'année 2005. C'est au quatrième trimestre seulement que l'amélioration conjoncturelle s'est manifestée: le degré d'utilisation de la capacité technique de production a augmenté fortement et la croissance de la production s'est accélérée. C'est principalement parmi les entreprises fortement exportatrices que l'amélioration de la marche des affaires a été la plus marquée.

Exportations et importations progressent

Les exportations du canton de Genève ont progressé de 4.7% en 2005, par rapport à 2004 (métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités hors compte). Cette augmentation est cependant légèrement inférieure à celle enregistrée l'année précédente (+5.6%). La croissance la plus notable en valeur absolue concerne les Etats-Unis (+267 millions, une augmentation de 20.8%). Les exportations genevoises vers la Chine enregistrent un taux de croissance sans précédent de 59.9%. Les importations de l'année 2005 ont progressé de 15.4% par rapport à l'année précédente. Elles avaient stagné en 2004. L'augmentation enregistrée en 2005 est la plus importante depuis cinq ans.

Exportations et importations du canton de Genève

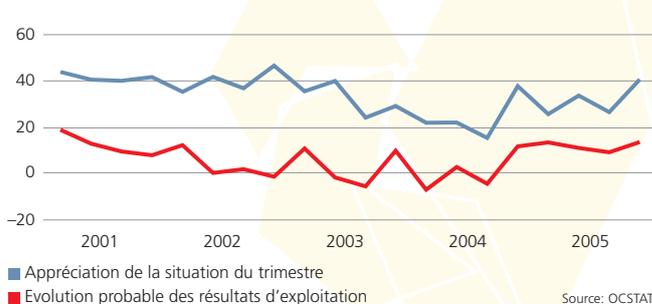
en CHF millions



Dépenses en hausse dans la construction

En regard de 2004, la marche des affaires dans la construction en 2005 apparaît un peu plus positive: on estime que les dépenses totales seront en hausse pour l'ensemble de l'année. Par ailleurs, cumulées sur les trois premiers trimestres, la valeur des nouveaux investissements en machines, celle des entrées de commandes et des réserves de travail sont aussi en nette progression par rapport à 2004. De l'avis des entrepreneurs, l'amélioration provient essentiellement de l'activité enregistrée dans le gros œuvre du bâtiment où, chaque trimestre, le chiffre d'affaires a augmenté en glissement annuel. Cependant, dans ce domaine, les perspectives sont réservées. De fait, le recul de la valeur des bâtiments mis en chantier (-14% entre 2004 et 2005) et autorisés (-14% également) incite à la prudence.

Marche des affaires dans les services immobiliers genevois



Construction de logements: un bilan mitigé

En 2005, 1'599 logements ont été construits, soit 306 de plus qu'en 2004. En revanche, fin 2005, le nombre de logements en cours de construction (2'142) accuse un net recul par rapport à fin 2004 (-377). Les logements mis en chantier (1'154 en 2005) et autorisés (1'274) s'inscrivent aussi en retrait (respectivement -360 et -282 objets). D'ici à quelques mois, ce manque de dynamisme pourrait toutefois laisser place à une croissance vigoureuse: le nombre de logements ayant fait l'objet d'une requête en autorisation de construire est en effet remarquablement élevé (1'735): il faut remonter à fin 1998 pour observer un nombre supérieur. En revanche, du côté des infrastructures destinées à des activités économiques, on enregistre une forte hausse des surfaces nouvellement construites (+61% entre 2004 et 2005). Cependant, les surfaces en cours de construction, celles mises en chantier ou dont l'autorisation a été délivrée sont orientées à la baisse.



Amélioration pour les services immobiliers

Bien que toujours inscrite dans un contexte de pénurie – les professionnels de la branche déplorent toujours l'insuffisance des stocks immobiliers –, la marche des affaires dans ce secteur aura été satisfaisante en 2005, confirmant l'amélioration enregistrée fin 2004. Dans la gérance, les commissions et/ou honoraires ont crû durant toute l'année. En revanche, leur évolution a été plutôt erratique dans la promotion et même négative dans le courtage (à l'exception du quatrième trimestre).

Affaires maussades dans la restauration

Dans l'hôtellerie, la marche des affaires, encore un peu mitigée au premier semestre, s'est franchement améliorée dès l'été. Les nuitées, le chiffre d'affaires et le bénéfice brut ont augmenté fortement par rapport à l'année précédente. En 2005, par rapport à 2003 (dernière année de comparaison disponible, la statistique hôtelière ayant été suspendue en 2004), les nuitées d'hôtes domiciliés en Suisse et dans l'Union européenne (qui représentent ensemble presque deux tiers du total des nuitées à Genève) croissent respectivement de 17.4% et 10.1%. Les nuitées d'hôtes domiciliés au Moyen-Orient (6.3% du total) sont pour leur part en recul de 8.8%. La marche des affaires a été maussade dans la restauration genevoise en 2005. Le débit quantitatif et le chiffre d'affaires de la branche sont en recul tout au long de l'année. En revanche, le bénéfice brut est globalement stable par rapport à l'année précédente.

Restauration: bénéfice brut



■ Evolution par rapport à l'année précédente

Source: OCSTAT

Davantage d'avions et moins de voitures

Le nombre total de passagers enregistrés à l'Aéroport International de Genève (AIG) a largement dépassé les 9 millions en 2005, en augmentation de 0.5% en un an. La hausse s'accroît par rapport aux années précédentes. A fin 2005, 286'284 véhicules automobiles étaient immatriculés dans le canton de Genève. La hausse annuelle continue à se tasser et ne représente plus que 0.2% par rapport à l'année précédente. Pour la première fois depuis 1993, le nombre de voitures de tourisme enregistre même une diminution de 0.4%.

Renchérissement modeste malgré le pétrole

En 2005, les prix des agents énergétiques, dépendant peu ou prou de la flambée des cours du pétrole, ont fortement progressé (mazout: +38.3% en moyenne annuelle, gaz: +14.7%; carburants: +9.8%). Cependant, les prix des autres biens et services ont augmenté à un rythme moins soutenu (loyers des logements: +1.7% par exemple) ou ont même reculé pour certains d'entre eux (service de télécommunications: -5.8%). Au final, le renchérissement des prix à la consommation est resté modeste en 2005 avec une progression de 1.4% en moyenne annuelle et de 1.2% en glissement annuel, entre décembre 2004 et décembre 2005.

Evolution prochaine de l'économie genevoise

Un premier semestre 2006 dynamique est attendu. En effet, l'indicateur LEA-Pictet, qui anticipe l'évolution économique à Genève pour les six à neuf prochains mois, enregistre une accélération marquée au quatrième trimestre, confirmant largement la tendance positive observée depuis le début de l'année.

Evolution prochaine de l'économie genevoise

Indice (décembre 1983 = 100)



■ Indicateur avancé LEA-Pictet de l'économie genevoise

Source: OCSTAT



Source: Office cantonal de la statistique (OCSTAT), "Reflets conjoncturel de l'économie genevoise, mars 2006" et "Reflets conjoncturels de l'économie genevoise, supplément annuel 2006", Genève, mars 2006.



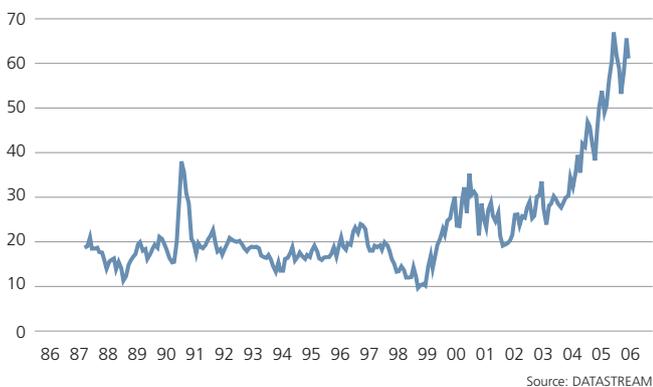
Revue des marchés financiers

L'année 2005, un bon millésime

2005 a été une excellente année pour les investisseurs et, dans une moindre mesure, pour l'économie mondiale. En dépit d'une nouvelle flambée des cours du pétrole et des matières premières, la croissance a été plus robuste que prévu, tandis que l'inflation, en dehors de l'énergie, est généralement restée modérée dans la plupart des pays industrialisés. L'expansion économique la plus forte a été observée en Amérique du Nord et en Asie, mais des signes de reprise de l'activité économique sont également apparus en Suisse, en Europe et au Japon, après un refroidissement passager de la conjoncture durant la première moitié de l'année.

Le cours du pétrole a connu une nouvelle flambée en 2005

Cours du Brent en USD



Rééquilibrage attendu pour 2006

L'économie mondiale pourrait bénéficier, en 2006, d'une croissance plus équilibrée, avec un ralentissement de l'activité aux Etats-Unis, accompagné d'une légère accélération en Europe et au Japon. La croissance économique pourrait se maintenir en 2006 aux alentours de 3% aux Etats-Unis et approchera 2% en Suisse, ainsi que dans la zone euro. Le "décollage" économique des pays émergents devrait se poursuivre. En 2005, l'économie chinoise a bénéficié d'une croissance proche de 10%, soutenue à la fois par les exportations et par des dépenses d'investissements très élevées. Une croissance du même ordre de grandeur est attendue en 2006.

Nouveaux records pour le pétrole

Exacerbé par la forte demande émanant à la fois des pays industrialisés et des pays émergents comme la Chine, le prix du pétrole a atteint, en 2005, de nouveaux sommets historiques à plus de 70 dollars le baril, progressant de plus de 40% durant l'année écoulée. Le renchérissement de l'énergie devrait se poursuivre durant les années qui viennent si la croissance économique se poursuit, car la capacité mondiale de production pétrolière permet juste de satisfaire la hausse de la demande. Cependant, l'impact économique de ce choc pétrolier est resté relativement limité jusqu'à présent.

Politiques monétaires stimulantes

En effet, la flambée des cours du pétrole n'a pas entraîné de hausse générale des prix des biens et des services. La faiblesse relative du renchérissement hors pétrole a ainsi permis aux banques centrales de poursuivre des politiques monétaires stimulantes en Europe et au Japon, en maintenant les taux d'intérêt à un niveau historiquement bas.



Aux Etats-Unis, la vigueur de la croissance et les signes de surchauffe du marché immobilier ont incité la Réserve Fédérale à remonter de plus de 3% ses taux d'intérêt depuis juin 2004; si elle ne constitue pas encore une politique monétaire restrictive, cette hausse des taux américains a contribué au rebond inattendu du cours du dollar face à l'euro, au franc suisse et au yen en 2005.

Le billet vert a regagné plus de 15% par rapport aux principales devises
Cours USD – CHF



Regainant en 2005 plus de 15% vis-à-vis du yen, de l'euro et du franc suisse, la devise américaine a interrompu, durant l'année écoulée, un mouvement de glissade entamé en 2000. Le dollar pourrait cependant reprendre sa tendance baissière durant les années qui viennent, en raison du déficit de plus en plus profond des échanges des Etats-Unis avec le reste du monde. Pour sa part, l'euro est resté très stable face au franc suisse. Afin de favoriser la reprise économique en Suisse tout en prévenant une appréciation du cours du franc face à la monnaie européenne, la Banque Nationale Suisse (BNS) a poursuivi une politique monétaire très stimulante, laissant son taux d'intérêt de référence – le Libor 3 mois – à 0.75% durant la majeure partie de l'année. En décembre 2005, l'accélération de la croissance économique helvétique a toutefois contraint la BNS de relever le Libor à 1%. La Banque Centrale Européenne (BCE) a également procédé en décembre 2005 à une hausse prudente de son taux de référence, de 2% à 2.25%.

Recul du rendement des obligations

A la surprise de beaucoup d'observateurs, les rendements des obligations ont continué de reculer en 2005 sur le marché des capitaux, en Suisse et dans la zone euro en dépit de la reprise de la croissance économique. Le rendement des emprunts gouvernementaux suisses est même tombé en septembre 2005 à son plus bas niveau observé depuis un siècle. Le rendement de l'emprunt de référence de la Confédération, d'une durée de dix ans, a ainsi momentanément reculé au-dessous de 2%, avant de remonter d'un peu moins d'un demi-pour cent en fin d'année après la publication d'indicateurs conjoncturels favorables. Les rendements des obligations suisses et européennes devraient encore remonter en 2006, mais une série de facteurs contribueront à maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau en comparaison historique: faiblesse de l'inflation et poursuite de politiques monétaires stimulantes, forte demande d'obligations de la part des investisseurs institutionnels, tels les caisses de retraite, faibles besoins de financements de la part des entreprises qui ont amélioré de manière considérable leur rentabilité et renforcé leurs bilans ces dernières années.

Les taux d'intérêt sont restés à un niveau historiquement bas

Suisse: Libor 3 mois



Accélération du rebond des bourses

L'abondance des liquidités monétaires ainsi que l'amélioration de la rentabilité des sociétés cotées en bourse ont joué un rôle décisif dans la progression des indices boursiers que l'on observe depuis le printemps 2003, progression qui s'est accélérée en 2005 et qui a permis d'effacer la plus grande partie des pertes subies durant la forte correction boursière de 2000-2003. Durant l'année écoulée, les principaux indices boursiers ont progressé de 20% à plus de 40% selon les marchés, en Europe, au Japon et dans les pays émergents.

La Bourse suisse a réalisé l'une des meilleures performances mondiales

Swiss Performance Index (SPI)



Avec une hausse de 35% de l'indice Swiss Performance Index (SPI), la Bourse suisse a réalisé une des meilleures performances mondiales, en compagnie de la bourse japonaise qui a gagné 45%. En Europe, l'indice DJ Euro Stoxx a gagné plus de 20%. Le marché américain est resté légèrement en retrait, avec une hausse de l'indice S&P 500 de moins de 3% en dollars.

Secteur des commodities en vedette

L'énergie et les matières premières ont tenu la vedette en 2005, avec des progressions de cours de bourse atteignant parfois 80% pour les sociétés de ces deux secteurs. La croissance des profits devrait ralentir en 2006 dans la plupart des pays industrialisés, car le cycle d'amélioration des marges de bénéfices, entamé en 2001, arrivera bientôt à son terme dans la plupart des secteurs. Cependant, en l'absence de choc géopolitique inattendu, les marchés boursiers pourraient réaliser encore une performance modérément positive durant l'année. En effet, l'environnement devrait rester relativement favorable aux actions en 2006, avec une conjoncture économique soutenue, une abondance de liquidités et une hausse modérée des taux d'intérêt. A plus long terme, la performance des actions devrait cependant revenir vers une moyenne annuelle de l'ordre de 6% qui correspond au rythme de la croissance économique mondiale.

Comme prévu, l'or a franchi la barre des USD 500 l'once pendant l'année

Cours de l'or en USD par once



BCGE: une stratégie prudente

Durant l'année 2005, nous avons prudemment augmenté la part des actions dans les portefeuilles, pour profiter de la hausse des marchés. Tout en continuant de surpondérer les actions suisses et européennes, nous avons légèrement accru la part des actions japonaises et maintenu une sous-pondération relative sur le marché américain. Nos portefeuilles de fonds de placement en actions ont démontré leurs qualités de robustesse et de performance, en progressant davantage que leurs marchés respectifs avec une moindre volatilité. La partie obligataire des portefeuilles a été investie en titres de durée moyenne, émis par des débiteurs de première qualité. Cette stratégie prudente sera poursuivie en 2006.



RAPPORT DU REVISEUR DES COMPTES CONSOLIDES

A l'Assemblée générale des actionnaires de la
Banque Cantonale de Genève, Genève

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (pages 48 à 71) de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses ainsi que selon les *International Standards on Auditing (ISA)*. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de fonds, en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques, et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

DELOITTE SA



Pierre-Alain Bracher
Réviseur responsable



Alexandre Buga

Le 28 février 2006

Comptes consolidés 2005

Bilan Groupe BCGE	48
Compte de résultat Groupe BCGE	49
Tableau de financement Groupe BCGE	50
Justification des capitaux propres Groupe BCGE	51
Annexes aux comptes consolidés Groupe BCGE	52
1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel	52
2. Conventions avec l'actionnaire majoritaire	52
3. Principes régissant l'établissement des comptes consolidés	52
4. Gestion des risques	54
4.1 Surveillance consolidée	54
4.2 Risques de crédit	54
4.3 Risques de négoce international	55
4.4 Risques de marché	55
4.5 Risques concentrés	55
4.6 Risques opérationnels	55
4.7 Risques juridiques	55
5. Informations se rapportant aux comptes consolidés	56
5.1 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	56
5.2 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	56
5.3 Créances et engagements essentiels contenus dans d'autres rubriques du bilan, évalués au prix du marché et dont le résultat est mentionné sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce"	57
5.4 Immobilisations financières	57
5.5 Participations mises en équivalence	57
5.6 Indication de la raison sociale, du siège, de l'activité, du capital social et des taux de participation des participations significatives	58
5.7 Présentation de l'actif immobilisé	59
5.8 Détail des autres actifs et autres passifs	59
5.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	60
5.10 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	61
5.11 Présentation des emprunts obligataires en cours	62
5.12 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice	63
5.13 Présentation de la structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers	64
5.14 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que des crédits aux organes	65
5.15 Présentation du total de l'actif et du passif répartis entre la Suisse et l'étranger	65
5.16 Présentation du total de l'actif réparti par pays ou par groupes de pays	66
5.17 Présentation de l'actif et du passif répartis selon les monnaies les plus importantes pour le Groupe	67
5.18 Répartition des engagements conditionnels	68
5.19 Répartition des crédits par engagement	68
5.20 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	69
5.21 Répartition des opérations fiduciaires	69
5.22 Produits des intérêts	70
5.23 Charges d'intérêts	70
5.24 Résultat des opérations de négoce	70
5.25 Charges de personnel	70
5.26 Autres charges d'exploitation	70
5.27 Amortissements sur l'actif immobilisé	71
5.28 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	71
5.29 Produits extraordinaires	71
5.30 Charges extraordinaires	71
5.31 Charges d'impôts	71
5.32 Indications des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile d'exploitation	71



Bilan Groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Actif				
Liquidités	5.13	141'288	145'328	-4'040
Créances résultant de papiers monétaires	5.13	313'193	649'251	-336'058
Créances sur les banques	5.13	707'009	1'086'391	-379'382
Créances sur la clientèle	5.13	4'804'703	5'401'726	-597'023
<i>dont Fondation de valorisation</i>		2'159'527	3'024'002	-864'475
Créances hypothécaires	5.13	6'191'039	5'984'063	206'976
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	5.2	13'778	1'922	11'856
Immobilisations financières	5.4	278'374	240'218	38'156
Participations mises en équivalence	5.5	19'741	18'268	1'473
Immobilisations corporelles	5.7	200'682	210'046	-9'364
Valeurs immatérielles	5.7	11'372	11'532	-160
Comptes de régularisation		34'581	33'570	1'011
Autres actifs	5.8	67'326	109'400	-42'074
Total de l'actif		12'783'086	13'891'715	-1'108'629
Total des créances de rang subordonné		22'567	9'825	12'742
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		248'866	170'701	78'165
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		178'866	100'701	78'165
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires	5.13	3'308	1'462	1'846
Engagements envers les banques	5.13	314'049	283'309	30'740
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.13	4'862'215	4'846'294	15'921
Autres engagements envers la clientèle	5.13	3'032'622	3'532'141	-499'519
Obligations de caisse	5.13	67'728	79'027	-11'299
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	5.13	3'606'230	4'324'100	-717'870
Comptes de régularisation		77'180	78'424	-1'244
Autres passifs	5.8	88'321	87'535	786
Correctifs de valeurs et provisions	5.12	26'227	5'265	20'962
Réserves pour risques bancaires généraux	5.12	10'000	-	10'000
Capital social		360'000	360'000	-
Réserves issues du capital		305'545	305'488	57
Réserves issues du bénéfice / déficit		3'372	-24'863	28'235
Propres titres de participation		-18'889	-17'536	-1'353
Ecart de conversion des monnaies étrangères		-616	-766	150
Résultat du Groupe		45'794	31'835	13'959
Total du passif		12'783'086	13'891'715	-1'108'629
Total des engagements de rang subordonné		440'000	524'230	-84'230
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		203'519	224'444	-20'925
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		201'954	223'012	-21'058
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	5.18	529'448	504'839	24'609
Engagements irrévocables		210'566	125'302	85'264
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		39'011	39'136	-125
Crédits par engagement	5.19	7'840	20'226	-12'386
Instruments financiers dérivés: - sous-jacents	5.20	3'969'664	3'609'270	360'394
- valeurs de remplacement positives	5.20	40'598	69'532	-28'934
- valeurs de remplacement négatives	5.20	68'966	62'994	5'972
Opérations fiduciaires	5.21	325'256	362'555	-37'299



Compte de résultat Groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes	5.22	391'567	397'184	-5'617
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	5.22	1'130	1'139	-9
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	5.22	13'438	5'119	8'319
Charges d'intérêts	5.23	-222'961	-224'474	1'513
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>183'174</i>	<i>178'968</i>	<i>4'206</i>
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		35'308	31'240	4'068
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		38'131	33'382	4'749
Produits des commissions sur les autres prestations de service		24'954	25'065	-111
Charges de commissions		-10'723	-9'000	-1'723
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>87'670</i>	<i>80'687</i>	<i>6'983</i>
Résultat des opérations de négoce	5.24	14'175	9'172	5'003
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		1'415	311	1'104
Produits des participations		1'774	3'184	-1'410
<i>dont participations mises en équivalence</i>		<i>1'774</i>	<i>3'184</i>	<i>-1'410</i>
Résultat des immeubles		1'697	1'940	-243
Autres produits ordinaires		6'382	4'669	1'713
Autres charges ordinaires		-789	-1'360	571
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>10'479</i>	<i>8'744</i>	<i>1'735</i>
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>295'498</i>	<i>277'571</i>	<i>17'927</i>
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	5.25	-109'136	-110'322	1'186
Autres charges d'exploitation	5.26	-85'672	-88'313	2'641
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>-194'808</i>	<i>-198'635</i>	<i>3'827</i>
Bénéfice brut		100'690	78'936	21'754
Amortissements sur l'actif immobilisé	5.27	-13'227	-23'321	10'094
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.28	-29'450	-31'234	1'784
Résultat intermédiaire		58'013	24'381	33'632
Produits extraordinaires	5.29	1'671	10'251	-8'580
Charges extraordinaires	5.30	-11'000	-1'263	-9'737
Impôts		-2'890	-1'534	-1'356
Résultat de l'exercice		45'794	31'835	13'959

Tableau de financement Groupe BCGE

Consolidé

	2005	2005	2004	2004
	Source de fonds en CHF 1'000	Emploi de fonds en CHF 1'000	Source de fonds en CHF 1'000	Emploi de fonds en CHF 1'000
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
- résultat de l'exercice	45'794	-	31'835	-
- amortissement sur l'actif immobilisé	12'252	-	22'203	-
- amortissement du goodwill	975	-	1'118	-
- attribution aux réserves issues du capital	57	-	-	3'563
- attribution écart de conversion des monnaies étrangères	150	-	-	406
- correctifs de valeurs et provisions	20'962	-	-	424
- réserves pour risques bancaires généraux	10'000	-	-	-
- comptes de régularisation actifs	-	1'011	-	278
- comptes de régularisation passifs	-	1'244	-	15'206
- autres rubriques	42'860	-	-	18'936
- dividende de l'exercice précédent	-	3'600	-	-
<i>Solde</i>	127'195		16'343	
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé				
- autres participations	-	1'473	-	2'875
- immobilisations corporelles	-	2'888	15'764	-
- valeurs immatérielles	-	815	-	-
<i>Solde</i>		5'176	12'889	
Flux de fonds de l'activité bancaire				
<i>Opérations à moyen et long terme (> 1 an)</i>				
- engagements envers les banques	894	-	-	11'116
- engagements envers la clientèle	-	49'975	-	1'344
- obligations de caisse	-	8'340	-	6'553
- prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	-	695'895	-	652'995
- créances sur les banques	-	-	1'915	-
- créances sur la clientèle	265'677	-	567'293	-
- créances hypothécaires	-	222'044	-	782'478
- immobilisations financières	-	59'204	-	155'274
<i>Opérations à court terme</i>				
- engagements envers les banques	29'846	-	-	187'561
- engagements envers la clientèle	-	433'623	4'108	-
- obligations de caisse	-	2'959	-	55'688
- prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	-	21'975	239'815	-
- attribution aux réserves issues du bénéfice	-	-	3'725	-
- attribution propres titres de participation	-	1'353	236	-
- engagements résultant de papiers monétaires	1'846	-	246	-
- créances résultant de papiers monétaires	336'058	-	160'573	-
- créances sur les banques	379'382	-	6'249	-
- créances sur la clientèle	331'346	-	32'349	-
- créances hypothécaires	15'068	-	818'370	-
- immobilisations financières	21'048	-	7'470	-
- portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	-	11'856	2'473	-
Etat des liquidités				
- liquidités	4'040	-	-	21'045
<i>Solde</i>		122'019		29'232



Justification des capitaux propres Groupe BCGE

Consolidé

en CHF 1'000

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005

Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	305'488
Réserves issues du bénéfice	6'972
Propres titres de participation	-17'536
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-766

Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005

654'158

- Dividende et autres attributions	-3'600
+ Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	10'000
+ Bénéfice du Groupe au 31 décembre 2005	45'794
- Achats de propres titres (au coût d'acquisition)	-5'592
+ Ventes de propres titres (au coût d'acquisition)	4'239
+/- Gains ou pertes d'aliénation et dividendes de propres titres de participation	57
+/- Ecart de conversion des monnaies étrangères	150

Total des capitaux propres au 31 décembre 2005

705'206

Dont:	
Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	305'545
Réserves pour risques bancaires généraux	10'000
Réserves issues du bénéfice	3'372
Bénéfice du Groupe	45'794
+/- Ecart de conversion des monnaies étrangères	-616
- Propres titres de participation	-18'889

Propres titres de participation (*titres au porteur*)

En unités

Situation au 1 ^{er} janvier 2005	89'542
+ Achats	29'721
- Ventes	21'735
Situation au 31 décembre 2005	97'528

Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne)	CHF 190.88
Engagements conditionnels en relation avec des propres actions aliénées ou acquises	-
Actions au porteur détenues par son institution de prévoyance professionnelle	10'000
Propres actions réservées pour objectif déterminé	-
Instruments de capitaux propres détenus par des personnes proches	-
Dérivés sur propres actions	-

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel

Le Groupe Banque Cantonale de Genève agit en tant que banque universelle et, en sa qualité de banque cantonale, a pour mission de contribuer au développement économique du canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés ainsi que les crédits dans le domaine du négoce international. Le Groupe est également actif en gestion de patrimoines ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2005, l'effectif du Groupe s'établissait à 762.7 personnes après conversion en emplois à temps complet (773.2 en 2004).

La Banque poursuit une stratégie d'externalisation de son système de technologie de l'information, afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée dans son domaine d'activité. Le mandat confié à Unicile Informatique Bancaire SA, Lausanne, concerne principalement l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression ainsi que l'envoi des documents bancaires de masse. La relation est réglée par des contrats de service (SLA), conformément à la Circulaire CFB 99 / 2 sur l'outsourcing.

2. Conventions avec l'actionnaire majoritaire

Par convention tripartite du 27 juillet 2000 et son avenant signé le 19 novembre 2001, la République et canton de Genève, la Banque Cantonale de Genève et la Fondation de valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève ont réglé les principes généraux du transfert de certains actifs à la Fondation par la Banque.

Cette convention règle en particulier la cession desdits actifs, la fixation des modalités de financement et de remboursement entre la Fondation et la Banque.

De par la Loi 8194 du 19 mai 2000 la Banque doit, dans le cadre de la répartition de son bénéfice annuel, après constitution des provisions et des réserves nécessaires pour répondre aux exigences de fonds propres, effectuer, immédiatement après l'assemblée générale, le remboursement des frais encourus par la Fondation, à savoir:

- les frais financiers
- les frais de fonctionnement
- les frais de réalisation (hors impôts de liquidation)

La Banque a signé un règlement financier avec l'Etat et la Fondation qui exige notamment un accord tripartite avant que le caractère éligible des décomptes de frais susmentionnés soit avéré.

L'Etat se substitue à la Banque pour la part des frais susmentionnés non payés par celle-ci à la Fondation. De par ses statuts (modifiés en 2005), la Banque rembourse ceux-ci proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (quote-part de 20%).

Le prêt octroyé à la Fondation est garanti par une caution simple de la République et canton de Genève d'un montant maximal de CHF 5 milliards. La rémunération de cette caution simple est prévue par la convention tripartite. Une rémunération d'un montant de CHF 1 million a été versée au titre de l'exercice 2005 (CHF 1 million en 2004).

3. Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Normes de référence

Les comptes du Groupe sont présentés conformément au Code des obligations suisse, à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, à l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux directives de la Commission Fédérale des Banques sur les dispositions régissant l'établissement des comptes (état au 25 mars 2004).

Les comptes du Groupe sont préparés conformément au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes est le 31 décembre de chaque année.

Périmètre de consolidation

Les banques, ainsi que les sociétés financières et immobilières, dont la consolidation présente une importance significative, sont comprises dans le périmètre de consolidation, selon les méthodes décrites ci-dessous.

	Total du bilan en CHF 1'000
Banque Cantonale de Genève SA, Genève	12'653'985
Dixence SAS, Puteaux (France)	421'172
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	371'458
Anker Bank SA, Zurich	239'950
Investissements Fonciers SA, Lausanne	17'482
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	17'222
Synchrony Asset Management SA, Genève	4'144

Modification du périmètre de consolidation

Une nouvelle entité (Dixence SAS, Puteaux, détenue à 41.4%) a été constituée et intégrée dans le périmètre de consolidation.

Sociétés intégrées globalement

Toutes les sociétés du Groupe opérant dans le secteur bancaire, financier et immobilier, et détenues dans un but de placement permanent, dans lesquelles la maison mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

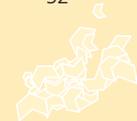
Sociétés mises en équivalence

Toutes les sociétés du Groupe opérant dans le secteur bancaire financier et immobilier, et détenues dans un but de placement permanent, dans lesquelles la maison mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Méthode de consolidation

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique "Valeurs immatérielles" et les écarts de consolidation passifs sont affectés selon leur nature, aux réserves issues du bénéfice, aux réserves issues du capital, ou en diminution des valeurs immatérielles.



Les engagements et créances, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées, sont éliminés.

Les éléments du bilan et du compte de résultat en devises sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date du bilan. Les capitaux propres sont convertis aux cours historiques. La différence est comptabilisée sous la rubrique "Ecart de conversion".

Principes d'évaluation

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques pour se conformer au principe de l'image fidèle sont effectués, principalement sur les propres titres de participation et de créance portés en déduction des positions passives correspondantes.

Principes de comptabilisation

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes du Groupe selon le principe de la date de conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur comme suit:

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2005	Cours au 31.12.2004
Dollar américain	1	1.3123	1.1360
Euro	1	1.5566	1.5450
Livre sterling	1	2.2652	2.1813

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction.

Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Liquidités et créances résultant de papiers monétaires

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale, les créances comptables au prix de revient.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la Banque. Les provisions, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date d'arrêt des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous "Correctifs de valeurs et provisions" en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et leasings), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base de données historiques.

Prêts / emprunts de titres et mises / prises en pension

Les opérations de prêt / emprunt de titres et les opérations de mises / prises en pension de titres (Repurchase and Reverse Repurchase Agreements) sont comptabilisées comme suit:

- les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan
- le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés
- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées aux cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du Groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres titres de participation sont comptabilisés, au niveau du Groupe, en déduction des capitaux propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée "Propres titres de participation". Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués aux "Réserves issues du capital".

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme, ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, soit à la valeur d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeurs estimés nécessaires.

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 100 ans pour les immeubles à l'usage de la Banque
- 10 ans pour les agencements
- 8 ans pour le mobilier et les aménagements
- 5 ans pour les machines
- 3 à 5 ans pour les logiciels et matériels informatiques

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles correspondent aux écarts d'acquisition constatés lors de la première consolidation. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ou 20 ans. L'amortissement sur 20 ans se justifie par la stratégie adoptée et la valeur de l'entité.

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

Impôts directs

La Banque comptabilise une estimation des impôts qui seront prélevés au titre de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués à leur valeur de marché. Les adaptations des valeurs de remplacement sont comptabilisées en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir:

- en cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché
- en cas d'opérations de couvertures, de manière analogue à l'opération de base couverte

Dans ce dernier cas, la valorisation de la valeur de remplacement est comptabilisée dans les "Comptes de compensation" sous la rubrique "Autres actifs" ou "Autres passifs".

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit des charges extraordinaires dans le but de couvrir les risques latents de l'activité.

Changement de principes comptables

Les titres de créances comptabilisés sous "Immobilisations financières", précédemment évalués selon le principe de l'*accrual method*, sont dorénavant évalués selon la méthode de la valeur la plus basse.

4. Gestion des risques

Les différentes politiques de risque sont approuvées ou révisées par le conseil d'administration, conformément aux directives légales. Elles sont appliquées dans toutes les entités du Groupe selon la même méthodologie. La Banque a mis en place différents comités des risques lui permettant de mesurer, de suivre et de gérer les risques pris.

Principes fondamentaux

Le contrôle du risque est séparé des unités responsables de la prise de positions. La Banque a mis en place un département de gestion des risques venant renforcer les unités de front et les unités de contrôle.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque qui peuvent survenir dans sa division et prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et leur réduction.

4.1 Surveillance consolidée

L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe s'inspire directement des principes de gestion de la Banque, afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisée des risques au niveau consolidé.

Le département Gestion des Risques et Compliance, au sein de la division Finances et Gestion des Risques, consolide les positions et leur analyse; il établit les rapports mensuels et organise leurs présentations au comité de banque, et au conseil d'administration sur une base trimestrielle. La diffusion des rapports, et leurs revues systématiques avec les divisions de front durant les comités de risques et ALM (Asset and Liability Management), permet d'accroître l'efficacité de

la démarche globale. Un système rassemble toutes les positions individuelles permettant une vue d'ensemble. Ces données, extraites des systèmes informatiques opérationnels, sont réconciliées mensuellement avec les données comptables.

4.2 Risques de crédit

La politique des crédits fixe le cadre qu'il convient d'appliquer à toute opération de crédit et prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire. L'évaluation des sûretés est faite chaque année pour les crédits commerciaux, tous les 5 ans au moins pour les crédits hypothécaires en 2^e rang et tous les 10 ans au moins en 1^{er} rang. De plus, lors de chaque renégociation avec le client, celles-ci sont réexaminées.

La compétence d'octroi du crédit est déterminée en fonction du montant pondéré de l'engagement. Les niveaux de compétence sont dans l'ordre croissant: départements de front, comité des crédits, comité de banque et conseil d'administration.

Des ratings sont attribués aux preneurs de crédits (notations de A à E, puis de F à I pour les affaires en périmètre de risques) et sont tenus à jour sur un système dédié, dont les informations sont reprises pour la gestion des risques.

Les ratings sont calculés objectivement, à l'aide d'un logiciel dont les paramétrages, propres à la BCGE, ont été effectués par la division Opérations et Contrôles. La Gestion des Risques et Compliance procède à des analyses statistiques de ces ratings.

La détérioration significative du rating déclenche une procédure d'examen du risque et, cas échéant, la constitution d'une provision et le transfert du dossier dans les unités Workout ou Contentieux.

La division Opérations et Contrôles traite administrativement l'ensemble des crédits et complète les contrôles formels et les contrôles d'informations qui sont effectués par les divisions de front qui octroient les crédits.

La division assure le contrôle pour les dépassements de limites, les détériorations de ratings, les concentrations de risques par secteurs économiques et par groupes économiques. Les divisions de front, Entreprises, Grand Public et Réseaux et Gestion de Patrimoines Privés, effectuent une première évaluation des risques lors de l'ouverture de prestations et de l'octroi d'un crédit.

Les contrôles des risques en place sont régulièrement révisés, adaptés, améliorés.

Le comité des risques se réunit régulièrement. Des rapports de positions globales de crédit sont distribués chaque mois pour l'ensemble des crédits.

Chaque rapport présente la répartition de l'intégralité du portefeuille de crédits par types (hypothèques commerciales, hypothèques habitations à taux fixe ou à taux variable, pour citer les principaux), par domaine d'activité (codes NOGA) ainsi que par classe de rating attribuée.

Une base de données rassemble les montants à risque en cas de défaut (EAD – Exposure At Default). Les EAD sont les montants des



affaires passant en périmètre de risques et donc provisionnés. Une liste complémentaire recueillie, après règlement de chaque cas transféré au département Workout et Contentieux, le montant récupéré et le montant effectivement perdu (LGD – Loss Given Default). La compilation des informations sur les cas traités permet de disposer des éléments statistiques nécessaires à la prévision.

Ces éléments constitutifs de la méthode Advanced IRB et des accords de Bâle II sont complétés par l'établissement des matrices de probabilité de transition de ratings.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation, en tenant compte d'un correctif de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

Les risques importants (gros risques selon l'art. 21 OB) sont établis au moins mensuellement et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration, ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le conseil d'administration revoit annuellement les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques.

4.3 Risques de négoce international

Les risques de négoce international font l'objet d'un suivi et d'une analyse constante. La connexion du système informatique dédié avec le système de gestion des risques permet une analyse de situation où chaque tiers est présenté avec son rating, ses limites et ses encours. Les analyses par types de produits traités complètent cette image. Les positions hors engagement, ou en risque indirect, ont été identifiées dans les systèmes d'information.

4.4 Risques de marché

Les risques de marché sont dus aux facteurs de risques tels que les variations de cours de change, de cours sur titres et de taux d'intérêts.

La politique de risques de taux a été approuvée par le conseil d'administration, qui en délègue la gestion à la direction générale. Le comité Asset Liability Management (ALM) se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contribue à l'aide à la décision pour le pilotage du bilan de la Banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et d'autres paramètres. Les résultats des rapports établis par la Gestion des Risques y sont présentés et discutés. Conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêts y sont analysés.

Toutes les opérations significatives de "trading" sont suivies sur un système unique, ce qui permet l'évaluation sans délai des risques encourus. La connexion avec le système informatique de gestion des risques permet de plus l'établissement synchronisé des rapports de consommation de fonds propres pour ces opérations de négoce. Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des stop-loss de la Salle des marchés. Les rapports ont été complétés sur plusieurs points en partie par des calculs de Value at Risk afin de satisfaire les besoins internes. Le département Gestion des Risques et Compliance effectue également un suivi.

4.5 Risques concentrés

Le système informatique intégré de gestion des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agglomérer par groupes économiques. Dans un souci de prévention, une attention rigoureuse est portée aux concentrations possibles de crédit. Hormis la Fondation de valorisation qui a fait l'objet d'une dérogation de la CFB, aucune position ne dépasse la limite de consommation de plus de 25% des fonds propres. Le suivi de ces positions est constant et le rapport réglementaire exigé trimestriellement est établi systématiquement chaque mois, en interne. Moins de 5 positions apparaissent au-dessus de la limite d'annonce de 10% de consommation des fonds propres, notamment l'Etat de Genève et des banques. De fait, les risques concentrés au sens de l'article 21 OB ne représentent pas un risque important pour la BCGE.

4.6 Risques opérationnels

Les nouvelles directives et instructions publiées par les organes régulateurs, notamment les nouvelles dispositions antiblanchiment et de compliance, sont analysées dès leur publication par le département Gestion des Risques et Compliance. Elles sont présentées lors des comités *ad hoc*, et mises en œuvre. Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous les employés sur l'Intranet de la Banque. L'analyse effectuée sur les points de vulnérabilité informatique, selon la méthode MARION (Méthode d'Analyse des Risques par Optimisation de Niveaux), est suivie. La démarche à effectuer pour le contrôle des risques opérationnels, en adéquation avec les directives de Bâle II, a été élaborée et sa mise en œuvre a débuté.

4.7 Risques juridiques

Le département Juridique dépend directement du président de la direction générale. Ses missions consistent notamment à identifier les risques juridiques, à assurer la défense des intérêts de la Banque et à appuyer les gestionnaires dans les relations clientèle. Il intervient ainsi dès qu'un risque potentiel est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel il traite le dossier.

Le provisionnement des risques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous "Correctifs de valeurs et provisions (sous la rubrique autres risques d'exploitation)".

Actuellement, la Banque est impliquée dans des procédures judiciaires, liées au passé, tant en qualité de défenderesse que demanderesse, dont les aboutissements ne sont pas prévisibles à ce jour.

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

5. Informations se rapportant aux comptes consolidés

5.1 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

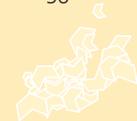
Nature des couvertures

	Garanties hypothécaires en CHF 1'000	Autres garanties en CHF 1'000	En blanc en CHF 1'000	Total en CHF 1'000
Prêts				
Créances sur la clientèle	311'655	2'950'205	1'542'843	4'804'703
Créances hypothécaires, dont:	6'166'683	1'837	22'519	6'191'039
• Immeubles d'habitation	5'018'854	–	–	5'018'854
• Immeubles commerciaux	686'921	–	–	686'921
• Artisans et industries	283'018	–	–	283'018
• Autres	177'890	1'837	22'519	202'246
Total des prêts 31.12.2005	6'478'338	2'952'042	1'565'362	10'995'742
Total des prêts 31.12.2004	6'215'319	3'848'116	1'322'354	11'385'789
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	–	529'448	529'448
• Cautions / Garanties	–	–	140'921	140'921
• Crédits documentaires	–	–	388'527	388'527
Engagements irrévocables	5'420	3'800	201'346	210'566
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	39'011	39'011
Crédits par engagement	–	–	7'840	7'840
Total hors bilan 31.12.2005	5'420	3'800	777'645	786'865
Total hors bilan 31.12.2004	7'920	–	681'583	689'503

	Montant brut en CHF 1'000	Valeur estimée de réalisation des sûretés en CHF 1'000	Montant net en CHF 1'000	Correctifs de valeurs individuels en CHF 1'000
Prêts compromis				
31.12.2005	685'381	114'887	570'494	570'494
31.12.2004	705'477	113'283	592'194	592'194

5.2 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		
• Titres de créances - cotés (coté = négocié auprès d'une bourse reconnue)	9'109	104
• Titres de participation	1'610	79
• Métaux précieux	3'059	1'739
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13'778	1'922



5.3 Créances et engagements essentiels contenus dans d'autres rubriques du bilan, évalués au prix du marché et dont le résultat est mentionné sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce"

- Valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés dont le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat de négoce" (Autres actifs)
- Valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés dont le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat de négoce" (Autres passifs)

31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
4'603	14'649
27'566	6'379

5.4 Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Immobilisations financières				
Titres de créance	231'700	165'484	232'294	167'092
<i>dont évalués selon le principe de "l'accrual method"</i>	–	163'832	–	165'388
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse</i>	231'700	1'652	232'294	1'704
Titres de participation	35'920	57'694	48'927	69'568
<i>dont participations qualifiées*</i>	10'515	31'468	13'070	32'504
Immeubles	10'754	17'040	10'754	17'040
Total des immobilisations financières	278'374	240'218	291'975	253'700

*Au minimum 10% du capital ou des voix

5.5 Participations mises en équivalence

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Sans valeur boursière	19'741	18'268
Total des participations	19'741	18'268



Annexes aux comptes consolidés

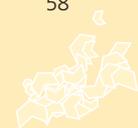
Groupe BCGE

5.6 Indication de la raison sociale, du siège, de l'activité, du capital social et des taux de participation des participations significatives

Nom, siège	Activité	Capital en 1'000	% de part.
Intégration globale			
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	Banque	EUR 15'250	100
Anker Bank SA, Zurich	Banque	CHF 20'000	100
Synchrony Asset Management SA, Genève	Gestion institutionnelle	CHF 2'000	100
Intégration par mise en équivalence			
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR 2'088	33.3
Dixence SAS, Puteaux	Opérations immobilières	EUR 12'075	41.4
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF 1'000	42.0

Selon la convention du 26 novembre 2004, la Banque a diminué sa participation dans la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS à 33.3% et a acquis une participation de 41.4% dans Dixence SAS. La Banque a vendu sa participation dans Sécheron SA, le 19 août 2005.

La Banque détient d'autres participations permanentes non significatives.



5.7 Présentation de l'actif immobilisé

31.12.2004
en CHF 1'000

31.12.2005
en CHF 1'000

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable
Participations							
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	18'268	–	18'268	9'580	–8'107	–	19'741
Total des participations	18'268	–	18'268	9'580	–8'107	–	19'741
Immeubles							
Immeubles et installations à l'usage de la Banque	147'568	–12'039	135'529	95	–	–3'585	132'039
Autres immeubles	78'693	–22'534	56'159	–	–566	–1'172	54'421
Total des immeubles	226'261	–34'573	191'688	95	–566	–4'757	186'460
Autres immobilisations corporelles	31'570	–13'212	18'358	3'359	–	–7'495	14'222
Total des immobilisations corporelles	257'831	–47'785	210'046	3'454	–566	–12'252	200'682
Valeurs immatérielles <i>(goodwill de consolidation)</i>	19'543	–8'011	11'532	–	815	–975	11'372
Valeur d'assurance incendie des immeubles			566'399				513'457
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			121'287				108'530
Engagements: terme de leasing futur résultant de leasing d'exploitation			203				–

Les "Amortissements cumulés" comprennent des correctifs de valeurs et provisions ("Autres provisions") sous la rubrique des "Autres immeubles" pour CHF 19.6 millions.

5.8 Détail des autres actifs et autres passifs

31.12.2005
en CHF 1'000

31.12.2004
en CHF 1'000

	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	40'598	68'966	69'532	62'994
Comptes de compensation	12'330	–	12'268	–
Étalement gains s/swaps	–	2'191	–	2'150
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	3'732	13'280	2'272	13'656
Titres et coupons	1'842	708	562	1'791
Frais d'émission / Emprunts obligataires à amortir	4'495	–	6'365	–
Autres	4'329	3'176	18'401	6'944
Total	67'326	88'321	109'400	87'535

Annexes aux comptes consolidés

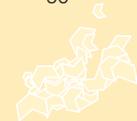
Groupe BCGE

5.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	Situation au 31.12.2005 en CHF 1'000	
	Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	Engagements effectifs
BNS		
Limite	100'000	–
Valeur nominale des titres et créances nantis	–	–
Bourse électronique suisse		
Valeur nominale des titres bloqués	27'562	24'600
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	3'439'816	3'439'816
Total des emprunts	2'401'000	2'401'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Prétentions découlant de la mise en gage de "cash" lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	415'000	22'000
Engagements découlant du "cash" reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	–	50'000
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres, ainsi que lors d'opérations de mise en pension <i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	–	50'020
	–	–
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction <i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	414'760	22'005
	–	–



5.10 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	17'267	15'629

Description du plan

La Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE est une caisse en primauté des prestations, mais orientée primauté des cotisations selon le chiffre 4 de la recommandation Swiss GAAP RPC 16 (état 2005). En effet, les cotisations de l'employeur et des employés sont définies à l'avance et de manière fixe selon le règlement de ladite Fondation. Les risques de placements ou actuariels ne sont pas supportés par l'employeur, les excédents générés par la Fondation ont été utilisés pour améliorer les prestations en cas de retraite anticipée.

La Fondation de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison mère ainsi que des filiales suisses.

Cercle des intéressés et droits

Le cercle des assurés est composé d'actifs et de pensionnés. L'affiliation intervient dès le début des rapports de service, mais au plus tôt le 1^{er} janvier suivant le 17^e anniversaire pour l'assurance des risques de décès et d'invalidité, et le 1^{er} janvier suivant le 24^e anniversaire pour l'assurance-retraite.

L'affiliation est obligatoire pour tous les employés dont le salaire annuel atteint au moins le montant minimum fixé par l'art. 2 al. 1 LPP, à l'exception:

- des employés engagés pour une durée limitée n'excédant pas 3 mois;
- des employés exerçant une activité accessoire, s'ils sont déjà assujettis à l'assurance obligatoire pour une activité lucrative à titre principal ou s'ils exercent une activité indépendante à titre principal.

L'affiliation cesse dès la dissolution des rapports de travail.

Prestations assurées

Tous les assurés, hommes et femmes, ont droit aux prestations de retraite dès le 1^{er} jour du mois qui suit leur 62^e anniversaire, mais au plus tard dès le 1^{er} jour du mois qui suit leur 65^e anniversaire.

La prestation de retraite est déterminée en fonction du dernier salaire fixe assuré, des années d'assurance accomplies et achetées et du degré moyen d'occupation. Une retraite anticipée est possible dès l'âge de 56 ans, moyennant une réduction, fixée par le règlement de la Fondation, de la prestation de retraite. Les autres prestations également assurées comprennent un pont AVS remboursable ou non remboursable, une rente d'invalidité viagère, de conjoint survivant, d'orphelin, d'enfant d'invalidité et d'enfant de retraité AVS.

Cotisations réglementaires

La cotisation fixe, selon le règlement de la Fondation, est de 25.5% du salaire assuré (salaire brut moins déduction de coordination de CHF 13'000), répartie à raison de 8.5% à charge de l'employé et de 17% à charge de l'employeur.

Réserves de contributions de l'employeur

Sans objet, le règlement de la caisse ne le prévoyant pas.

Engagements résultant de la dissolution des rapports de travail dans la mesure où il n'existe pas de provision

En cas de dissolution des rapports de travail, la caisse de pension procède au versement de la prestation de libre passage, laquelle est équivalente à la valeur actuelle des prestations acquises, mais au moins à la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP.

Valeur actuelle des réductions futures de cotisations existant déjà sur les fonds libres

Sans objet.

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

5.11 Présentation des emprunts obligataires en cours

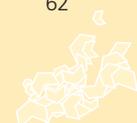
5.11.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Emprunts obligataires	1'205'230	1'673'100
CLG	2'401'000	2'651'000
Total	3'606'230	4'324'100
Taux moyen à la date de clôture	3.5%	3.45%

5.11.2 Emprunts obligataires

Année d'émission	Echéance anticipée / finale	Taux %	Valeur nominale en CHF 1'000	Titres détenus en propre en CHF 1'000	Montant en cours en CHF 1'000	Montant par échéance en CHF 1'000
1996	2006	4.5000	100'000	1'340	98'660 *	
1998	2006	3.5000	100'000	9'820	90'180	
1999	2006	0.9800	200'000	–	200'000 **	
2001	2006	1.5383	40'000	–	40'000 **	428'840 2006
1997	2007	4.0000	200'000	3'495	196'505	
2000	2007	1.0700	50'000	–	50'000 **	
1997	2007	4.2500	100'000	2'650	97'350 *	343'855 2007
1998	2008	4.2500	120'000	6'815	113'185 *	113'185 2008
1999	2009	3.2500	100'000	360	99'640	
1997	2009	4.0000	100'000	40	99'960	199'600 2009
2004	2014	3.5000	120'000	250	119'750 *	119'750 2014
Total			1'230'000	24'770	1'205'230	
<i>dont de rang subordonné</i>			<i>440'000</i>	<i>11'055</i>	<i>428'945</i>	

* = Emprunt obl. rang subordonné

** = Placement Privé s/base Libor



5.12 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice

	Etat à fin 2004 en CHF 1'000	Utilisations conformes à leur but en CHF 1'000	Recouvrement, intérêts en souffrance différences de change en CHF 1'000	Nouvelles constitutions en CHF 1'000	Dissolutions en CHF 1'000	Etat à fin 2005 en CHF 1'000
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	629'873	-45'433	6'551	39'008	-33'601	596'398
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	17'405	-5'241	-	2'193	-1'841	12'516
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	3'074	-443	-	23'198	-1'392	24'437
Autres provisions	21'237	-2'092	-	2'237	-	21'382
Total des correctifs de valeurs et provisions	671'589	-53'209	6'551	66'636	-36'834	654'733
A déduire: correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-666'324	-	-	-	-	-628'506
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	5'265	-	-	-	-	26'227
Réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	10'000	-	10'000

Dans les comptes du Groupe et conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière brute.

Diverses créances, couvertes par des provisions pour risques de recouvrement, ont fait l'objet de règlements conventionnels dont le contenu a justifié une affectation aux provisions pour "Autres risques d'exploitation". La politique d'identification et de mesure des risques juridiques est présentée en Note 4.7.

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

5.13 Présentation de la structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers

	A vue	Dénouable	Durée d'échéance résiduelle				Immobilisé	Total
			Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans		
Actif circulant	en CHF 1'000							
Liquidités	141'288	–	–	–	–	–	–	141'288
Créances résultant de papiers monétaires	4	–	204'755	108'434	–	–	–	313'193
Créances sur les banques	108'674	–	537'224	61'111	–	–	–	707'009
Créances sur la clientèle	829'762	894'833	173'213	1'206'046	1'426'720	274'129	–	4'804'703
Créances hypothécaires	63'463	949'805	320'956	840'080	3'069'384	947'351	–	6'191'039
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13'778	–	–	–	–	–	–	13'778
Immobilisations financières	37'638	–	–	–	80'040	149'277	11'419	278'374
Total de l'actif circulant 31.12.2005	1'194'607	1'844'638	1'236'148	2'215'671	4'576'144	1'370'757	11'419	12'449'384
31.12.2004	1'110'409	2'052'233	1'745'025	2'658'483	5'037'702	887'999	17'048	13'508'899
Fonds étrangers								
Engagements résultant de papiers monétaires	3'308	–	–	–	–	–	–	3'308
Engagements envers les banques	107'734	–	84'724	1'635	51'056	68'900	–	314'049
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	740'140	4'122'075	–	–	–	–	–	4'862'215
Autres engagements envers la clientèle	1'776'513	–	1'006'806	204'146	44'157	1'000	–	3'032'622
Obligations de caisse	–	–	6'744	12'743	43'799	4'442	–	67'728
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	–	266'840	557'000	1'984'640	797'750	–	3'606'230
Total des fonds étrangers 31.12.2005	2'627'695	4'122'075	1'365'114	775'524	2'123'652	872'092	–	11'886'152
31.12.2004	2'561'783	4'147'733	1'276'519	1'331'238	2'790'933	958'127	–	13'066'333



5.14 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que des crédits aux organes

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Créances envers les sociétés liées	2'516'041	3'311'103
<i>dont Fondation de valorisation</i>	2'159'527	3'024'002
Engagements envers les sociétés liées	66'047	66'182
Créances provenant de crédits aux organes	4'471	5'197

Les créances envers les sociétés liées (hors Fondation) sont constituées en majeure partie par des créances hypothécaires à des fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève. Les engagements envers les sociétés liées correspondent aux comptes courants des fondations de droit public. Les conditions octroyées à la Fondation de valorisation sont conformes à celles octroyées à des collectivités publiques.

Les crédits aux organes sont principalement constitués par des créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la Banque.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés, présentés en pied de bilan, découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques.

Enfin, la Banque a versé CHF 4.7 millions à l'Etat de Genève au titre des rémunérations: de la caution simple sur les financements de la Fondation de valorisation (CHF 1 million) et de la garantie accordée aux dépôts d'épargne (CHF 3.7 millions).

5.15 Présentation du total de l'actif et du passif répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2005 en CHF 1'000		31.12.2004 en CHF 1'000	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actif				
Liquidités	115'313	25'975	134'203	11'125
Créances résultant de papiers monétaires	299'321	13'872	648'171	1'080
Créances sur les banques	506'657	200'352	316'601	769'790
Créances sur la clientèle	3'705'323	1'099'380	4'503'835	897'891
Créances hypothécaires	6'166'162	24'877	5'969'838	14'225
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13'350	428	1'859	63
Immobilisations financières	119'544	158'830	240'178	40
Participations mises en équivalence	6'886	12'855	12'179	6'089
Immobilisations corporelles	200'391	291	209'805	241
Valeurs immatérielles	11'372	–	11'532	–
Comptes de régularisation	31'309	3'272	31'664	1'906
Autres actifs	66'767	559	108'306	1'094
Total de l'actif	11'242'395	1'540'691	12'188'171	1'703'544
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires	3'308	–	1'462	–
Engagements envers les banques	301'394	12'655	211'410	71'899
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'354'998	507'217	4'353'373	492'921
Autres engagements envers la clientèle	2'702'297	330'325	3'232'447	299'694
Obligations de caisse	67'728	–	79'027	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	3'606'230	–	4'324'100	–
Comptes de régularisation	75'112	2'068	77'150	1'274
Autres passifs	86'227	2'094	84'141	3'394
Correctifs de valeurs et provisions	26'227	–	4'720	545
Réserves pour risques bancaires généraux	10'000	–	–	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserves issues du capital	305'545	–	305'488	–
Réserves issues du bénéfice / déficit	3'372	–	-24'863	–
Propres titres de participation	-18'889	–	-17'536	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-616	–	-766	–
Résultat du Groupe	45'794	–	31'835	–
Total du passif	11'928'727	854'359	13'021'988	869'727

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

5.16 Présentation du total de l'actif réparti par pays ou par groupes de pays

	31.12.2005 en CHF 1'000		31.12.2004 en CHF 1'000	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Actif				
Europe				
Suisse	11'242'395	87.8	12'188'171	87.7
France	853'581	6.6	561'483	4.0
Royaume-Uni	126'582	1.0	179'639	1.3
Grèce / Chypre	88'828	0.7	43'758	0.3
Turquie	34'814	0.4	47'019	0.4
Allemagne	22'560	0.2	142'588	1.0
Belgique	21'943	0.2	39'484	0.3
Islande	19'988	0.2	–	0.0
Pologne	19'820	0.2	–	0.0
Italie	14'372	0.2	48'277	0.4
Luxembourg	10'748	0.1	20'893	0.2
Autriche	2'238	0.0	171'310	1.2
Autres	54'983	0.4	143'759	1.0
Amérique du Nord				
Etats-Unis	63'752	0.5	154'324	1.1
Canada	3'444	0.0	641	0.0
Amériques du Sud et Centrale	91'966	0.6	107'335	0.8
Afrique	10'165	0.1	3'292	0.0
Moyen-Orient	5'617	0.0	14'086	0.1
Asie				
Inde	39'099	0.3	19'788	0.2
Chine	10'437	0.1	1'610	0.0
Japon	1'110	0.0	553	0.0
Autres	20'975	0.2	2'321	0.0
Australie / Océanie				
Australie	22'078	0.2	1'247	0.0
Autres	1'591	0.0	137	0.0
Total de l'actif	12'783'086	100.0	13'891'715	100.0



5.17 Présentation de l'actif et du passif répartis selon les monnaies les plus importantes pour le Groupe

31.12.2005
Monnaies
en CHF 1'000

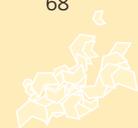
	CHF	USD	EUR	AUTRES	MÉTAUX
Actif					
Liquidités	87'591	1'675	49'906	2'116	–
Créances résultant de papiers monétaires	299'321	9'102	4'770	–	–
Créances sur les banques	456'860	157'563	62'286	24'470	5'830
Créances sur la clientèle	3'540'466	582'989	678'866	2'382	–
Créances hypothécaires	6'188'147	210	2'682	–	–
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	10'251	236	177	55	3'059
Immobilisations financières	278'301	–	73	–	–
Participations mises en équivalence	14'637	–	5'104	–	–
Immobilisations corporelles	200'391	–	291	–	–
Valeurs immatérielles	11'372	–	–	–	–
Comptes de régularisation	32'566	4	2'011	–	–
Autres actifs	66'767	–	559	–	–
Total des positions portées à l'actif	11'186'670	751'779	806'725	29'023	8'889
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	779'083	182'066	190'074	13'865	–
Total actif	11'965'753	933'845	996'799	42'888	8'889
Passif					
Engagements résultant de papiers monétaires	3'297	8	3	–	–
Engagements envers les banques	41'861	69'079	200'146	2'963	–
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'820'230	–	41'985	–	–
Autres engagements envers la clientèle	2'543'853	191'941	268'325	21'831	6'672
Obligations de caisse	67'728	–	–	–	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	3'606'230	–	–	–	–
Comptes de régularisation	73'202	126	3'397	455	–
Autres passifs	85'212	81	3'022	6	–
Correctifs de valeurs et provisions	–4'764	19'243	10'476	1'272	–
Réserves pour risques bancaires généraux	10'000	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–
Réserves issues du capital	305'545	–	–	–	–
Réserves issues du bénéfice	3'372	–	–	–	–
Propres titres de participation	–18'889	–	–	–	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	–616	–	–	–	–
Résultat du Groupe	45'794	–	–	–	–
Total des positions portées au passif	11'942'055	280'478	527'354	26'527	6'672
Engagements de livraisons découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	98'949	652'088	421'933	14'604	–
Total passif	12'041'004	932'566	949'287	41'131	6'672
Position nette par devise	–75'251	1'279	47'512	1'757	2'217

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

5.18 Répartition des engagements conditionnels	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Garanties irrévocables	140'921	108'265
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs	388'527	396'574
Engagements conditionnels	529'448	504'839

5.19 Répartition des crédits par engagement	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Engagements résultant de paiements différés	7'840	20'226
Crédits par engagement	7'840	20'226



5.20 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives en CHF 1'000	Valeurs de remplacement négatives en CHF 1'000	Montants des sous-jacents en CHF 1'000	Valeurs de remplacement positives en CHF 1'000	Valeurs de remplacement négatives en CHF 1'000	Montants des sous-jacents en CHF 1'000
Instruments de taux						
Contrats à terme, y.c. FRAs	14	–	50'000	–	–	–
Swaps	–	–	–	34'123	40'464	2'452'453
Futures	19	–	3'411	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	1'872	936	280'920
Total instruments de taux	33	–	53'411	35'995	41'400	2'733'373
Devises / Métaux précieux						
Contrats à terme	3'880	26'963	992'215	–	–	–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	317	230	140'790	–	–	–
Options (OTC)	77	77	32'083	–	–	–
Total devises / Métaux précieux	4'274	27'270	1'165'088	–	–	–
Titres de participation / indices						
Futures	33	33	7'692	–	–	–
Options (<i>exchange traded</i>)	263	263	10'100	–	–	–
Total titres de participation / indices	296	296	17'792	–	–	–
Total au 31.12.2005	4'603	27'566	1'236'291	35'995	41'400	2'733'373
Total au 31.12.2004	14'649	6'379	1'151'268	54'883	56'615	2'458'002

La Banque n'a pas conclu de contrat spécifique de *netting*.

5.21 Répartition des opérations fiduciaires

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Placements fiduciaires auprès de tiers	316'623	353'922
Prêts fiduciaires	8'633	8'633
Opérations fiduciaires	325'256	362'555

Annexes aux comptes consolidés

Groupe BCGE

5.22 Produits des intérêts	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Avances aux banques et aux clients	387'719	394'557
Effets de change et papiers monétaires	3'848	2'627
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	13'438	5'119
Intérêts et dividendes des portefeuilles négoce	1'130	1'139
Total	406'135	403'442

5.23 Charges d'intérêts	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Banques	8'888	4'565
Clientèle	59'742	62'268
Emprunts obligataires et CLG	116'612	137'787
Emprunts obligataires de rang subordonné	23'104	19'300
Autres	14'615	554
Total	222'961	224'474

5.24 Résultat des opérations de négoce	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Commerce de devises et de billets de banque y compris produits dérivés	12'729	8'108
Négoce de métaux précieux	963	16
Négoce de titres	483	1'048
Total	14'175	9'172

5.25 Charges de personnel	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Salaires et gratifications	85'622	85'443
AVS, AI, APG et autres contributions légales	8'309	8'342
Contributions aux institutions de prévoyance	11'181	10'851
Autres frais de personnel	4'024	5'686
Total	109'136	110'322

5.26 Autres charges d'exploitation	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Locaux	10'262	11'594
Informatique	37'272	39'049
Machines, mobilier et véhicules	247	326
Autres charges d'exploitation	37'891	37'344
Total	85'672	88'313



5.27 Amortissements sur l'actif immobilisé	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Installations permanentes	4'757	5'721
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	5'639	12'976
Matériel, mobilier et véhicules	1'856	3'506
Participations et goodwill	975	1'118
Total	13'227	23'321

5.28 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de recouvrement sur créances	5'407	36'977
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	21'806	-7'393
Autres provisions	2'237	1'650
Total	29'450	31'234

5.29 Produits extraordinaires	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Ventes d'actifs immobilisés	750	9'974
Autres	921	277
Total	1'671	10'251

5.30 Charges extraordinaires	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Frais liés à la caution simple de l'Etat sur le prêt à la Fondation de valorisation	1'000	1'000
Réserves pour risques bancaires généraux	10'000	-
Autres charges extraordinaires	-	263
Total	11'000	1'263

5.31 Charges d'impôts	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Impôts courants	2'897	1'614
Impôts différés	-7	-80
Total	2'890	1'534

Les montants d'impôts différés au bilan se présentent comme suit:

Impôts différés actifs	291	284
Impôts différés passifs	204	204

5.32 Indications des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile d'exploitation	31.12.2005 en CHF 1'000		31.12.2004 en CHF 1'000	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	175'671	7'503	172'638	6'330
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	84'991	2'679	78'286	2'401
Résultat des opérations de négoce	13'927	248	9'172	-
Autres résultats ordinaires	7'439	3'040	5'556	3'188
Charges d'exploitation	-189'153	-5'655	-193'559	-5'076
Bénéfice brut	92'875	7'815	72'093	6'843





Gouvernance d'entreprise

1.	Renseignements généraux sur la Banque	74
2.	Structure du Groupe et actionariat	74
3.	Structure du capital	76
4.	Organes de la Banque Cantonale de Genève	76
5.	Organisation du conseil d'administration et du comité de banque	76
6.	Direction du Groupe	78
7.	Contrôle	78
8.	Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration	80
9.	Informations complémentaires sur la direction générale	84
10.	Contrat de management	86
11.	Rémunérations	86
12.	Droits de participation des actionnaires – Limitation et représentation des droits de vote	87
13.	Organe de révision externe	87
14.	Politique d'information	88
15.	Compléments d'informations concernant les participations significatives du groupe BCGE	88
16.	Informations sur les filiales de la Banque Cantonale de Genève	89



Gouvernance d'entreprise

Statuts et règlement de gestion et d'organisation

La Banque Cantonale de Genève a tenu le 13 décembre 2005 une assemblée générale extraordinaire consacrée à la révision de ses statuts. Cette adaptation statutaire fait suite à la modification de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2005.

Les nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée et entreront en vigueur après ratification par le Grand Conseil et inscription au Registre du commerce, prévues en 2006.

Les principaux changements statutaires concernent des éléments importants pour la gouvernance de la Banque:

1. la diminution du nombre des administrateurs, qui passe dorénavant à onze, contre quinze à dix-huit précédemment;
2. la suppression du comité de banque;
3. les compétences et responsabilités du conseil d'administration sont recentrées sur son devoir de haute surveillance et d'approbation des objectifs stratégiques;
4. les qualifications requises des administrateurs, notamment leurs connaissances économiques, juridiques, financières et bancaires, sont précisées, ainsi que les incompatibilités avec certaines fonctions exercées au sein de banques concurrentes ou de la fonction publique.

De ce fait, le règlement de gestion et d'organisation sera mis en conformité avec les nouveaux statuts.

Dans le présent chapitre, il est fait référence à l'ancienne Loi sur la Banque Cantonale de Genève, en vigueur durant l'essentiel de l'exercice 2005, ainsi qu'aux statuts et règlement de gestion et d'organisation s'appliquant durant toute l'année 2005.

Toutefois, les statuts figurant en page 100 ss. du présent rapport annuel sont tels qu'approuvés par l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée. Pour la version précédente des statuts, le lecteur est renvoyé au rapport annuel 2004.

1. Renseignements généraux sur la Banque

1.1 Raison sociale – Forme juridique

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève SA". Sauf dispositions contraires de la Loi cantonale sur la Banque Cantonale de Genève, des statuts, de la législation fédérale sur les banques et de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, les prescriptions du titre vingt-sixième du Code des obligations lui sont applicables. Le siège social et la direction de la Banque sont à Genève; elle y exploite des agences.

1.2 But, activités et durée

La Banque Cantonale de Genève a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région. En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations relevant de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et exerce une activité de négociant en valeurs mobilières. Elle traite notamment les opérations énumérées à l'art. 2 des statuts (inchangé, cf page 100).

La Banque est habilitée à exercer son activité sur toute place financière ou boursière en Suisse et à l'étranger. Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire. Sa durée est indéterminée.

1.3 Surveillance

La Banque est soumise à la surveillance bancaire de la Commission Fédérale des Banques, conformément aux dispositions de la législation fédérale sur les banques. La Commission Fédérale des Banques peut exiger de la Banque et de l'organe de révision tous les renseignements et documents dont elle a besoin dans l'exécution de sa tâche. La surveillance du respect des prescriptions légales cantonales est de la compétence du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

2. Structure du Groupe et actionariat

2.1 Structure opérationnelle du Groupe BCGE

L'organisation du Groupe BCGE est décrite en pages 4 à 9. Elle se base sur une distribution des pouvoirs opérationnels, sur des responsabilités précises de contrôle interne et sur un esprit d'entreprise dominant dans toute la structure. Les principes de cette organisation, pour la maison mère, sont les suivants:

- La Banque Cantonale de Genève est organisée en six divisions, conçues comme des "entreprises" orientées vers les besoins des clients externes et internes et dotées d'une large autonomie. Elles sont conduites par les membres de la direction générale, dont la composition et les compétences sont décrites en page 84 ss. du présent rapport.
- La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par un fonctionnement matriciel et, d'autre part, par le président de la direction générale et son état-major. Cette organisation privilégie les synergies commerciales entre les activités du front.
- Dans les divisions, les états-majors sont aussi restreints que possible. Les responsabilités sont clarifiées par un système de reporting financier et qualitatif. La délégation est élevée avec un suivi des risques sophistiqué en contrepoint.
- La direction générale est un organe de conduite et de contrôle permanent, collégial et représentatif des grandes fonctions opérationnelles et stratégiques de la Banque. Les membres de la direction générale sont au nombre de six, en plus du président.
- Le fonctionnement de base ci-dessus est renforcé par des comités chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants. Il s'agit notamment des institutions décrites dans le tableau ci-contre:



Principaux comités	Tâche	Président	Vice-président
Comité des crédits	Ce comité prend les décisions liées aux affaires de crédit d'une certaine importance. Les compétences pour les risques les plus importants sont attribuées au comité de banque ou au conseil d'administration.	Claude Bagnoud	Blaise Goetschin
Comité de stratégie	Ce comité détermine la stratégie de placement commune au Groupe BCGE ainsi que le périmètre des valeurs mobilières recommandées.	Alain Spadone	Jean-Luc Lederrey
Comité ALM (Asset and Liability Management)	Ce comité oriente et contrôle la politique financière du Groupe. Il exerce un suivi particulier de la gestion du bilan et du risque de taux d'intérêt.	Blaise Goetschin	Eric Bourgeois
Comité des risques	Ce comité identifie et analyse les risques stratégiques du Groupe, en contrôlant sous l'angle spécifique de chaque catégorie de risques, les activités de la Banque (voir chapitre gestion des risques, page 54).	Eric Bourgeois	Emile Rausis
Comité de stratégie informatique	Ce comité détermine la stratégie informatique du Groupe. Il en contrôle l'application et s'assure du développement de la collaboration avec Unicible et les banques unies sur cette plateforme.	Blaise Goetschin	Jean-Marc Joris
Commission des risques crédits	Cette commission prend les décisions liées aux affaires de crédit des affaires spécifiques ou délicates (Contentieux, Workout) ainsi que pour les immobilisations financières non stratégiques. Les compétences pour les risques les plus importants sont attribuées au comité de banque ou au conseil d'administration.	Emile Rausis	Bernard Matthey

2.2 Sociétés affiliées

Veillez vous référer au tableau des principales sociétés affiliées à la page 89.

2.3 Actionnaires importants

La situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE au 31 décembre 2005 est présentée selon le tableau ci-dessous:

Actionnaires	Actions porteur	Actions nominatives A et B	Total des voix	Valeur nom. CHF pour act. porteur	Valeur nom. CHF pour act. nominatives	Total valeur nominale	% en voix	% en capital
Canton de Genève	538'636	2'510'443	3'049'079	53'863'600	125'522'150	179'385'750	53.30	49.83
Ville de Genève	147'270	1'208'106	1'355'376	14'727'000	60'405'300	75'132'300	23.69	20.87
Communes	5'963	523'103	529'066	596'300	26'155'150	26'751'450	9.25	7.43
Actions ou voix des collectivités publiques	691'869	4'241'652	4'933'521	69'186'900	212'082'600	281'269'500	86.24	78.13
Totaux: voix et capital	1'479'174	4'241'652	5'720'826	147'917'400	212'082'600	360'000'000		

2.4 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 3% du capital ou de l'ensemble des actions ayant le droit de vote.

2.5 Stratégie en affaires et principaux objectifs

Veillez vous référer aux pages 4 à 6 du présent rapport annuel.



3. Structure du capital

3.1 Capital social

Le capital est composé d'actions nominatives "A" et "B" et d'actions au porteur, soit 5'720'826 actions. Les actions au porteur ont une valeur nominale de CHF 100 et sont cotées à la Bourse suisse SWX, alors que les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50, sont détenues exclusivement par les collectivités de droit public genevoises et ne sont pas cotées. Le Canton et l'ensemble des communes détiennent la totalité des actions nominatives qui donnent droit à la majorité des voix. Chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50. Le capital de la Banque s'élève à CHF 360'000'000. Il est représenté par 2'651'032 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50, 1'590'620 actions nominatives "B" d'une valeur nominale de CHF 50 et 1'479'174 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100, toutes entièrement libérées.

3.2 Action au porteur BCGE

Numéro de valeur 164268
Numéro ISIN CH0001642682

3.3 Symboles de l'action au porteur BCGE – Cotation boursière

Bourse suisse BCGE
Reuters BCGE.S
Bloomberg BCGE SW
Telekurs BCGE

3.4 Augmentation de capital autorisée ou capital conditionnel

Actuellement aucune disposition dans les statuts ne permet au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

3.5 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant l'exercice sous revue.

3.6 Bons de participation et bons de jouissance

Il n'y a pas de capital-participation, ni de bons de jouissance.

3.7 Restrictions de transfert et inscriptions des *nominees*

Rien n'est prévu à ce propos dans la réglementation de la Banque Cantonale de Genève.

3.8 Restrictions de transfert par catégorie d'actions, avec mention des éventuelles clauses statutaires de groupe et des dispositions régissant l'octroi de dérogations

Aux termes des statuts, les actions nominatives ne sont transférables qu'entre collectivités publiques. De plus, chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50.

3.9 Procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions de transfert peuvent être levés

Les privilèges statutaires et les restrictions de transfert ne peuvent être levés que par une modification de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève, soumise au référendum.

3.10 Emprunts convertibles et options

La Banque Cantonale de Genève n'a émis ni emprunt convertible, ni option.

4. Organes de la Banque Cantonale de Genève

En 2005, les organes de la Banque sont:

- l'assemblée générale des actionnaires
- le conseil d'administration
- le comité de banque
- la direction générale
- l'organe de révision
- le comité de contrôle

4.1 Assemblée générale

L'assemblée générale des actionnaires est l'organe suprême de la Banque. Les personnes qui entendent assister à l'assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaire ou de leurs pouvoirs de représentation. Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix.

4.2 Compétences de l'assemblée générale

Se référer à l'article 7 des statuts (inchangé sauf le nombre d'administrateurs au chiffre 2, page 101).

4.3 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration peut être constitué de 15 à 18 membres. Sa composition est fixée par la Loi sur la Banque Cantonale de Genève. Il est composé de 15 membres non exécutifs, qui sont présentés en pages 80 ss, soit: Michel Mattacchini, président, David Hiler, vice-président (jusqu'au 5 décembre 2005), Bernard Lescaze, vice-président (depuis le 5 décembre 2005), Michel Terrier, secrétaire, Ion Bals, Gabriel Barrillier, Asma Benelmouffok, Madeleine Bernasconi, Bernard Clerc, Jean Gally, Mariane Grobet-Wellner, Sami Kanaan, Erwin Meyer, Andràs November et Jean-Claude Rivollet.

4.4 Le comité de banque

Le comité de banque se compose de sept membres désignés conformément à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève. Il s'agit de Michel Mattacchini, président, David Hiler, vice-président jusqu'au 5 décembre 2005, Bernard Lescaze, vice-président dès le 5 décembre 2005, Michel Terrier, secrétaire, Ion Bals, Mariane Grobet-Wellner et Jean-Claude Rivollet.

5. Organisation du conseil d'administration et du comité de banque

5.1 Procédure d'élection des administrateurs

Les candidatures proposées en vue de la nomination des administrateurs représentant l'actionariat au porteur doivent parvenir au siège de la Banque au plus tard le 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire procédant à ladite nomination. Les administrateurs représentant l'actionariat nominatif doivent être désignés jusqu'au 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire qui procède au renouvellement du mandat des administrateurs représentant l'actionariat au porteur.



5.2 Les compétences du conseil d'administration

Se référer à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève.

Selon l'article 16 des statuts, le conseil d'administration est l'organe préposé à la haute direction de la Banque selon l'art. 3 al. 2 lettre a) de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Il détermine la politique générale de la Banque et la nature de ses activités, en fonction des objectifs définis par la loi, tout en veillant à la réalisation du but statutaire de l'art. 2. Il surveille la direction générale et l'activité du comité de banque. Il désigne des comités chargés d'examiner les diverses activités de la Banque et de lui faire rapport à ce sujet. Il est investi des compétences et devoirs suivants:

1. élire les membres du comité de banque à l'exception du président;
2. élire le vice-président et le secrétaire;
3. nommer les membres de la direction générale; nommer le responsable de l'audit interne et ses collaborateurs sur préavis du comité de contrôle;
4. désigner comme réviseur indépendant prévu par la Loi fédérale sur les banques, l'organe de contrôle élu par l'assemblée générale; celui-ci doit être choisi à l'extérieur de la Banque, parmi les syndicats de révision et les sociétés fiduciaires reconnus comme institutions de révision pour les banques;
5. nommer les représentants de l'employeur au conseil de la Fondation de prévoyance du personnel;
6. élaborer les projets de modifications des statuts soumis à l'adoption de l'assemblée générale;
7. surveiller la bonne application des statuts ainsi que l'exécution des décisions de l'assemblée générale;
8. élaborer le rapport de gestion sur l'exercice écoulé et présenter à l'assemblée générale le bilan et le compte de pertes et profits annuels, de même que les propositions sur l'emploi du bénéfice net;
9. examiner le rapport annuel de l'organe de révision ainsi que les autres rapports destinés à l'assemblée générale;
10. préparer toutes les propositions qui doivent être soumises à l'assemblée générale, assorties en tant que de besoin de son préavis;
11. adopter les règlements internes et surveiller leur application, plus particulièrement en matière d'octroi de crédits;
12. décider la création de succursales et d'agences nouvelles;
13. exercer le contrôle interne et la surveillance de l'évolution des gros risques au sens de l'art. 21 al. 1 de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne sur la base des relevés trimestriels établis par la direction générale;
14. donner son approbation à l'octroi de tout crédit, à toute prise de participation ou à toute acquisition dont le montant est supérieur aux limites fixées dans les statuts;
15. tenir le registre des actions nominatives "A" et "B";
16. nommer en son sein deux administrateurs comme membres du comité de contrôle.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par les statuts, le conseil d'administration décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. du budget annuel;
2. de la politique générale en matière de salaires et de prévoyance sociale;
3. de la politique immobilière de la Banque;
4. de l'information à recevoir en matière de politique de risques;
5. de l'acquisition ou de la cession de participations dès CHF 3'000'000.

5.3 Les compétences du comité de banque

Se référer à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève.

Selon l'art. 21 des précédents statuts, le comité de banque exerce la surveillance de la gestion par délégation du conseil d'administration. Il est investi des compétences et devoirs suivants:

1. surveiller la gestion de la Banque et donner des instructions à la direction générale;
2. exécuter les décisions du conseil d'administration;
3. donner son approbation à l'octroi de tout crédit, toute prise de participation ou toute acquisition dont le montant est supérieur aux limites fixées dans les statuts;
4. prendre connaissance des rapports périodiques de la direction générale concernant les affaires courantes;
5. examiner les rapports de l'audit interne et de l'organe de révision;
6. préavis sur tous les objets soumis au conseil d'administration;
7. nommer les membres de la direction;
8. tenir à jour le registre des liens d'intérêts des membres du conseil d'administration, de la direction générale et du membre du comité de contrôle, nommé par l'Etat, conformément aux statuts;
9. informer régulièrement le Conseil d'Etat de la marche des affaires de la Banque et répondre aux demandes d'information de ce dernier, conformément à la loi.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, le comité de banque décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. de l'octroi des prêts et crédits conformément aux dispositions du règlement;
2. de l'acquisition ou de la cession des participations à caractère permanent de moins de CHF 3'000'000;
3. des taux de base des prêts hypothécaires et des prêts aux collectivités de droit public;
4. des taux des dépôts d'épargne;
5. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale;
6. des directives internes relatives aux placements de trésorerie, aux opérations de change, aux placements et dépôts-titres, aux autres valeurs, ainsi qu'aux engagements pris à l'étranger;
7. du traitement des membres de la direction générale et du responsable de l'audit interne;
8. de la nomination des membres de la direction.

5.4 Répartition des tâches entre le conseil d'administration et le comité de banque

Le conseil d'administration est l'organe préposé à la haute direction de la Banque selon l'art. 3 al. 2 lettre a) de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Il détermine la politique générale de la Banque et la nature de ses activités, en fonction des objectifs définis par la loi, tout en veillant à la réalisation du but statutaire de l'art. 2. Il surveille la direction générale et l'activité du comité de banque. Le comité de banque exerce, quant à lui, la surveillance de la gestion par délégation du conseil d'administration.



5.5 Méthode de travail du conseil d'administration et du comité de banque

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de sept de ses membres, du comité de banque ou de l'organe de révision. Le comité de banque se réunit tous les 15 jours au moins, mais aussi souvent que les affaires de la Banque l'exigent. La présence de la majorité de ses membres est nécessaire. Les membres du conseil d'administration et du comité de banque doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. En cas de conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration, conformément au règlement de gestion et d'organisation de la Banque, doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Comme le lui autorise la Loi sur la BCGE, le conseil d'administration a la possibilité de constituer des commissions ad hoc ou permanentes pour étudier des sujets particuliers. Ces commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel, mais analysent et, cas échéant, présentent leurs rapports et propositions au conseil d'administration.

5.6 Nombre de séances du conseil d'administration et du comité de banque en 2005

En 2005, le conseil d'administration s'est réuni pour 16 séances. Le comité de banque s'est réuni pour 35 séances.

5.7 Maîtrise des risques

Se référer aux paragraphes Gestion des risques, en pages 26 et 27, ainsi que 54 et 55.

6. Direction du Groupe

6.1 La direction générale

La direction générale est composée de Blaise Goetschin, président de la direction générale, Claude Bagnoud, responsable de la division Entreprises, Eric Bourgeois, responsable de la division Finances et Gestion des Risques, Jean-Marc Joris, responsable de la division Organisation et Technologies de l'Information, Johan Bernard Alexander Kroon, responsable de la division Grand Public et Réseaux, Emile Rausis, responsable de la division Opérations et Contrôles, Alain Spadone, responsable de la division Gestion de Patrimoines Privés. La direction générale est nommée pour une durée indéterminée, ses membres sont toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.

6.2 Compétences et devoirs de la direction générale

Se référer à l'art. 22 des statuts en page 103 (inchangé dans le fond hormis ajout du chiffre 5).

En sus des compétences qui lui sont attribuées par les statuts, la direction générale décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. de la fixation des taux d'intérêts dont la compétence n'incombe pas au comité de banque;

2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du comité de banque;
3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque, ainsi que d'immeubles pour un montant n'excédant pas CHF 2'000'000, lorsque ceux-ci ne sont pas destinés à l'usage de la Banque;
4. de la nomination des cadres;
5. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le règlement de gestion et d'organisation;
6. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 2'000'000 par objet au maximum;
7. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la Banque, à l'exception d'elle-même et du responsable de l'audit interne.

En outre elle est chargée:

1. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques;
2. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration;
3. de nommer un membre de la direction générale chargé du suivi de l'évolution des risques liés aux dérivés;
4. de fixer les limites par pays, ainsi que les limites pour risques de taux d'intérêt, de change et de marché et soumettre ces limites pour approbation au comité de banque;
5. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.) ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil;
6. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'article 21 al. 1 OB sur la base du formulaire établi par la Commission Fédérale des Banques à l'intention du comité de banque et du conseil d'administration.

7. Contrôle

7.1 Le comité de contrôle

Le comité de contrôle est composé de trois membres, deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et le troisième membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire. Ses membres actuels sont Erwin Meyer et Andrès November, tous deux administrateurs, et Jean-Blaise Conne, expert-comptable, Partenaire, PricewaterhouseCoopers, désigné par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

7.2 Compétences et devoirs du comité de contrôle

Selon l'art. 28 des précédents statuts, le comité de contrôle se réunit tous les 15 jours au moins. Il est investi des compétences et devoirs suivants:

1. superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque, ainsi que des usages bancaires;
2. assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration et les organes de contrôle interne et externe;



3. donner son préavis au conseil d'administration sur la nomination du responsable de l'audit interne et de ses collaborateurs, sur le cahier des charges et sur le programme de travail de celui-ci, en coordination avec celui de l'organe de révision externe;
4. charger l'audit interne de toute opération de contrôle ou procéder lui-même à des contrôles sur toute l'activité de la Banque;
5. prendre connaissance des rapports de révision de l'audit interne et de l'organe de révision externe;
6. accéder en tout temps à tous les dossiers de la Banque, dont ceux portés à l'ordre du jour du conseil d'administration et du comité de banque;
7. accéder aux convocations du conseil d'administration et du comité de banque, à la liste des objets qui leur sont soumis, à leurs procès-verbaux, ainsi qu'à ceux de la direction générale et des organes de révision;
8. donner son préavis sur toutes les décisions de la compétence du conseil d'administration et du comité de banque en matière de contrôle et de révision;
9. faire des propositions au conseil d'administration et au comité de banque;
10. ratifier les crédits aux membres des organes de la Banque et à leur conjoint ou à leurs parents en ligne directe.

7.3 Nombre de séances du comité de contrôle en 2005

En 2005, le comité de contrôle s'est réuni pour 23 séances ordinaires.

7.4 Audit interne

L'audit interne est un service indépendant, rattaché au conseil d'administration, chargé notamment d'évaluer l'efficacité des processus de management des risques et de contrôle interne en vigueur dans la Banque. Il peut faire des propositions pour renforcer leur efficacité et présente régulièrement au conseil d'administration les rapports d'audit qu'il effectue ainsi que le suivi des recommandations. Composé en 2005 de 11 auditeurs, il effectue sa mission auprès de la maison mère et auprès des filiales. La responsable de l'audit interne est Mme Monique Seiss Baudry, titulaire d'une licence en sciences économiques.



Monique Seiss Baudry
Responsable de l'audit interne

7.5 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le conseil d'administration et le comité de banque ont différents moyens à disposition pour contrôler que la direction générale s'acquitte des compétences qui lui sont attribuées. Tout d'abord, la direction générale communique au comité de banque et par extension au conseil d'administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa tâche, notamment un rapport mensuel des résultats, les situations de risques ainsi que les principales décisions prises par elle. Elle soumet également une présentation des résultats par entité et par domaine au conseil d'administration sur base semestrielle. Sont par ailleurs mis à disposition du président du conseil d'administration les procès-verbaux hebdomadaires des séances de la direction générale. A cela s'ajoutent des rapports semestriels spécifiques sur le contrôle des risques présentés au conseil d'administration.

Le comité de contrôle supervise entre autres le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque, ainsi que des usages bancaires, prend connaissance des rapports de révision de l'audit interne et de l'organe de révision externe et peut accéder en tout temps à tous les dossiers de la Banque, dont ceux portés à l'ordre du jour du conseil d'administration et du comité de banque. Finalement, l'audit interne, qui dépend du conseil d'administration, procède à des contrôles sélectifs et établit des rapports sur les missions que lui assigne le conseil d'administration. Un suivi des recommandations d'audit qui en découlent est ensuite fait au conseil d'administration sur base trimestrielle.



8. Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration

8.1 Portraits des administrateurs



Mattacchini Michel
Président
né le 20 février 1946
nationalité suisse

Elu au conseil d'administration en 2001, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur. Depuis 2001, membre du comité de banque. Depuis le 1^{er} juin 2002, président du conseil d'administration.

Parcours professionnel:

Carrière bancaire auprès de la Société de Banque Suisse à Genève et à Bâle, puis à New York. Puis, responsable de la division Commerces (multinationales), Entreprises Suisses, Immobiliers, Réseaux, Succursales, Rhône-Alpes et Investisseurs Institutionnels. De 1999 à 2001, responsable du Recovery Management auprès de l'UBS SA pour la Suisse romande. En 2001, retraité de l'UBS SA.

Administrateur indépendant et consultant.

Autres activités:

Administrateur de la société Parking du Mont-Blanc SA, à Genève, jusqu'en avril 2005. Administrateur et vice-président de la société Parking de Cornavin SA, à Genève. Administrateur et vice-président de la société 022 Télégenève SA, à Genève. Administrateur depuis avril 2005 de BISA, Boulangerie Industrielle SA. Administrateur depuis juin 2005 de Parking de Plainpalais SA et de Parking de Villereuse SA.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12.



Hiler David
Vice-président jusqu'au 5 décembre 2005
né le 18 juin 1955
nationalité suisse

Désigné par le Conseil municipal de la Ville de Genève, membre du conseil d'administration depuis 1998. Depuis 2000, membre du comité de banque et vice-président du conseil d'administration. A démissionné de ces fonctions suite à son élection au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences économiques et sociales délivrée par l'Université de Genève. Enseignant, puis assistant au département d'histoire économique, puis chargé d'enseignement. Chroniqueur auprès de la *Tribune de Genève*. Exercice de divers mandats notamment pour le compte de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, des communes, de la Chambre Genevoise Immobilière (CGI), de la Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG) et de la Section de Genève de la Société Suisse des Entrepreneurs. Depuis le 5 décembre 2005, conseiller d'Etat en charge du département des Finances.

Autres activités:

Membre du Conseil de Fondation Immobilière Patrimoine à Genève jusqu'en novembre 2005. Président de l'Université populaire albanaise à Genève. Jusqu'au 5 décembre 2005, député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti écologiste et secrétaire des Verts genevois.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11.



Lescaze Bernard
Membre, vice-président depuis le 5 décembre 2005
né le 31 mars 1947
nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève en 1994. Depuis 2001, également membre du comité de banque.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une double licence en lettres et en droit de l'Université de Genève et d'un DES en histoire de l'Université de Lausanne. Collaborateur du FNRS, puis assistant à l'Université de Genève et maître-assistant auprès des universités de Lausanne et de Toulouse. Historien indépendant et chargé de cours HES-SO.

Autres activités:

Secrétaire du conseil de la Fondation Universitaire de Logements pour Etudiants (FULE). Président de la Fondation Pittard de l'Andelyn. De 1987 à 2003, membre du Conseil municipal de la Ville de Genève, dont il a été le président. De 1993 à 2005, député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti radical. Depuis 1997, président de la Commission d'agrément en matière de dations. En 2002-2003, président du Grand Conseil genevois. Depuis le 1^{er} avril 2005, juge assesseur à la Chambre d'accusation de la Cour de justice.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10.



Terrier Michel
Secrétaire
né le 22 juillet 1944
nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par l'Association des communes genevoises, il y siège depuis juin 2000. Egalement membre du comité de banque.

Parcours professionnel:

Formation auprès de la Banque Pasche SA à Genève. Entré en 1965 à la Banque Scandinave en Suisse, devenue Banque Edouard Constant SA qu'il a quittée en 1999 avec la fonction de directeur responsable du département Trésorerie (bourse, devises, cotations bancaires). Consultant financier.

Autres activités:

Président de la Fondation de droit public pour le logement de la commune de Jussy jusqu'au 30 septembre 2003. Maire de la commune de Jussy jusqu'au 31 mai 2003.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12.





Bals Ion
Membre
né le 24 juin 1942
nationalité suisse

Elu en 2001 au conseil d'administration, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur. Egalement membre du comité de banque depuis 2001.

Parcours professionnel:

Formation en qualité d'ingénieur en électronique à l'Ecole polytechnique. Directeur général d'Orbisphère de 1985 à 1999. Président du conseil d'administration d'Orbisphère de 1992 à 1999.

Autres activités:

Depuis 1990, membre du conseil d'administration de la Fondation D.H. Wright pour la science à Genève. Membre de la commission LAPMI (Loi sur l'Aide aux Petites et Moyennes Industries) depuis 1998. Membre du conseil d'administration d'Omnisens, start-up déployant son activité sur le site de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11.



Barrillier Gabriel
Membre
né le 1^{er} juillet 1945
nationalité suisse

Elu en 1994 au conseil d'administration, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences politiques (HEI). Jusqu'en 1980, secrétaire à l'Union Suisse des Paysans. Depuis avril 1980, secrétaire général de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et membre de nombreux organismes économiques et professionnels à Genève et en Suisse. Membre du comité restreint de Construction Suisse (organisation faîtière de l'industrie et de la construction dont le siège est à Zurich) et de la Chambre suisse des arts et métiers.

Autres activités:

Vice-président du conseil de la Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève. Exerce un mandat politique en qualité de député au Grand Conseil depuis le mois d'octobre 2001, élu sur la liste du parti radical. Occupe des fonctions officielles dans diverses commissions ou organes extraparlimentaires et professionnels. Membre du conseil de Pro Mobilité.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12.



Benelmouffok Asma
Membre
née le 1^{er} février 1966
nationalité suisse

Siège depuis avril 2004 au conseil d'administration, désignée par le Conseil d'Etat et représentant l'actionnariat nominatif du Canton.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et en 1991 du brevet d'avocat du barreau de Genève. Expérience dans l'import-export à l'étranger, puis avocat-conseil en 1993 à l'UEB, filiale du

groupe BNP. Dès 1998, directrice du département juridique et du service recouvrement workout, a créé une cellule de lutte contre le blanchiment et participé activement à la fusion des banques BNP et PARIBAS. Membre du comité de la direction générale de BNP PARIBAS (SUISSE) SA dès 2001. Directrice des affaires juridiques et du workout au sein de BNP PARIBAS (SUISSE) SA. Depuis avril 2004, dirige à Genève sa société de négociation et de médiation commerciales.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12.



Bernasconi Madeleine
Membre
née le 15 septembre 1939
nationalité suisse

Désignée au conseil d'administration par l'Association des communes genevoises, elle y siège depuis 1998.

Parcours professionnel:

Ecole de commerce, puis formation d'enseignante. Enseignante au service de la Santé et de la Jeunesse. A travaillé ensuite auprès du service financier d'ABN (Algemene Bank Nederland). Puis, formation en administration publique auprès de l'IDEHAP. Directrice auprès de la sécurité civile.

Autres activités:

Membre du conseil de la Fondation Nouveau Meyrin. Présidente de la Fondation Jura la Tour. Présidente de l'Association de la Résidence du Jura (EMS). Membre du conseil de la Fondation du tourisme de Genève. De 1990 à mai 2003, conseillère administrative et maire de la commune de Meyrin. De 1999 au 30 novembre 2003, conseillère nationale, élue sur la liste du parti radical. Membre du comité du Cercle des dirigeants d'Entreprises. Administratrice de CIFAL Divonne – TLI (Centre International de Formation des Acteurs Locaux Trans Léman International).

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11.



Clerc Bernard
Membre
né le 27 février 1946
nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève en mai 2002.

Parcours professionnel:

Employé d'administration, formation d'assistant social à l'Institut d'études sociales à Genève. Assistant social dans divers services sociaux genevois. Actuellement chargé de recherches à l'Hospice général de Genève.

Autres activités:

Membre de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyennes (ATTAC-Genève). Titulaire d'un mandat politique en qualité de député de 1993 à 2001, élu sur la liste de l'alliance de gauche.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12.



Gouvernance d'entreprise



Gally Jean
Membre
né le 18 mars 1957
nationalité suisse

Désigné en 1994 au conseil d'administration par le Conseil d'Etat.

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. De 1983 à 1986, il a travaillé auprès de Hayek Engineering à Zurich en qualité de consultant en stratégie et réorganisation. De 1987 à 1997, directeur de Jean Gally SA, société industrielle établie à Genève. De 1997 à 2003, directeur auprès de Mag Plastic SA, à Genève. De 1994 à 2003, membre du steering committee de Mauser Werke GmbH, société établie en Allemagne. De 1997 jusqu'à sa vente en août 2005, administrateur de Sécheron SA, participation industrielle, propriété à 100% de la Banque Cantonale de Genève. Depuis 2003, directeur de Frame SA, société de prise de participations industrielles.

Autres activités :

Membre du bureau de la Chambre de Commerce et Industrie de Genève (CCIG). Membre du conseil d'administration de la société Harwanne SA, Genève, société cotée de participations industrielles et financières.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 6, 9, 10, 11, 12.



Grobet-Wellner Mariane
Membre
née le 22 mai 1947
nationalités suisse et suédoise

Désignée au conseil d'administration par le Conseil d'Etat en octobre 2000. Egalement membre du comité de banque depuis son entrée au conseil d'administration.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en économie. Economiste indépendante. Collaboratrice de M. Joseph Ziegler, Fiduciaire FIR, de 1976 à 1992. Membre de la commission cantonale de recours en matière d'impôts ICC puis IFD de 1981 à 2001. Membre de la commission cantonale d'experts pour la détermination des taux de capitalisation pour les immeubles locatifs (LIPP III) depuis 2002.

Autres activités:

Membre du comité de l'Asloca-Genève depuis 1980. Députée au Grand Conseil en 1997, réélue en 2001 et en 2005 sur la liste du parti socialiste. Présidente de la commission fiscale et vice-présidente de la commission des Finances du Grand Conseil. Membre du Conseil de la Fondation Emilie Gourd depuis 2001. Présidente de l'UOG Université ouvrière de Genève.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12.



Kanaan Sami
Membre
né le 8 janvier 1964
nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève, il y siège depuis 2000.

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme en physique de l'Ecole Polytechnique Fédérale

de Zurich, d'une licence en sciences politiques de l'Université de Genève et d'un diplôme d'études supérieures de sciences politiques de l'Université de Genève. De 1989 à 1995, responsable romand de la Société Université et Recherche (SUR), à Zurich et Genève. De 1995 à 2001, responsable des activités d'évaluation et d'assurance-qualité de la Conférence européenne des recteurs d'Université à Genève. De 2001 à 2005, partenaire associé du bureau Evaluanda (Evaluations politiques, publiques et analyses organisationnelles), à Genève. Depuis le 1^{er} juin 2005, occupe le poste de directeur adjoint du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève.

Autres activités:

Président de l'Association Transports et Environnement – section de Genève. Président du Groupe Sida Genève. De 1997 à 2001, membre du Conseil municipal de la Ville de Genève. De 2001 à octobre 2005, député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti socialiste.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 11, 12.



Meyer Erwin
Membre
né le 6 août 1939
nationalité suisse

Membre du conseil d'administration depuis 1999, nommé par le Conseil d'Etat. Egalement président du comité de contrôle.

Parcours professionnel:

Carrière bancaire au Credit Suisse, avec plusieurs stages bancaires à Londres et à Francfort. Directeur et chef du département Clientèle-Entreprises, Succursales et Retail banking du Credit Suisse à Genève. Puis, responsable, pour la Suisse romande, des crédits à risques (workout) lors de la reprise de la Banque Populaire Suisse par le Credit Suisse. Enfin, responsable de l'Unité des crédits pour la Suisse romande du Credit Suisse. Depuis 1998, retraité du Credit Suisse. Depuis 1998, directeur général de Rosbank (Switzerland) SA, à Genève.

Autres activités:

Membre du conseil de fondation et du conseil de direction d'Orgexpo, à Genève, fondation qui exploite Palexpo. Membre du bureau et du conseil et vice-président de Genève Tourisme (OTG). Membre du conseil d'administration (secrétaire) de la Banque Bonhôte et Cie SA, à Neuchâtel. Membre de la commission LAPMI (Loi sur l'Aide aux Petites et Moyennes Industries). Membre du comité de la Section Romande de la Chambre de Commerce Suisse-Russie, Genève. Colonel à disposition.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12.



November Andràs
Membre
né le 21 mars 1936
nationalité suisse

Membre du conseil d'administration depuis 1999, désigné par le Conseil d'Etat. Egalement membre du comité de contrôle.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences politiques de l'Université de Genève et d'un doctorat en sciences politiques de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IUHEI). Assistant de



recherches auprès du Bureau International du Travail (BIT). Chargé d'études auprès de Nestlé SA. A travaillé auprès de l'Institut CFIH (Centre de Formation de l'Industrie Horlogère) à Lausanne, du Centre de Commerce International / International Trade Center (CNUCED / GATT) à Genève et de la fiduciaire générale Atag à Berne. A fait du conseil d'entreprises en collaboration avec l'Institut de Recherche, de Communication et de Motivation (IRCM) à Genève. A collaboré à Centre-info SA (Centre de recherches et d'information sur la responsabilité d'entreprises et d'investisseurs), à Fribourg. Professeur honoraire à l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) et président du conseil scientifique d'un programme de recherche sur les biotechnologies et le développement durable.

Autres activités:

Membre du Conseil de l'environnement du canton de Genève. Membre du Conseil stratégique de la promotion économique du canton de Genève. Membre de l'Association écologie-économie pour un développement durable.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 6, 7, 9, 10, 11.



Rivollet Jean-Claude
Membre
né le 12 août 1941
nationalité suisse

Membre depuis 2002 du conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale par les actionnaires au porteur. Egalement membre du comité de banque.

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme fédéral d'expert-comptable depuis 1970. Jusqu'en 1982, actif auprès de la société fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA. De 1982 à 1988, expert-comptable indépendant à Genève. Depuis 1989, directeur-administrateur de la société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA à Genève.

Autres activités:

Administrateur de Cave de Genève SA, Genève. Membre du conseil de la fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11.

***Signification des notes complémentaires**

1. N'occupe pas de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son Groupe.
2. Ne fait pas partie ou n'a pas fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son Groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue.
3. N'entretient pas de relations étroites avec la BCGE ou une société du Groupe.
4. N'assume pas de fonctions officielles au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants (suisse ou étrangers) de droit privé et de droit public.
5. N'a pas de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses et étrangers.
6. N'occupe pas de fonctions officielles ou ne remplit pas de mandats politiques.
7. Ne siège pas auprès d'autres conseils d'administration de sociétés cotées.
8. A reçu, lui / elle ou ses proches, des actions gratuites de la BCGE durant l'exercice sous revue.
9. Détient, lui / elle ou ses proches, des actions de la BCGE.
10. N'a pas reçu, ni lui / elle ni ses proches, des options (y compris les options de programme de participations synthétiques) sur les actions BCGE.
11. N'a pas reçu, ni lui / elle ni ses proches, des honoraires et des rémunérations additionnels en compensation de services additionnels fournis à la BCGE ou à une société du Groupe.
12. Ne bénéficie, ni lui / elle ni ses proches, de prêts, de cautions, d'avances ou de crédits de la part de la BCGE ou d'une société du Groupe.

8.2 Mandats des administrateurs

La Loi sur la Banque Cantonale de Genève stipule en son article 12, alinéas 5 et 6, que la durée d'un mandat de président et d'administrateur est de quatre ans et ne peut être renouvelé qu'à deux reprises. En cas d'entrée en fonctions en cours de période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci. Le mandat prend également fin au plus tard le jour de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de septante ans révolus.

Nom de l'administrateur	Début du premier mandat	Fin du mandat actuel	Nombre de renouvellement	Mandat renouvelable
Mattacchini Michel	2001	2006	1	oui
Hiler David	1998	5 déc. 2005	1	-
Bals Ion	2001	2006	1	oui
Barrillier Gabriel	1994	2006	2	non
Benelmouffok Asma	2004	2006	0	oui
Bernasconi Madeleine	1998	2006	1	oui
Clerc Bernard	2002	2006	0	oui
Gallay Jean	1994	2006	2	non
Grobet-Wellner Mariane	2000	2006	1	oui
Kanaan Sami	2000	2006	1	oui
Lescaze Bernard	1994	2006	2	non
Meyer Erwin	1999	2006	1	non
November Andràs	1999	2006	1	non
Rivollet Jean-Claude	2002	2006	0	oui
Terrier Michel	2000	2006	1	oui



9. Informations complémentaires sur la direction générale



Goetschin Blaise
Président de la direction générale (CEO)
né le 1^{er} septembre 1957
nationalité suisse

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Dès 1982, auditeur chez Pricewaterhouse à Genève. En 1985, Deputy Vice President – Capital Markets au Crédit Suisse à Zurich, puis à New York, comme cadre du département Corporate Banking. Dès 1990, membre de la direction, responsable pour les régions Suisse romande, Berne et Bâle de l'activité de Corporate Finance. En 1993, chargé de l'activité Corporate Finance, sociétés privées, pour l'ensemble de la Suisse. En 1995, nommé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud chef du Service des Finances de l'Etat. De 1998 à 2000, directeur général de la Banque Fiduciary Trust, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse de ce groupe bancaire, basé à New York. Président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} octobre 2000.

Autres activités:

Président du conseil d'administration de Anker Bank SA et de Synchrony Asset Management SA. Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Vice-président du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage SA. Administrateur de La Foncière, Investissements Fonciers SA. Membre du conseil de la fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève. Membre du comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantoniales Suisses. Membre du conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers. Membre du conseil de la Fondation Genève Place Financière. Membre du conseil de la Chambre de Commerce et Industrie de Genève. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire à Genève. Membre du comité de la Société d'Etudes Economiques et Sociales à Lausanne. Membre du comité du Centre d'Histoire et de Prospective Militaires à Pully.

*Notes complémentaires: 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.



Bourgeois Eric
Responsable de la division Finances et Gestion des Risques (CFO)
Remplaçant du président de la direction générale
né le 31 mai 1956
nationalités suisse et française

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un DECS. Auditeur et consultant auprès de KPMG Paris. De 1982 à 1986, auditeur auprès de Pricewaterhouse à Genève. De 1986 à 1988, directeur de Asea Capital devenu ABB World Treasury Center à Genève. De 1988 à 1996, directeur puis directeur général de Nokia Finance International BV, Genève. De 1998 à 2000, administrateur de Clariden Bank. De 1997 à 2000, directeur chez André & Cie SA, Lausanne. Responsable de la division Finances et Gestion des Risques, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} décembre 2000.

Autres activités:

Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Membre du conseil d'administration de Synchrony Asset Management SA. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse. Membre du conseil de Asia Pacific Performance, Luxembourg. Membre du conseil de surveillance de Dixence SAS, Puteaux.

*Notes complémentaires: 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.



Bagnoud Claude
Responsable de la division Entreprises
né le 1^{er} janvier 1964
nationalité suisse

Parcours professionnel:

Titulaire d'une maturité commerciale de l'Ecole Supérieure de Commerce de Genève et d'un diplôme de l'IMD Lausanne, Programme pour Executive Development (1999). Comptable auprès des Services Industriels de Genève. En 1990, collaborateur crédits commerciaux à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. Cadre en 1991, puis chef du service Crédits commerciaux de 1994 à 1995. De 1996 à 1999, chef de section Crédits Immobiliers et Commerciaux du Marché Grand Public. En 1996, membre de la direction. En 1999, stage à Londres. Durant l'année 2000, chef de section au département Industries, Commerces et Services. En mai 2001, membre de la direction générale responsable de la division Entreprises.

Autres activités:

Administrateur de Sécheron SA et de HaslerRail AG jusqu'en août 2005. Administrateur de Synchrony Asset Management SA. Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Membre du conseil de la Fondation Industrielle La Gravière. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse. Membre du conseil de la Fondation du Palais des Expositions et de la Fondation de la Halle 6. Membre du conseil de surveillance de Dixence SAS, Puteaux.

*Notes complémentaires: 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9.



Kroon Johan Bernard Alexander
Responsable de la division Grand Public et Réseaux
né le 28 mai 1963
nationalité hollandaise

Parcours professionnel:

Titulaire d'un MBA et d'un Master of International Management de l'Université de Thunderbird (Arizona, USA). Début de carrière en 1987 auprès de la Citibank à Düsseldorf. De 1991 à 1994, a travaillé auprès de la Citicorp Diners Club Deutschland, à Francfort. De 1995 à 1997, Marketing Manager auprès de la Citibank US & Europe Consumer Bank, à Bruxelles. De 1997 à 1999, directeur du Marketing et de la Planification Stratégique auprès de la Citibank Private Bank Genève. De 1999 à 2000, directeur Marketing auprès de la Deutsche Bank International Private Banking, à Genève. Puis, directeur de la Stratégie et du Marketing auprès de JP Morgan Private Bank, à Genève. Depuis mai 2002, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève, responsable de la Division Grand Public et Réseaux.

Autres activités:

Président du conseil de la Fondation de libre passage de la BCGE et de la Fondation de prévoyance Epargne 3. Membre du conseil des Fondations de libre passage Swisssanto, collective Swisssanto et collective Swisssanto Supra.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.



**Rausis Emile**

Responsable de la division Opérations et Contrôles (dénommée "Administration et Contrôle Crédits" jusqu'au 31 janvier 2006)

né le 31 août 1957

nationalité suisse

Parcours professionnel:

Titulaire d'un CFC d'employé de banque. Dès 1977, employé à la Société de Banque Suisse à Monthey. De 1978 à 1984, actif au service des crédits de la SBS, à Genève, et mandataire commercial dès le 1^{er} avril 1982. De 1984 à 1985, gestionnaire de crédits, à la direction générale, dans le département des crédits en Suisse traitant des sièges romands, à Bâle. De 1985 à 1986, responsable d'un groupe de clientèle crédits, à Genève. Dès le 1^{er} avril 1986, responsable de la clientèle PME, fondé de pouvoir, jusqu'en 1988 toujours à la SBS. Dès 1989, sous-directeur dans le domaine des crédits à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. En 1991, directeur adjoint responsable d'un département de crédits et remplaçant du responsable de la division commerciale. En 1996, responsable du département financement et soutien aux PME. Au mois d'avril 2001, membre de la direction générale, actuellement responsable de la division Opérations et Contrôles.

Autres activités:

Administrateur de la société Geparco Holding SA. Membre du conseil de la fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

**Spadone Alain**

Responsable de la division Gestion de Patrimoines Privés

né le 23 avril 1949

nationalités suisse et française

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme de l'Université Panthéon Sorbonne de Paris. Directeur d'école privée entre 1974 et 1986. De 1987 à 1991, analyste financier auprès de Financière Fransad, Genève. De 1991 à 1992, analyste financier chez Canadian Imperial Bank à Genève. De 1992 à 1996, analyste financier et gestionnaire auprès de l'Union Bancaire Privée à Genève. De 1997 à 2000, analyste financier et gérant institutionnel auprès de la Société Fiduciaire Suisse à Genève. En décembre 2000, Responsable du département Stratégie de Placement et Etudes Financières à la Banque Cantonale de Genève. Au mois de septembre 2002, membre de la direction générale, responsable de la division Gestion de Patrimoines Privés.

Autres activités:

Membre du conseil d'administration de Anker Bank SA, Zurich. Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon. Membre du conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

**Joris Jean-Marc**

Responsable de la division Organisation et Technologies de l'Information (dénommée "Opérations et Technologies de l'Information" jusqu'au 31 janvier 2006)

né le 10 septembre 1968

nationalité belge

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences commerciales et financières de l'ICHEC Bruxelles. A travaillé en 1993 auprès de Dexia Luxembourg au département du Marché des Capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, chargé de missions au département Information Risk Management auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, sous-directeur, Head Business Development, auprès de ING Baring Private Bank, à Genève. Au mois d'avril 2002, membre de la direction de la BCGE, responsable du département Organisation et responsable ad interim du département Informatique. Le 1^{er} juillet 2003, membre de la direction générale, responsable de la division Organisation et Technologies de l'Information.

Autres activités:

Membre du Conseil de la Fondation Immobilière Patrimoine, Genève.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

***Signification des notes complémentaires:**

1. N'a pas exercé auparavant d'autres activités pour la BCGE ou une société du Groupe.
2. N'assume pas de fonctions officielles au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants (suisse ou étrangers) de droit privé et de droit public.
3. N'a pas de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses et étrangers.
4. N'occupe pas de fonctions officielles ou ne remplit pas de mandats politiques.
5. Ne siège pas auprès de conseils d'administration de sociétés cotées.
6. Sur la base du plan d'intéressement, a reçu des actions de la BCGE durant l'exercice sous revue.
7. En sus d'actions attribuées par le plan d'intéressement, détient, lui ou ses proches des actions de la BCGE.
8. N'a pas reçu, ni lui, ni ses proches, des options (y compris les options de programme de participations synthétiques) sur les actions BCGE.
9. N'a pas reçu, ni lui, ni ses proches, des honoraires et des rémunérations additionnels en compensation de services additionnels fournis à la BCGE ou à une société du Groupe.
10. Ne bénéficie, ni lui, ni ses proches, de prêts, de cautions, d'avances ou de crédits de la part de la BCGE ou d'une société du Groupe.



10. Contrat de management

La Banque Cantonale de Genève externalise ses principales activités informatiques auprès d'Unicile SA (Prilly), société détenue à 100% par la Banque Cantonale Vaudoise. Une convention-cadre de collaboration, conformément à la circulaire CFB 99 / 2 sur l'outsourcing, assortie d'annexes détaillées, règle la relation entre la Banque et Unicible. Ainsi, Unicible fournit à la Banque l'essentiel des prestations informatiques, comme l'exploitation, la maintenance et l'hébergement de systèmes bancaires, la gestion du parc de PC et de serveurs Windows, le support aux utilisateurs, etc. La majorité des contrats de prestations de service a été renouvelée en décembre 2004 pour une durée de 3 ans. Les prestations informatiques d'Unicile SA ont engendré un coût de CHF 31'795'000 en 2005, composé de CHF 8'055'000 de frais de support et de maintenance et CHF 23'740'000 de frais de développement et d'exploitation.

11. Rémunérations

Rémunération globale du conseil d'administration en 2005: CHF 928'113

Dont honoraires fixes:	CHF	682'513
Dont jetons de présence:	CHF	215'600
Dont frais de représentation:	CHF	30'000

Rémunération la plus élevée du conseil d'administration en 2005: CHF 237'913

Dont honoraires fixes:	CHF	183'513
Dont jetons de présence:	CHF	24'400
Dont frais de représentation:	CHF	30'000

Rémunération globale de la direction générale en 2005: CHF 3'525'324

11.1 Participations

Attribution d'actions durant l'exercice

Le nombre suivant d'actions a été attribué aux membres des organes dirigeants durant l'exercice 2005, selon les différents programmes de participation et d'attribution (cf point 11.8, ci-contre):

<i>Nombre d'actions au porteur:</i>	
Membres de la direction générale	684
Membres du conseil d'administration	–

Détention d'actions

Le nombre total d'actions détenues à la BCGE au 31 décembre 2005 (qui comprend également les actions attribuées durant l'exercice) par les membres des organes dirigeants est:

<i>Nombre d'actions au porteur:</i>	
Membres de la direction générale	2'937
Membres du conseil d'administration	696

11.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration en 2005

Les prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et à leurs proches s'élèvent en tout à CHF 1'887'240.10, dont CHF 1'782'600 garantis par hypothèques. Le solde de CHF 89'368.05 représente un

crédit en blanc en conformité avec l'art. 32 des précédents statuts. Les administrateurs et leurs proches qui bénéficient de prêts et crédits sont au nombre de six.

11.3 Prêts et crédits aux membres de la direction générale en 2005

Les prêts et crédits aux membres de la direction générale et à leurs proches s'élèvent à 2'181'800 garantis par hypothèques. Les membres de la direction générale et leurs proches qui bénéficient de prêts et crédits sont au nombre de quatre.

11.4 Autres

Aucune action nominative n'est détenue par les organes de direction et ces derniers détiennent moins de 1% des titres au porteur. Aucun droit de souscription ni de distribution d'options n'existe en leur faveur et aucune affaire sortant du cadre de l'activité normale n'a été réalisée par la Banque avec eux. La Banque n'a donné aucune sûreté en faveur de tiers pour le compte des organes de direction. Aucune prestation financière ou en nature n'a été accordée, pour le dernier exercice clôturé, aux organes d'administration, de direction ou de surveillance par la Banque ou par les entreprises du Groupe.

11.5 Procédure de fixation des rémunérations

Le comité de banque se prononce sur la rémunération des membres de la direction générale, aussi bien sur le montant en part fixe que sur le montant en part variable. Le comité de banque se prononce également sur les dispositions du plan de participation lié à la part variable.

Selon le règlement de gestion et d'organisation, le conseil d'administration fixe, sur proposition du comité de banque, les jetons de présence et indemnités de ses membres, des membres de comités, du président et, le cas échéant, des administrateurs auxquels des tâches particulières, régulières ou occasionnelles seraient confiées.

11.6 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération de ce type n'a été versée en 2005.

11.7 Rémunérations et honoraires additionnels

Il n'en a été ni perçus ni versés en 2005.

11.8 Attribution d'actions gratuites durant l'exercice 2005 – Programme de participation et gratification

Plan d'intéressement

Les collaborateurs de tous les niveaux hiérarchiques de la Banque bénéficient d'un plan d'intéressement. Dès qu'ils comptent trois années de service, ils reçoivent annuellement, et à titre gracieux, un nombre d'actions calculé conformément au barème en vigueur. La Banque acquiert ses titres au prix boursier pour faire face à son plan d'intéressement. A ce titre, il a été distribué à ce jour aux ayants droit 16'249 actions au porteur, soit 1.10% du capital-actions.

Actions liées à la gratification

Les collaborateurs bénéficiaires d'une gratification ont la possibilité d'acquérir des actions au porteur de la Banque Cantonale de Genève selon une formule avantageuse.



La Banque Cantonale de Genève achète au prix boursier ses propres actions qu'elle vend, net de tout frais, aux bénéficiaires de gratifications, à raison d'une action par tranche de CHF 3'000 de gratification (et ce dès CHF 3'000 de gratification). Pour chaque action acquise par les bénéficiaires de gratification, deux actions gratuites leur sont offertes. Au 31 décembre 2005, il a été distribué 7'149 actions au porteur à ce titre.

Que ce soit dans le cadre du plan d'intéressement ou de la possibilité d'acquisition d'actions par les bénéficiaires de gratification, les actions ainsi acquises sont bloquées pour une durée de cinq ans et ne peuvent, dans ce laps de temps, être vendues, ni faire l'objet d'un nantissement, si ce n'est auprès de la Banque. En revanche, les titulaires peuvent librement disposer des dividendes et, lors de toute nouvelle émission, des éventuels droits préférentiels de souscription. Les actions remises gratuitement sont soumises à l'impôt fédéral et cantonal sur le revenu, conformément aux directives émises par les autorités fiscales compétentes.

12. Droits de participation des actionnaires – Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

12.1 Quorum statutaire

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, sauf dispositions contraires de la loi ou des statuts. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la Banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

12.2 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième du capital social, peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la "Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève" et dans la "Feuille officielle suisse du commerce". Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. Les documents usuels sont mis à disposition des actionnaires au siège de la Banque. Il est fait mention de ce dépôt dans la convocation.

12.3 Inscriptions à l'ordre du jour

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires, au moins vingt jours avant l'assemblée générale. Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

12.4 Inscription au registre des actions

La Banque tient un registre des actions nominatives au siège de la société, en distinguant les actions nominatives "A" et "B". Chaque action donne droit à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives "B" confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

12.5 Prises de contrôle et mesures de défense – Obligation de présenter une offre – *opting up/out*

Il n'existe pas de disposition sur ce sujet dans les statuts de la Banque Cantonale de Genève.

12.6 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de clause sur ce sujet.

13. Organe de révision externe

L'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005 a renouvelé le mandat de réviseur de la société Deloitte SA, en qualité d'organe de révision statutaire, selon le Code des obligations, pour l'année 2005.

13.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction de réviseur responsable

Le réviseur responsable, selon l'art. 46 al. 2 OB, est M. Pierre-Alain Bracher, de Deloitte SA, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2001. Le mandat du réviseur statutaire est renouvelé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Honoraires de base des réviseurs externes en 2005

Les honoraires de révision comprennent, en sus de la révision des comptes annuels, un examen succinct des comptes semestriels.

	31.12.2005	31.12.2004
Révision Groupe BCGE	1'082'750	1'169'500
dont BCGE uniquement	870'000	946'500

13.3 Honoraires additionnels des réviseurs externes liés à la révision en 2005

	31.12.2005	31.12.2004
Révision Groupe BCGE	70'820	105'600
dont BCGE uniquement	59'270	83'300

Des honoraires supplémentaires, non liés à la révision, ont été perçus en 2005 par Deloitte SA en Suisse pour CHF 213'840 (2004: CHF 72'550).

13.4 Instructions de surveillance et de contrôle relatives à l'organe de révision

Sur ce thème, il est fait renvoi aux paragraphes traitant du comité de contrôle aux pages 78 et 103.



14. Politique d'information

Le Groupe BCGE conduit une politique de communication et d'information la plus ouverte possible auprès de ses clients, fournisseurs, collaborateurs ainsi que de ses actionnaires, en présentant sa stratégie, ses produits, ses services et ses résultats financiers. Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la Banque; il fixe la politique et la ligne de communication du Groupe BCGE. Il délègue au département Etat-major et Communication la responsabilité d'en assurer la gestion. Les collaborateurs sont informés de la stratégie, des produits, des services et des résultats financiers du Groupe par des informations publiées sur le site Intranet, dans le journal interne et lors des réunions périodiques des collaborateurs, organisées par la direction générale. A l'externe, le Groupe favorise une communication régulière par la diffusion de publications institutionnelles (magazine "Dialogue", 3 parutions par année, brochure "Stratégie d'investissement", 4 parutions par année, et des bulletins d'information de la direction générale, 3 parutions en 2005). Les sites Internet des sociétés du Groupe (www.bcge.ch, www.synchrony.ch, www.ankerbank.ch et www.bcgef.fr) contiennent toutes les informations essentielles. La direction générale reçoit les journalistes régulièrement pour leur présenter les résultats annuels et semestriels, ainsi que pour développer diverses thématiques relatives à son activité. Le Groupe s'adresse aux analystes financiers afin de leur présenter la marche des affaires et ses perspectives à l'occasion de conférences téléphoniques, lors de la publication des résultats annuels et semestriels. Dans le cadre des relations avec ses actionnaires, le Groupe encourage une participation nombreuse à son assemblée générale ordinaire. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale et peuvent en tout temps s'adresser au département Etat-major et Communication de la BCGE par courrier, téléphone ou e-mail (actionnaires@bcge.ch). Les investisseurs qui le souhaitent peuvent s'enregistrer sur le site Internet de la Banque afin de recevoir par e-mail toutes les communications susceptibles d'influer sur le cours du titre. Les actionnaires reçoivent également deux publications annuelles qui présentent les résultats et les perspectives du Groupe, un rapport annuel ainsi que les publications institutionnelles portant sur la stratégie ou la philosophie du Groupe.

Les documents publiés par la Banque Cantonale de Genève sont disponibles dans les agences BCGE, dans les filiales, ainsi que sur le site Internet de la maison mère. Certains sont traduits en anglais et / ou en allemand.

14.1 Renseignements

actionnaires@bcge.ch

14.2 Groupe BCGE – relations investisseurs et communication institutionnelle

Nicolas de Saussure
Tél: +41 (0)22 809 34 12
Fax: +41 (0)22 809 22 11
actionnaires@bcge.ch

14.3 Institutions financières

François Julia
Tél: +41 (0)22 809 34 69
Fax: +41 (0)22 809 34 74
francois.julia@bcge.ch

Adresse postale:
Case postale 2251
CH - 1211 Genève 2

14.4 Méthode d'analyse financière de la BCGE

L'analyse financière (secondaire uniquement) menée au sein de la Banque Cantonale de Genève repose à la fois sur une étude macro-économique de l'environnement général (perspectives de la conjoncture, des taux d'intérêt et des devises) et sur une analyse micro-économique des sociétés cotées en bourse. La sélection de valeurs réalisée par la BCGE se fonde sur une approche de type "secondaire", basée essentiellement sur l'utilisation de recherches fournies par des correspondants spécialisés de premier plan (banques, maisons de courtage) choisis par la Banque. Cette recherche, fondée sur des études de tiers, est complétée, le cas échéant, par des informations publiques fournies directement par les sociétés dans le cadre habituel de la communication financière (rapports de gestion, communiqués, conférences et réunions d'analystes).

14.5 Organigramme général au 01.03.2006

Se référer aux pages 8 et 9.

15. Compléments d'informations concernant les participations significatives du groupe BCGE

Se référer au chapitre Annexes aux comptes consolidés 2005, point 5.6 (page 58).

Nom de la société	Siège	Activité	Capital	31.12.2005 (% quote-part)	31.12.2004 (% quote-part)
Swisscanto	Berne	Fonds de placements	CHF 24'204'000	2.40	2.40
Banque Nationale Suisse	Zurich	Banque centrale	CHF 25'000'000	0.55	0.55
Centrale de lettres de gage	Zurich	Refinancement	CHF 165'000'000	5.91	5.91
Telekurs Holding	Zurich	Clearing de titres	CHF 45'000'000	0.90	0.90
Caleas AG	Zurich	Compagnie financière	CHF 30'000'000	6.27	6.27
S.W.I.F.T.	La Hulpe	Trafic des paiements	EUR 10'800'000	0.03	0.03
Swiss Financial Service Group AG	Zurich	Transactions titres	CHF 26'000'000	1.06	1.06



16. Informations sur les filiales de la Banque Cantonale de Genève

	Anker Bank SA	BCGE (France) SA	Synchrony Asset Management SA
Activités	banque	banque	gestion institutionnelle
Filiale	oui	oui	oui
Participations	100% BCGE	100% BCGE	100% BCGE
Participations croisées	néant	néant	néant
Structure du Groupe	consolidé	consolidé	consolidé
Administrateurs /Conseillers début du mandat	Blaise Goetschin (P) / 25.10.00 Raymond Flückiger (Vp) / 01.09.72 Alain Spadone / 23.10.02 Markus Hugelshofer / 22.01.97 Jean-Pierre Strebél / 18.04.85 Philippe Bailat / 23.06.04	Blaise Goetschin (P) / 18.12.00 Eric Bourgeaux (Vp) / 18.12.00 Alain Spadone / 01.09.03 BCGE représentée par Claude Bagnoud / 02.10.01	Blaise Goetschin (P) / 27.10.00 Claude Bagnoud / 18.01.01 Eric Bourgeaux / 29.11.02
Durée du mandat	2 ans	2 ans	1 an
Nombre de séances du conseil d'administration / conseil de surveillance en 2005	6	4	5
Organes de révision	Deloitte SA	Commissaires aux comptes titulaires Ernst & Young, fin en 2006 M. Thierry Stévenon, fin en 2007 Commissaires aux comptes suppléants Cabinet Cogem Audit, fin en 2007 M. Marc Bonhomme, fin en 2006	Deloitte SA
Règlement d'organisation	décembre 2005	juillet 2001	octobre 1998
Quorum statutaire assemblée générale (AG)	L'AG est valablement constituée lorsque les actions sont majoritairement représentées, sous réserve des dispositions légales ou statutaires impératives	AGE 1 ^{re} convocation: 1/3 des actions ayant droit de vote AGE 2 ^e convocation: 1/4 des actions ayant droit de vote AGO 1 ^{re} convocation: 1/4 des actions ayant droit de vote AGO 2 ^e convocation: aucun quorum	L'AG est valablement constituée, quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés
Capital-actions	Capital-actions CHF 20'000'000 divisé en 20'000 actions nominatives de CHF 1'000 nominal, entièrement libérées	EUR 15'250'000 divisé en 1'000'000 actions nominatives de EUR 15.25 nominal, entièrement libérées	CHF 2'000'000 divisé en 2'000 actions nominatives de CHF 1'000 nominal, entièrement libérées, liées selon statuts



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Banque Cantonale de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (pages 92 à 99) de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

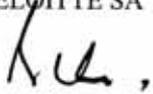
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses ainsi que selon les *International Standards on Auditing (ISA)*. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

DELOITTE SA



Pierre-Alain Bracher
Réviseur responsable



Alexandre Buga

Le 28 février 2006



Comptes annuels maison mère

Maison mère

Bilan avant répartition maison mère	92
Compte de résultat maison mère	93
Justification des capitaux propres maison mère	94
Annexes aux comptes maison mère	95
1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel	95
1.1 Effectif du personnel	95
2. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	95
3. Gestion des risques	95
4. Annexes aux comptes maison mère	95
4.1 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	95
4.2 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	95
4.3 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que les crédits aux organes	96
4.4 Amortissements sur l'actif immobilier	96
4.5 Produits extraordinaires	96
4.6 Charges extraordinaires	96
4.7 Présentation du capital social et indication des propriétaires de capital détenant des participations de plus de 5% de tous les droits de vote	96
4.8 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	97
4.9 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions, de la réserve pour fluctuations de risques de crédit ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice	97
4.10 Informations se rapportant aux opérations hors bilan	98
4.11 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité	98
4.12 Détail des autres actifs et autres passifs	98
5. Proposition de répartition du résultat	99



Bilan avant répartition

Maison mère

	Notes	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Actif				
Liquidités		112'523	131'975	-19'452
Créances résultant de papiers monétaires		313'193	649'251	-336'058
Créances sur les banques		939'515	1'310'656	-371'141
Créances sur la clientèle		4'445'761	5'082'300	-636'539
<i>dont Fondation de valorisation</i>		2'159'527	3'024'002	-864'475
Créances hypothécaires		6'136'022	5'947'412	188'610
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		51'980	31'254	20'726
Immobilisations financières		277'709	239'546	38'163
Participations		91'478	86'768	4'710
Immobilisations corporelles		187'897	195'627	-7'730
Comptes de régularisation		31'846	31'488	358
Autres actifs	4.12	66'061	107'222	-41'161
Total de l'actif		12'653'985	13'813'499	-1'159'514
Total des créances de rang subordonné		36'888	23'112	13'776
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		581'363	421'569	159'794
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		178'866	100'701	78'165
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires		3'308	695	2'613
Engagements envers les banques		377'823	403'210	-25'387
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		4'830'408	4'816'492	13'916
Autres engagements envers la clientèle		2'841'590	3'343'877	-502'287
Obligations de caisse		67'614	78'632	-11'018
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts		3'631'000	4'340'230	-709'230
Comptes de régularisation		73'144	76'174	-3'030
Autres passifs	4.12	85'167	81'747	3'420
Correctifs de valeurs et provisions	4.9	25'280	3'448	21'832
Réserves pour risques bancaires généraux	4.9	10'000	-	10'000
Capital social	4.7	360'000	360'000	-
Réserve légale générale		304'851	282'851	22'000
Bénéfice reporté		543	61	482
Résultat de l'exercice		43'257	26'082	17'175
Total du passif		12'653'985	13'813'499	-1'159'514
Total des engagements de rang subordonné		440'000	524'230	-84'230
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		346'291	406'614	-60'323
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		201'954	223'012	-21'058
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels		489'595	471'403	18'192
Engagements irrévocables		213'740	84'449	129'291
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		39'011	39'136	-125
Crédits par engagement		7'840	20'226	-12'386
Instruments financiers dérivés:		3'984'388	3'550'418	433'970
- sous-jacents				
- valeurs de remplacement positives		40'725	68'534	-27'809
- valeurs de remplacement négatives		69'308	62'645	6'663
Opérations fiduciaires	4.10	141'727	164'852	-23'125



Compte de résultat

Maison mère

	Notes	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes		379'960	388'585	-8'625
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		1'085	1'139	-54
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		13'417	5'098	8'319
Charges d'intérêts		-223'532	-225'741	2'209
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>170'930</i>	<i>169'081</i>	<i>1'849</i>
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		33'356	29'705	3'651
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		30'481	27'329	3'152
Produits des commissions sur les autres prestations de service		19'117	18'484	633
Charges de commissions		-9'910	-8'365	-1'545
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>73'044</i>	<i>67'153</i>	<i>5'891</i>
Résultat des opérations de négoce	4.11	12'586	7'993	4'593
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		1'415	310	1'105
Produits des participations		1'455	912	543
Résultat des immeubles		1'695	1'928	-233
Autres produits ordinaires		6'904	5'812	1'092
Autres charges ordinaires		-815	-1'357	542
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>10'654</i>	<i>7'605</i>	<i>3'049</i>
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>267'214</i>	<i>251'832</i>	<i>15'382</i>
Charges d'exploitation				
Charges de personnel		-96'656	-96'814	158
Autres charges d'exploitation		-77'311	-80'495	3'184
<i>Sous-total d'exploitation</i>		<i>-173'967</i>	<i>-177'309</i>	<i>3'342</i>
Bénéfice brut		93'247	74'523	18'724
Amortissements sur l'actif immobilisé	4.4	-10'038	-28'028	17'990
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-29'184	-28'189	-995
Résultat intermédiaire		54'025	18'306	35'719
Produits extraordinaires	4.5	1'732	10'034	-8'302
Charges extraordinaires	4.6	-11'000	-1'001	-9'999
Impôts		-1'500	-1'257	-243
Résultat de l'exercice		43'257	26'082	17'175



Justification des capitaux propres

Maison mère

en CHF 1'000

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005

Capital social libéré	360'000
Réserve légale générale	282'851
Bénéfice au bilan	26'143

Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005

Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	668'994
– Dividendes et autres attributions	–3'600
+ / – Autres attributions / Prélèvements sur les réserves	–22'000
+ Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	10'000
+ / – Attribution à la réserve légale générale prélevée sur le bénéfice de l'exercice précédent	22'000
+ Bénéfice de l'exercice	43'257

Total des capitaux propres au 31 décembre 2005

dont:

Capital social libéré	360'000
Réserve légale générale	304'851
Réserves pour risques bancaires généraux	10'000
Bénéfice au bilan	43'800



Annexes aux comptes

Maison mère

1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel

L'activité de la Banque, ainsi que l'externalisation de son système de technologie de l'information, sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

1.1 Effectif du personnel

- En unités de temps, équivalent plein temps
- Effectif

31.12.2005	31.12.2004
687	691
747	761

2. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Les comptes de la maison mère sont présentés conformément aux principes du Groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation. Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées à l'annexe 3 des annexes aux comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. Gestion des risques

Pour les commentaires relatifs à la gestion des risques, se référer au paragraphe 4 des annexes aux comptes consolidés (page 54 s.).

4. Annexes aux comptes maison mère

4.1 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Valeur comptable des actifs
mis en gage ou cédés à
titre de garantie
en CHF 1'000

Engagements
effectifs
en CHF 1'000

BNS		
Limite	100'000	–
Valeur nominale des titres et créances nantis	–	–
Bourse Electronique Suisse		
Valeur nominale des titres bloqués	27'562	24'600
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	3'439'816	3'439'816
Total des emprunts	2'401'000	2'401'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

31.12.2005
en CHF 1'000

31.12.2004
en CHF 1'000

Prétentions découlant de la mise en gage de <i>cash</i> lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	415'000	22'000
Engagements découlant du <i>cash</i> reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	–	50'000
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	–	50'020
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	–	–
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	414'760	22'005
<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–

4.2 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

31.12.2005
en CHF 1'000

31.12.2004
en CHF 1'000

Engagements envers la Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Engagements envers la Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	17'267	15'224

Se référer au chapitre Annexes aux comptes consolidés 2005, point 5.10 (page 61).

Annexes aux comptes

Maison mère

4.3 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que les crédits aux organes

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Créances envers les sociétés liées	2'516'041	3'311'103
dont <i>Fondation de valorisation</i>	2'159'527	3'024'002
Engagements envers les sociétés liées	66'047	66'182
Créances provenant de crédits aux organes	4'078	4'127

Se référer à la rubrique 5.14 des Annexes aux comptes consolidés (page 65).

4.4 Amortissements sur l'actif immobilier

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Installations permanentes	4'577	5'541
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	4'211	11'740
Matériel, mobilier et véhicules, valeurs immatérielles	1'250	3'273
Participations permanentes*	–	7'474
Total	10'038	28'028

*La Banque a abandonné en 2004 un prêt subordonné de CHF 7 millions en faveur de sa filiale Anker Bank SA.

4.5 Produits extraordinaires

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Vente d'actifs immobilisés	750	9'974
Vente de participations	155	–
Fonds divers prescrits	601	60
Dissolution de provisions	131	–
Autres	95	–
Total	1'732	10'034

4.6 Charges extraordinaires

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Frais liés à la caution simple de l'Etat sur le prêt à la Fondation de valorisation	1'000	1'000
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	10'000	–
Autres	–	1
Total	11'000	1'001

4.7 Présentation du capital social et indication des propriétaires de capital détenant des participations de plus de 5% de tous les droits de vote

	31.12.2005			31.12.2004		
	Valeur nominale totale en CHF	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende en CHF	Valeur nominale totale en CHF	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende en CHF
Capital-actions / capital social						
Actions nominatives "A"	132'551'600	2'651'032	132'551'600	132'551'600	2'651'032	132'551'600
Actions nominatives "B"	79'531'000	1'590'620	79'531'000	79'531'000	1'590'620	79'531'000
Actions au porteur	147'917'400	1'479'174	147'917'400	147'917'400	1'479'174	147'917'400
Total du capital social	360'000'000	5'720'826	360'000'000	360'000'000	5'720'826	360'000'000



4.8 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

	31.12.2005 Nominal		31.12.2004 Nominal	
	en CHF	%	en CHF	%
Actions nominatives avec droit de vote				
Etat de Genève	125'522'150	34.87	125'522'150	34.87
Ville de Genève	60'405'300	16.78	60'405'300	16.78
44 communes genevoises	26'155'150	7.27	26'155'150	7.27
Actions au porteur avec droit de vote				
Etat de Genève	53'863'600	14.96	53'863'600	14.96
Ville de Genève	14'727'000	4.09	14'727'000	4.09
Divers actionnaires	79'326'800	22.03	79'326'800	22.03

Au 31 décembre 2005, l'Etat de Genève détient 49.83% des actions de la Banque (au porteur et nominatives) et dispose de 53.30% des votes.

4.9 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions, de la réserve pour fluctuations de risques de crédit ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice

	Etat à fin 2004 en CHF 1'000	Utilisations conformes à leur but en CHF 1'000	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations) en CHF 1'000	Recouvrement intérêts en souffrance, différences de change en CHF 1'000	Nouvelles constitutions en CHF 1'000	Dissolutions en CHF 1'000	Etat à fin 2005 en CHF 1'000
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	617'533	-44'887	-	6'445	5'021	-	584'112
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	17'405	-5'241	-	-	352	-	12'516
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnel)	1'798	-239	-	-	21'971	-	23'530
Autres provisions	21'237	-2'092	-	-	2'192	-	21'337
Total des correctifs de valeurs et provisions	657'973	-52'459	-	6'445	29'536	-	641'495
A déduire correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-654'525	-	-	-	-	-	-616'215
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	3'448	-	-	-	-	-	25'280
Réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	10'000	-	10'000

Dans les comptes de la maison mère et conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière nette.

Diverses créances, couvertes par des provisions pour risques de recouvrement, ont fait l'objet de règlements conventionnels dont le contenu a justifié une affectation aux provisions pour "Autres risques d'exploitation". La politique d'identification et de mesure des risques juridiques est présentée au paragraphe 4.7 (page 55).

Annexes aux comptes

Maison mère

4.10 Informations se rapportant aux opérations hors bilan

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès de tiers	133'094	156'219
Prêts fiduciaires	8'633	8'633
Total opérations fiduciaires	141'727	164'852

4.11 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Commerce de devises et billets de banque (y compris dérivés)	11'505	6'327
Négoce de métaux précieux	956	5
Négoce de titres	125	1'661
Total opérations de négoce	12'586	7'993

4.12 Détail des autres actifs et autres passifs

	31.12.2005		31.12.2004	
	Autres actifs en CHF 1'000	Autres passifs en CHF 1'000	Autres actifs en CHF 1'000	Autres passifs en CHF 1'000
Valeurs de remplacement des instruments financiers	40'725	69'308	68'534	62'644
Compte de compensation	12'330	–	12'268	–
Etalement gains s/ swaps	–	2'191	–	2'150
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	3'689	12'908	2'272	13'658
Titres et coupons	1'494	708	562	1'791
Frais d'émission / Empr. oblig. à amortir	4'487	–	6'365	–
Autres	3'336	52	17'221	1'504
Total	66'061	85'167	107'222	81'747



5. Proposition de répartition du résultat

Le conseil d'administration, propose à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée le 15 juin 2006, la répartition du bénéfice au bilan comme suit:

	31.12.2005 en CHF 1'000	31.12.2004 en CHF 1'000
Résultat de l'exercice	43'257	26'082
Bénéfice reporté	543	61
Bénéfice disponible	43'800	26'143
Attribution à la réserve légale générale	-30'000	-22'000
Dividende de 3% sur actions nominatives ("A" et "B") et au porteur	-10'800	-3'600
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)	-2'160	-
Bénéfice reporté	840	543



Statuts approuvés par l'assemblée générale du 13 décembre 2005

Banque Cantonale de Genève

Chapitre I – Dispositions générales

Article 1 / Forme juridique, raison sociale et siège

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public selon l'art. 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève".

Sauf dispositions contraires de la Loi cantonale sur la Banque Cantonale de Genève, des présents statuts, de la législation fédérale sur les banques et de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, les prescriptions du titre vingt-sixième du Code des obligations lui sont applicables.

Le siège social et la direction de la Banque sont à Genève. Elle exploite des succursales et des agences.

Article 2 / But et durée

La Banque a pour but principal de contribuer au développement économique du Canton et de la région.

En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations relevant de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et exerce une activité de négociant en valeurs mobilières. Elle traite notamment les opérations suivantes:

1. réception de fonds en dépôts sous toutes les formes, notamment l'épargne, y compris en qualité d'office de consignation légal;
2. escompte et encaissement d'effets de change;
3. ouverture de crédits garantis ou en blanc;
4. octroi de crédits hypothécaires;
5. achat, vente et commerce en général de toutes valeurs mobilières;
6. achat, vente et commerce de monnaies étrangères, de devises et de métaux précieux;
7. ouverture de crédits documentaires, paiement et encaissement d'accréditifs;
8. octroi de garanties bancaires;
9. garde et gérance de titres ainsi que d'objets de valeur, gestion de fortune et de fonds de prévoyance, location de compartiments de coffres-forts;
10. prise ferme d'emprunts, participation aux émissions et opérations financières de corporations de droit public, de sociétés et de particuliers, individuellement ou dans le cadre de syndicats;
11. prise de participations permanentes ou temporaires dans des entreprises commerciales, industrielles, financières et bancaires ainsi que, le cas échéant, prise d'une part active à leur gestion;
12. exécution de fonctions de direction et de banque dépositaire de fonds de placement ainsi que de domicile de souscription;
13. achat et vente, pour son propre compte, d'immeubles ou de capital-actions de sociétés immobilières.

La Banque est habilitée à exercer son activité sur toute place financière ou boursière en Suisse et à l'étranger.

Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire.

Sa durée est indéterminée.

Article 3 / Garantie du Canton de Genève

En vertu de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève, le canton de Genève garantit les dépôts d'épargne et de prévoyance, à l'exclusion de tout autre engagement.

La limite de garantie maximale par catégorie de déposants est fixée dans un règlement du Conseil d'Etat.

Chapitre II – Capital social

Article 4 / Capital-actions

Le capital-actions s'élève à la somme de CHF 360 millions.

Il est divisé en 2'651'032 actions nominatives "A" de CHF 50 nominal chacune, 1'590'620 actions nominatives "B" de CHF 50 nominal chacune et 1'479'174 actions au porteur de CHF 100 nominal chacune, toutes entièrement libérées.

Les nouvelles actions au porteur peuvent être matérialisées par un certificat global durable.

Les actions portent la signature du président du conseil d'administration et du président de la direction générale.

Les actions nominatives "A" et "B" sont détenues par le canton de Genève et les communes genevoises. Chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" de CHF 50 nominal.

Les actions nominatives "A" et "B" devront représenter, ensemble, au moins la majorité de l'ensemble des voix attribuées.

La Banque tient un registre des actions nominatives au siège de la société, en distinguant les actions "A" et "B".

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives "B" confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

Hormis l'obligation de garantie du canton de Genève définie à l'art. 3, les actionnaires ne sont tenus que des prestations statutaires et ne répondent pas personnellement des dettes sociales.

Article 5 / Autres fonds propres

1. La Banque peut se procurer d'autres fonds, notamment par l'émission de tout instrument reconnu sur le marché financier.
2. La Banque peut émettre des titres comportant des droits sur le bénéfice ou sur le produit de liquidation.

Chapitre III – Organisation de la Banque

Article 6 / Organes

Les organes de la Banque sont:

- a) l'assemblée générale des actionnaires;
- b) le conseil d'administration;
- c) la direction générale;
- d) l'organe de révision;
- e) le comité de contrôle.

a) L'assemblée générale des actionnaires

Article 7 / Compétences

L'assemblée générale des actionnaires est l'organe suprême de la Banque.

Elle dispose des compétences suivantes:



1. adopter et modifier les statuts, sur proposition du conseil d'administration ou du Conseil d'Etat; pour entrer en force, les modifications de statuts doivent être ratifiées par le Grand Conseil;
2. nommer les administrateurs représentant l'actionnariat au porteur, dont le nombre est de trois. Seuls les détenteurs d'actions au porteur participent à ce scrutin;
3. nommer l'organe de révision au sens du Code des obligations parmi les sociétés spécialisées dans la révision bancaire; l'assemblée générale peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer une commission de surveillance ad hoc;
4. approuver le compte de pertes et profits et le bilan, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport de l'organe de révision;
5. déterminer l'emploi du bénéfice net et fixer le dividende;
6. donner décharge au conseil d'administration;
7. donner son préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la Banque;
8. prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts;
9. approuver la charte d'éthique de la Banque, qui est soumise à la ratification du Grand Conseil.

a) L'assemblée générale des actionnaires

Article 8 / Organisation

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, en cas d'empêchement par le vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil.

Les scrutateurs sont désignés par l'assemblée générale parmi les actionnaires présents, sur proposition du président.

Il est dressé un procès-verbal des séances de l'assemblée générale, lequel mentionne les décisions prises, les élections auxquelles il a été procédé, de même que les déclarations dont les actionnaires sollicitent l'inscription.

Les procès-verbaux, ainsi que les extraits qui en sont délivrés, sont revêtus de la signature du président et du secrétaire de l'assemblée.

Article 9 / Convocation

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième du capital social, peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi.

Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Article 10 / Mode de convocation et ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la "Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève" et dans la "Feuille officielle suisse du commerce".

Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. Les documents usuels sont mis à disposition des actionnaires au siège de la Banque. Il est fait mention de ce dépôt dans la convocation.

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires au moins vingt jours avant l'assemblée générale.

Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Article 11 / Nomination des administrateurs

Les candidatures proposées en vue de la nomination des administrateurs représentant l'actionnariat au porteur doivent parvenir au siège de la société au plus tard le 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire procédant à ladite nomination.

Les administrateurs représentant l'actionnariat nominatif doivent être désignés jusqu'au 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire qui procède au renouvellement du mandat des administrateurs représentant l'actionnariat au porteur.

Article 12 / Droit de vote

Les personnes qui entendent assister à l'assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaire ou de leurs pouvoirs de représentation.

Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix.

Article 13 / Décisions

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées.

Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts.

Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la Banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions.

Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante.

Les élections ont lieu à bulletins secrets. "A" la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

b) Le conseil d'administration

Article 14 / Composition

Le conseil d'administration comprend des membres aux compétences spécifiques tant dans les domaines bancaire, économique que juridique. Sa composition doit refléter, dans la mesure du possible, les différentes tendances de la vie économique et sociale du Canton.

La Banque est administrée par un conseil d'administration de 11 membres dont la composition est fixée par la loi.



Statuts approuvés par l'assemblée générale du 13 décembre 2005

Banque Cantonale de Genève

Le Conseil d'Etat désigne le président du conseil d'administration parmi les administrateurs.

Les membres du conseil d'administration doivent exercer leur mandat de manière indépendante et ne pas avoir de conflits d'intérêts dans cette activité.

Les membres du conseil d'administration, y compris son président, ne peuvent exercer une charge à plein temps au sein d'un exécutif cantonal ou communal; ils ne peuvent appartenir à l'administration, à la direction, à la gestion opérationnelle ou à l'organe de révision d'une autre banque.

Article 15 / Devoirs de fonction

Les administrateurs ne peuvent avoir d'autres activités au sein de la Banque.

Ils sont tenus au strict respect des secrets bancaire et de fonction.

Article 16 / Attributions

Le conseil d'administration est l'organe préposé à la haute direction de la Banque selon l'art. 3 al. 2 lettre a) de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Le conseil d'administration détermine la politique générale de la Banque et la nature de ses activités, en fonction des objectifs définis par la loi, tout en veillant à la réalisation du but statutaire de l'art. 2.

Il est chargé de la haute direction et de la haute surveillance de la Banque. Il surveille notamment la direction générale afin de s'assurer qu'elle agit conformément au droit fédéral et cantonal en la matière, aux statuts, règlements et procédures internes.

Il désigne des comités permanents ou ad hoc, chargés d'examiner les diverses activités de la Banque et de lui faire rapport. Le cahier des charges de ces comités fait l'objet d'une annexe au règlement de gestion et d'organisation de la Banque.

Il est investi des compétences et devoirs suivants:

1. élire le vice-président et le secrétaire;
2. nommer les membres de la direction générale et les membres de la direction;
3. nommer le responsable de l'audit interne et ses collaborateurs sur préavis du comité de contrôle;
4. désigner comme réviseur indépendant prévu par la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, l'organe de contrôle élu par l'assemblée générale; celui-ci doit être choisi à l'extérieur de la Banque, parmi les syndicats de révision et les sociétés fiduciaires reconnus comme institutions de révision pour les banques;
5. nommer les représentants de l'employeur au conseil de la Fondation de prévoyance du personnel;
6. élaborer les projets de modifications des statuts soumis à l'adoption de l'assemblée générale;
7. surveiller la bonne application des statuts ainsi que l'exécution des décisions de l'assemblée générale;
8. élaborer le rapport de gestion sur l'exercice écoulé et présenter à l'assemblée générale le bilan et le compte de pertes et profits annuels, de même que les propositions sur l'emploi du bénéfice net;
9. examiner le rapport annuel de l'organe de révision ainsi que les autres rapports destinés à l'assemblée générale;
10. préparer toutes les propositions qui doivent être soumises à l'assemblée générale, assorties en tant que de besoin de son préavis;

11. adopter les règlements internes et les directives relatives à l'activité de la Banque;
12. fixer les principes du contrôle interne et de la gestion des risques;
13. prendre connaissance des rapports périodiques de la direction générale concernant les affaires courantes;
14. examiner les rapports de l'audit interne et de l'organe de révision;
15. décider de la création et de la suppression de succursales et d'agences;
16. adopter les normes qui prévalent en matière d'octroi de crédits, veiller à leur application et approuver les décisions en matière de gros risques, au sens de l'art. 21 al. 1 de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne du 17 mai 1972 (ci-après "OB"); approuver les décisions pour les affaires qui dérogent aux normes qu'il a fixées;
17. exercer le contrôle interne et la surveillance de l'évolution des gros risques au sens de l'art. 21 al. 1 OB sur la base des relevés trimestriels établis par la direction générale;
18. donner son approbation à toute prise de participation ou à toute acquisition à caractère permanent conformément à l'art. 27 des statuts; décider de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque et d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale;
19. tenir le registre des actions nominatives A et B;
20. nommer en son sein deux administrateurs comme membres du comité de contrôle;
21. évaluer périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins;
22. approuver, avec le comité de contrôle, un plan triennal des tâches à accomplir par l'audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires;
23. mettre en place un système d'information entre les organes de la Banque;
24. informer régulièrement le Conseil d'Etat de la marche des affaires de la Banque, dans les limites légales prévues notamment dans la législation bancaire, la législation boursière et le Code des obligations, et ce au besoin avec l'assistance de la direction générale;
25. répondre aux demandes d'information du Conseil d'Etat, conformément à la loi et dans les limites légales prévues notamment dans la législation bancaire, la législation boursière et le Code des obligations, et ce au besoin avec l'assistance de la direction générale;
26. tenir à jour le registre des liens d'intérêts des membres du conseil d'administration, de la direction générale et du membre du comité de contrôle de la Banque;
27. ratifier les crédits aux membres du conseil d'administration, aux membres de la direction générale et au membre du comité de contrôle ainsi qu'à leur conjoint ou à leurs parents en ligne directe, conformément à l'art. 28 des statuts.

Article 17 / Informations

La direction générale informe le conseil d'administration sur la marche des affaires de la Banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent.

Le président du conseil d'administration, la direction générale, le comité de contrôle, l'audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et activités des différents secteurs, y compris les filiales.

Article 18 / Organisation et fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit 15 fois par an au moins. Ses membres doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points



portés à l'ordre du jour dans un délai fixé par le règlement de ce conseil, mais au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance.

Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire.

Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de quatre de ses membres ou de l'organe de révision.

Le conseil d'administration ne peut prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président de la séance et le secrétaire. Il est approuvé lors de la séance suivante.

Article 19 / Présidence

Le président du conseil d'administration exerce les devoirs et prérogatives prévus par les statuts et les règlements de la Banque; son cahier des charges est établi par le règlement d'organisation et de gestion de la Banque.

Il est régulièrement informé par le président de la direction générale sur la marche des affaires et la situation de la Banque. Tout événement particulier qui sort de la gestion ordinaire doit lui être communiqué immédiatement.

c) La direction générale

Article 20 / Composition

La direction générale est composée du président de la direction générale et des membres de la direction générale.

Le conseil d'administration désigne également le remplaçant du président de la direction générale parmi les membres de la direction générale.

Elle est nommée pour une durée indéterminée, ses membres étant toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.

Article 21 / Devoirs de fonction

Les membres de la direction générale doivent tout leur temps à la Banque.

Toutefois, avec l'accord exprès du conseil d'administration et lorsque l'intérêt de la Banque le justifie, ils peuvent accepter des mandats ou fonctions extérieures.

Article 22 / Attributions

La direction générale assure la gestion de la Banque.

Elle est investie des compétences et devoirs suivants:

1. exécuter les décisions du conseil d'administration. "A" cet effet, le président de la direction générale ou son remplaçant participe avec voix consultative aux séances du conseil d'administration;
2. établir les propositions relatives aux affaires relevant du conseil d'administration;
3. ester en justice;
4. nommer les cadres;
5. préparer les relevés trimestriels permettant au conseil d'administration le contrôle interne et la surveillance de l'évolution des gros risques au sens de l'art. 21 al. 2 de l'OB; remettre ces relevés au conseil d'administration;

6. prendre les décisions dont la compétence n'incombe pas à d'autres organes aux termes de la loi, des statuts ou des règlements internes. Ses autres compétences et devoirs sont également définis dans le règlement d'organisation adopté par le conseil d'administration.

d) L'organe de révision

Article 23 / Nomination et attributions

Le conseil d'administration désigne au début de chaque année comme organe de révision bancaire selon la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la même société de révision que celle nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale ou le conseil d'administration peut lui demander d'effectuer des vérifications complémentaires.

Les rapports de l'organe de révision externe sont communiqués au conseil d'administration et au comité de contrôle. Ils sont également transmis au Conseil d'Etat par la Banque, à l'exclusion de tout élément soumis au secret bancaire.

e) Le comité de contrôle

Article 24 / Nomination

Le comité de contrôle se compose de deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et d'un troisième membre désigné par le Conseil d'Etat.

Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire.

Article 25 / Fonctionnement et attributions

Le comité de contrôle se réunit en principe tous les 15 jours au moins.

Il est investi des compétences et devoirs suivants:

1. superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque et à ses filiales, ainsi que des usages bancaires;
2. assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration, l'audit interne et l'organe de contrôle externe;
3. donner son préavis au conseil d'administration sur la nomination du chef de l'audit interne et de ses collaborateurs, sur le cahier des charges et sur le programme de travail de celui-ci, en coordination avec celui de l'organe de révision externe;
4. charger l'audit interne de toute opération de contrôle ou procéder lui-même à des contrôles sur toute l'activité de la Banque, y compris celle de ses filiales;
5. prendre connaissance des rapports de révision de l'audit interne et de l'organe de révision externe;
6. accéder en tout temps à tous les dossiers de la révision externe, dont ceux portés à l'ordre du jour du conseil d'administration;
7. accéder aux convocations du conseil d'administration, à la liste des objets qui lui sont soumis, à ses procès-verbaux, ainsi qu'à ceux de la direction générale et des organes de révision;
8. donner son préavis sur toutes les décisions de la compétence du conseil d'administration en matière de contrôle et de révision;
9. faire des propositions au conseil d'administration;
10. approuver, avec le conseil d'administration, un plan triennal des tâches à accomplir par l'audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires.



Statuts approuvés par l'assemblée générale du 13 décembre 2005

Banque Cantonale de Genève

Article 26 / Surveillance

La Banque est soumise à la surveillance bancaire de la Commission fédérale des banques conformément aux dispositions de la législation fédérale sur les banques.

La Commission fédérale des banques peut exiger de la Banque et de l'organe de révision tous les renseignements et documents dont elle a besoin dans l'exécution de sa tâche.

La surveillance du respect des prescriptions légales cantonales est de la compétence du Conseil d'Etat.

Chapitre IV – Compétences en matière d'acquisition et concours d'intérêts

Article 27 / Acquisition et prise de participation

Le conseil d'administration décide de l'acquisition ou de la cession de participations à caractère permanent.

Il décide aussi de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque et d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale.

Article 28 / Incompatibilités et conflits d'intérêts

Après leur entrée en fonction, les membres du conseil d'administration, les membres de la direction générale et le membre du comité de contrôle ne peuvent pas bénéficier de nouveaux crédits de la Banque si ce n'est pour des crédits lombards ou hypothécaires affectés à leur logement personnel, ratifiés par le conseil d'administration. Cette limitation s'applique au conjoint et aux parents en ligne directe des personnes précitées.

Les conditions d'octroi de crédits aux membres du conseil d'administration, aux membres de la direction générale et au membre du comité de contrôle et à leur conjoint ou à leurs parents en ligne directe ainsi qu'aux personnes et organismes entretenant des liens d'intérêts avec ceux-ci ne peuvent en aucun cas différer des conditions usuelles appliquées par la Banque. Sont réservées les conditions préférentielles du règlement du personnel.

Les membres du conseil d'administration, de la direction générale et le membre du comité de contrôle annoncent au conseil d'administration s'ils sont organe, collaborateur dirigeant d'une entreprise ou mandataire d'une entité, privée ou publique, cliente de la Banque, ou détenteur d'une charge publique ou d'un mandat politique.

Les organes liés à une telle entité s'abstiennent d'intervenir dans toute décision d'octroi de crédit la concernant.

Ils signalent, avant toute délibération du conseil d'administration, les faveurs qui leur sont connues d'entités publiques ou privées auxquelles ils sont liés, en vue de la réalisation de tout projet dont le financement est sollicité auprès de la Banque. Les communications obtenues sont consignées dans les protocoles de crédits et dans les procès-verbaux des instances compétentes pour l'octroi des crédits.

Chapitre V – Contrôle

Article 29 / Audit interne

Un audit interne indépendant de la direction générale est chargé du contrôle financier et du contrôle de gestion de la Banque. "A" ce titre, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers sur toute l'activité de la Banque et a accès, en tout temps, à tous ses dossiers.

L'audit interne est subordonné au conseil d'administration, qui adopte son cahier des charges sur préavis du comité de contrôle.

Le conseil d'administration nomme le chef de l'audit interne et ses collaborateurs sur préavis du comité de contrôle.

Article 30 / Devoirs de l'audit interne

L'audit interne transmet ses rapports au conseil d'administration, au comité de contrôle, à l'organe de révision bancaire et à la direction générale.

Il informe le conseil d'administration de toute irrégularité et des mesures qu'il propose pour y remédier, avec le préavis du comité de contrôle.

Sur la base du plan triennal approuvé par le conseil d'administration et le comité de contrôle pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires, l'audit interne établit annuellement un plan des tâches à accomplir pendant l'exercice à venir.

Le conseil d'administration, le comité de contrôle et, le cas échéant avec l'accord du conseil d'administration, la direction générale peuvent à tout moment charger l'audit interne de toute opération de contrôle qu'ils estiment utile.

Chapitre VI – Représentation envers les tiers

Article 31 / Signatures

La Banque est engagée par la signature collective à deux des personnes désignées par le conseil d'administration.

Chapitre VII – Comptes annuels et répartition du bénéfice

Article 32 / Clôture des comptes

Les comptes et le bilan annuels sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Les comptes et le bilan annuels ainsi que les boucllements intermédiaires sont établis conformément aux principes du Code des obligations, aux dispositions de la législation fédérale sur les banques ainsi que de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

Article 33 / Examen et approbation

Les comptes et le bilan annuels, ainsi que les rapports qui les accompagnent, sont examinés par le comité de contrôle, puis par le conseil d'administration.

Ils sont ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Article 34 / Répartition du bénéfice

Après déduction des charges, amortissements et provisions nécessaires, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque détermine, sur proposition du conseil d'administration, l'emploi du bénéfice net en se conformant aux dispositions statutaires suivantes:

1. elle attribue 5% au moins à la réserve générale;
2. elle fixe le dividende ordinaire attribué au capital-actions; il s'élève à 5% au maximum de la valeur nominale des actions;
3. elle procède, le cas échéant, aux attributions à des réserves spéciales et à des affectations diverses;
4. elle décide le versement d'un éventuel dividende supplémentaire par catégorie de titres;



5. elle procède à une attribution spéciale, en faveur de l'Etat de Genève, à titre de remboursement des avances faites par l'Etat à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, correspondant au 20% du total des dividendes ordinaires et supplémentaires; ce remboursement répond à l'exigence de l'art. 11, al. 2, de la loi constitutive de la Fondation du 19 mai 2000;
6. le solde restant est reporté.

Chapitre VIII – Dispositions finales

Article 35 / Liquidation

En cas de liquidation, le solde actif est réparti entre les actionnaires, au prorata de la valeur nominale de leurs titres.

Article 36 / Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale des actionnaires le 26 septembre 2000. Ils ont été modifiés par l'assemblée générale des actionnaires le 15 mai 2001, le 3 mai 2005 et le 13 décembre 2005.

Ils entreront en vigueur suite à leur ratification par le Grand Conseil le 16 mars 2006

Michel Mattacchini
Président du conseil d'administration

Michel Terrier
Secrétaire du conseil d'administration.



Votre Banque à votre service près de chez vous

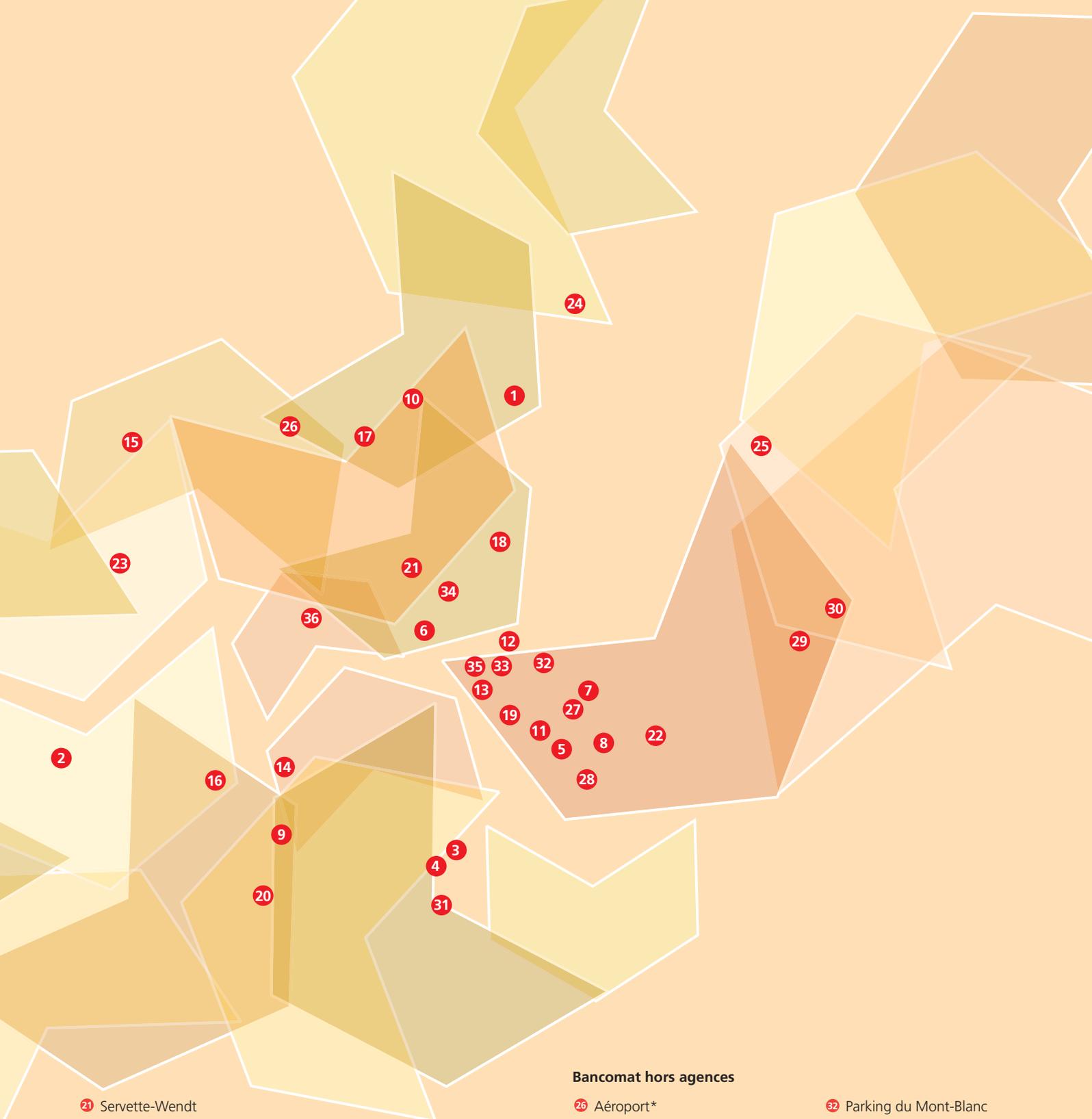
Réseaux d'agences et de Bancomat

Un seul numéro de téléphone: +41 (0)22 317 27 27

25 agences

- | | | | |
|---|--|--|---|
| 1 Bellevue
Route de Lausanne 329 | 6 Délices
Rue des Charmilles 1 | 11 Hôpital Cantonal
Rue Micheli-du-Crest 22 | 16 Onex
Avenue du Gros-Chêne 14 |
| 2 Bernex
Rue de Bernex 284 | 7 Eaux-Vives
Rue Versonnex 13 | 12 Ile
Quai de l'Île 17 | 17 Palexpo
Palais des Expositions |
| 3 Carouge-Marché
Rue Saint-Victor 39 | 8 Florissant
Route de Florissant 66 | 13 Jonction
Boulevard Saint-Georges 2 | 18 Pâquis
Place de la Navigation 10 |
| 4 Carouge-Rondeau
Rue Ancienne 88 | 9 Grand-Lancy
Place du 1 ^{er} Août 1 | 14 Lancy-Centre
Route de Chancy 67 | 19 Plainpalais
Rue de Carouge 22 |
| 5 Champel
Avenue de Champel 45 | 10 Grand-Saconnex
Route de Ferney 169 | 15 Meyrin-Cité
Rue De-Livron 19 | 20 Plan-les-Ouates
Place des Aviateurs 5 |





21 Servette-Wendt
Avenue Wendt 54

22 Trois-Chêne
Rue de Genève 78

23 Vernier
Route de Vernier 219

24 Versoix
Route de Suisse 37

25 Vérenaz
Route de Thonon 45 / 47

Bancomat hors agences

26 Aéroport*

27 Boulevard Helvétique 27

28 Hôpital de Beau-séjour*
Avenue Beau-Séjour 26

29 Hôpital de Belle-Idée
Chemin du Petit Bel-Air 2

30 Hôpital de Gériatrie
Route de Mon-Idee 71 / 73

31 Mairie de Troinex*
Chemin de la Grand-Cour 2

32 Parking du Mont-Blanc

33 Rue de la Corraterie 4

34 Rue de la Servette 29*

35 Rue du Stand 26

36 Services Industriels de
Genève SIG*
Chemin du Château-Bloch 2

* Bancomat CHF uniquement



“Zuversichtliche Genfer Kantonalbank. Gewinn weiter verbessert – Eigenkapitalrendite steigt auf 6% – Fortgesetzte Rationalisierungsprogramme.”

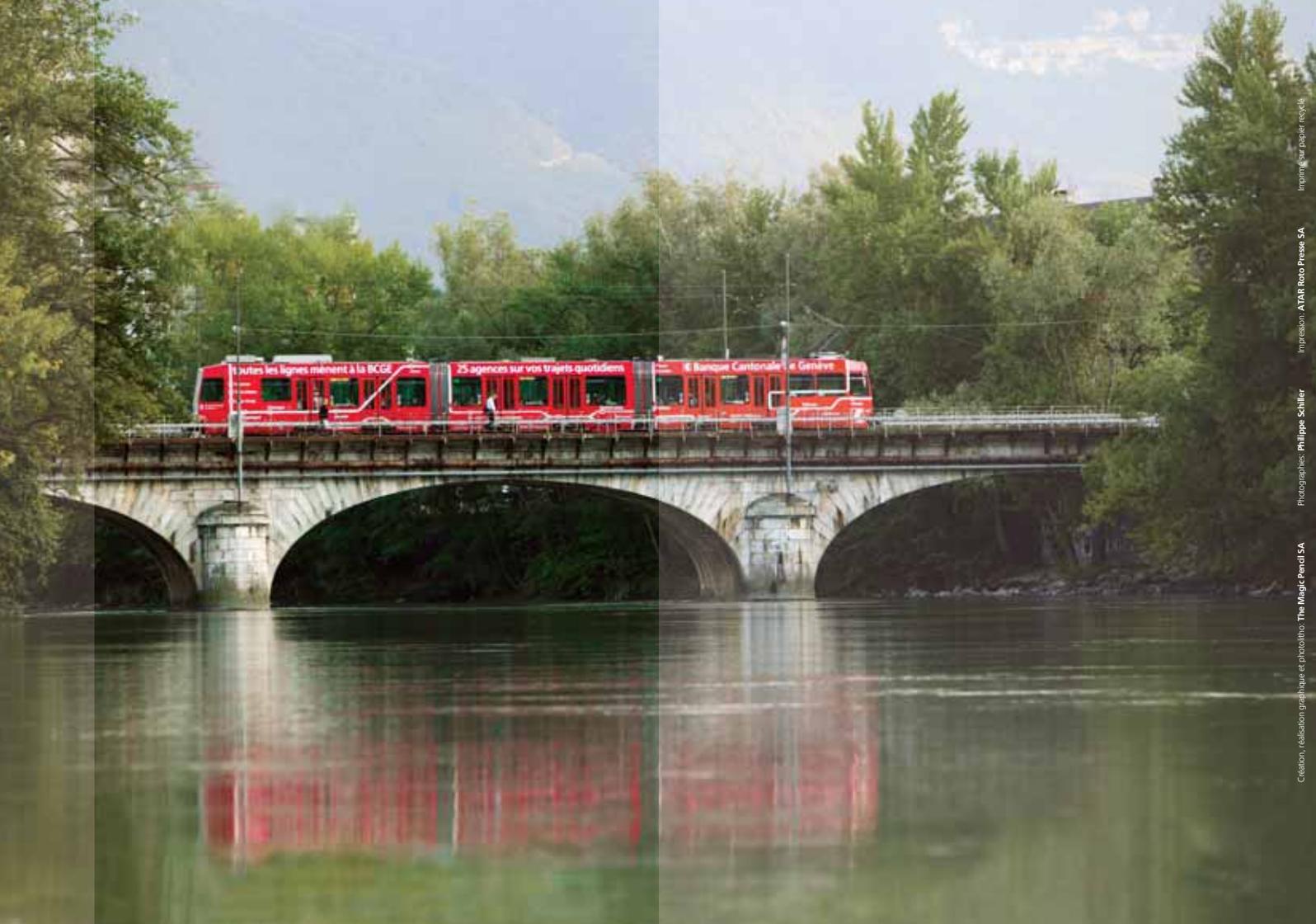
Finanz und Wirtschaft, 30 août 2005

“La Banque Anker repart sur de nouvelles bases.”

Private Banking, décembre 2005 – janvier 2006

“La BCGE a désormais plus de 6’000 clients actionnaires.”

Tribune de Genève, 29 novembre 2005



Sociétés du Groupe Banque Cantonale de Genève:

Banque Cantonale de Genève SA

Quai de l'Île 17
CH - 1204 Genève
Téléphone: +41 (0)22 317 27 27
www.bcge.ch

Synchrony Asset Management SA

Rue du Mont-Blanc 7
CH - 1201 Genève
Téléphone: +41 (0)22 909 75 75
www.synchrony.ch

Anker Bank SA

Lintheschergasse 19
CH - 8023 Zurich
Téléphone: +41 (0)44 224 65 65
www.ankerbank.ch

Avenue de la Gare 50
CH - 1001 Lausanne
Téléphone: +41 (0)21 321 07 07

Tour de l'Île 4
CH - 1211 Genève 11
Téléphone: +41 (0)22 312 03 12

Piazza Rezzonico 6
CH - 6900 Lugano
Téléphone: +41 (0)91 985 90 50

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20
F - 69001 Lyon
Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50
www.bcgef.fr

Avenue d'Albigny 11
F - 74000 Annecy
Téléphone: +33 (0)4 50 66 03 06



**Banque Cantonale
de Genève**